



La Revue Séquentielle

n°146

21 décembre 2020

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.

Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.



Le dessin

La phrase

« Il ya des mecs qui pensent sincèrement à braver les postes frontières pour aller skier en Suisse malgré les règles et c'est les mêmes qui ne comprennent pas que d'autres puissent en faire autant pour trouver des meilleures conditions de vie ou fuir la guerre»

Pendant ce temps au Louvre...

Anonyme



Les crevettes à la conquête du monde

Troisiemebaobab.com – 9 décembre 2020



« Le petit crustacé a connu un essor fulgurant depuis la fin du 20ème siècle. La recette du succès ? Capitalisme, culte de la minceur et déforestation. Vos crevettes, vous les préférez en apéro, en salade ou sautées au wok ? De manière générale, Les Français figurent parmi les plus grands amateurs de produits de la mer en Europe (environ 35kg par personne et par an). Mais parmi tous les poissons, mollusques et crustacés, la crevette a connu un destin particulièrement prodigieux. Le petit décapode est devenu, en quelques décennies seulement, le produit de la mer le plus profitable au monde. Le marché de la crevette s'est ainsi hissé à plus 45 milliards de dollar en 2018 et devrait continuer de croître à un rythme de près de 5% par an. Un véritable or rose, en somme. Et pour une fois, c'est la taille qui compte, puisque le prix dépend du nombre de crevettes au kilo : plus elles sont grosses, moins il y en a, et plus elles sont chères... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur <https://www.troisiemebaobab.com/les-crevettes-a-la-conquete-du-monde/>

Violées : une histoire de dominations - Épisode 1 : Poser ses mots

France Culture – 4 épisodes – 7 décembre 2020

"C'est en même temps ce qui me défigure et ce qui me constitue", écrit Virginie Despentes dans "King-Kong Théorie" pour qualifier son viol. Ici, après, des victimes cherchent à formuler le trauma. Mathilde, Baptiste, Marcia & Sol, des victimes de viol ont la parole, elles racontent l'après, les chemins semés d'embûches, les traumatismes - après l'amnésie parfois -, l'isolement social, mais aussi l'ampleur des violences hétéro-sexistes, l'inertie des pouvoirs publics, leurs luttes et la colère, qu'elles réhabilitent.



La guerre : On est dans un pays en paix, c'est merveilleux, mais il y en a une qui court dans toutes nos rues, dans tous nos immeubles, dans nos forêts. C'est une guerre réelle et elle court vite et tue tous les 2 jours et toutes les 7 minutes. Mathilde Forget
Pas vu pas pris : Cette phrase "Laissons faire la justice". Dans les violences sexuelles, la justice ne fait pas son boulot parce qu'elle ne peut pas le faire. Il faut des preuves. On n'a pas de preuves, pas de témoins. Ça n'existe pas. Mathilde Forget... »

Lire la suite et regarder le documentaire en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur <https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/violees-une-histoire-de-dominations-14-poser-ses-mots>

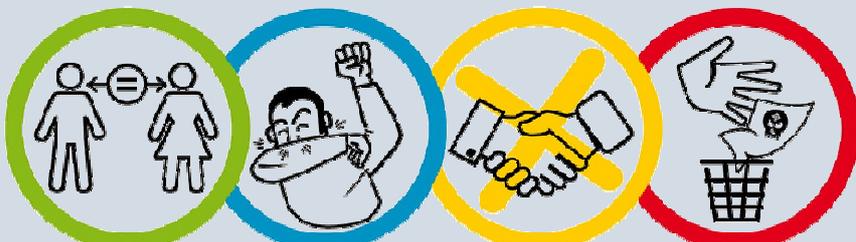
Appel à un engagement paneuropéen pour une réduction rapide et durable des infections par le SARS-Cov-2

www.containcovid-pan.eu – Décembre 2020

« Dans toute l'Europe, la pandémie de SARS-Cov-2 entraîne une surmortalité, fait peser un fardeau sur nos sociétés et les systèmes de santé, et nuit à l'économie. Pourtant, les gouvernements européens doivent encore élaborer une vision commune pour guider la gestion de la pandémie. Des preuves indiscutables montrent que, non seulement la santé publique, mais la société et l'économie bénéficieraient grandement d'un nombre de cas de COVID-19 faible. Les vaccins permettront de contrôler le virus, mais pas avant la fin 2021. Si nous n'agissons pas maintenant, il faut s'attendre à de nouvelles vagues d'infection, avec les conséquences que cela implique pour la santé, la société, l'emploi et les entreprises. Compte tenu des frontières ouvertes entre pays Européens, un seul pays ne peut à lui seul maintenir le nombre de cas de COVID-19 à un faible niveau ; une action commune et des objectifs communs entre pays sont donc essentiels. C'est pourquoi nous appelons à une réponse européenne forte et coordonnée et à des objectifs clairement définis à moyen et long terme. Atteindre et maintenir un faible nombre de cas devrait être l'objectif commun, paneuropéen, pour les raisons suivantes... » Ecoutez l'émission en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.containcovid-pan.eu/>



La Revue Séquentielle part en vacances quelques semaines. Le Bureau exécutif de la FSU Territoriale de l'Hérault vous souhaite, malgré le contexte, de passer de bonnes fêtes et vous donne rendez-vous en 2021



défendre tou-te-s les agente-s

lutter pour nos acquis et nos droits

rester indépendant-e-s des employeurs

combattre les haines qui veulent nous diviser

corona ou pas, on continuera en 2021





Communiqué de presse SNICS-FSU

Décentralisation de la santé à l'École, pour le SNICS FSU, c'est toujours NON !

Le SNICS FSU s'oppose au projet de loi 4D et plus particulièrement à l'annonce de décentralisation de la santé en milieu scolaire de l'Education nationale vers les collectivités territoriales faite par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Ce transfert de compétences ne permettra pas d'accroître la performance de la santé scolaire grâce à un pilotage départemental et nuirait gravement à l'objectif ambitieux posé par la loi pour une École de la confiance : celui de la réussite scolaire de tous-tes les élèves.

Dans l'entretien au journal « les Echos », la Ministre justifie ce projet en s'appuyant sur les compétences des collectivités territoriales en matière de santé et adhère à l'objectif de guichet unique en matière de santé en direction des jeunes.

Cette orientation va à l'encontre des politiques menées depuis plus de 40 ans qui n'ont eu de cesse de renforcer et de réaffirmer l'importance et l'impérieuse nécessité d'accroître la responsabilité du Ministre de l'Education nationale en matière de promotion de la santé, et par là même l'adhésion et la participation de l'ensemble de la communauté éducative au premier rang de laquelle se trouvent les familles.

Ce projet ne rencontre pas l'adhésion des infirmier.es de l'Education nationale qui sont attaché.es au cadre ministériel et au caractère national de la santé à l'École car ce cadre donne l'assurance d'une équité territoriale, et surtout répond aux besoins des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative, traduits par 18 millions de consultations infirmières réalisées chaque année à leur demande

Parce que la santé des élèves est un des déterminants majeurs de la réussite scolaire, la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves doit rester une mission de l'École, colonne vertébrale de la République.

Le SNICS-FSU refuse un scénario de décentralisation de la santé à l'École qui s'entendrait sur la totalité du champ, médecins et infirmier.es y compris dans les établissements scolaires.

Les infirmier.es de l'Education nationale doivent continuer à exercer au sein des établissements scolaires au service des élèves et de leur réussite, sous la responsabilité et la gouvernance du Ministère de l'Education nationale et non sous celle des départements. Si leur rôle dans le cadre de la protection maternelle et infantile a toute sa pertinence, l'étendre à l'École n'est pas « la suite logique » contrairement à ce que prétend la Ministre.

La santé à l'École doit rester l'affaire de toute la communauté éducative, au service de la réussite scolaire.

Paris, le 17 décembre 2020

Contacts presse :

Saphia Guereschi-Secrétaire générale -06 87 89 13 34

Carole Pourvendier-Co secrétaire générale-06 79 78 89 85



L'école à la carte n'est pas une réponse à l'épidémie

Comme un symbole de cette année hors norme, c'est encore une fois par les médias, à 48h de la date concernée, que la FSU et les personnels ont appris les modalités de (dés)organisation de cette fin de semaine. Lundi 14 décembre, le ministère a annoncé que les absences des élèves jeudi et vendredi seront tolérées, afin de les protéger, eux et leurs familles, dans la perspective des fêtes de fin d'année. Ce matin, le premier ministre, Jean Castex a confirmé que l'école, ne serait plus obligatoire jeudi et vendredi à la veille des vacances.

Y a-t-il encore un pilote dans l'avion Éducation nationale ? Depuis le début de la crise sanitaire, la FSU demande qu'à chaque échéance importante, plusieurs scénarios soient élaborés. Alors que tous les signaux montraient ces dernières semaines que la situation sanitaire ne s'améliore pas aussi vite que prévue, rien n'a été prévu par le ministère. Jeudi 10 décembre, à l'occasion du 3eme point sanitaire depuis le début de l'année scolaire, jamais cette hypothèse n'a été évoquée.

Cette annonce est une nouvelle marque de mépris pour les personnels et pour l'école qui se voit à nouveau désorganisée.

Elle va également créer une rupture d'égalité entre les familles qui auront la possibilité de s'organiser pour garder leurs enfants et ainsi protéger les grands-parents et celles qui ne pourront pas car leur situation professionnelle ne leur permet pas.

Par cette annonce, le gouvernement reconnaît implicitement, après avoir nié pendant des semaines cette évidence, que les écoles, collèges, lycées et CIO sont des lieux de circulation du virus et de contamination. La FSU exige donc des réponses sérieuses et responsables à la gravité de la situation sanitaire.

- la situation des personnels pour la fin de semaine doit être précisée
- le conseil scientifique alerte sur le caractère très sensible du mois de janvier : l'épidémie ne s'arrêtera pas après les vacances, elle pourrait même au contraire s'amplifier suite aux fêtes de fin d'année. La FSU renouvelle sa demande : différents scénarios doivent être préparés et discutés, notamment l'hypothèse d'un renforcement du protocole sanitaire et ses implications organisationnelles.

L'école a aussi besoin d'un plan d'urgence comprenant un recrutement massif de personnels d'enseignement ou exerçant des missions d'éducation ou d'accompagnement.

Le gouvernement doit d'urgence agir et apporter des réponses pérennes probantes et rapides permettant de poursuivre l'école en présentiel sous pandémie.

Les Lilas, le 15 décembre 2020



Dépenses sociales 2019-2020 des départements : après le printemps, l'hiver

Publié le 17 décembre 2020, par Jean-Noël Escudé / P2C pour Localtis
COVID-19, Social, Santé, médico-social, vieillissement, Organisation territoriale, élus et institutions

L'Observatoire national de l'action sociale (Odas) a présenté ce 17 décembre son analyse annuelle des dépenses sociales des départements. Sur 2019, ces dépenses ont été relativement maîtrisées - du moins côté RSA et personnes âgées, le handicap et l'aide sociale à l'enfance ayant affiché une hausse sensible. En revanche, les résultats 2020 s'annoncent évidemment "très dégradés". Notamment sur le front du RSA, dont l'Odas recommande la recentralisation.

Nicolas DUPREY/ CD 78 (CC BY-ND 2.0)

L'Observatoire national de l'action sociale (Odas) a présenté, lors d'une visioconférence de presse le 17 décembre, son analyse annuelle des dépenses sociales des départements. Cet exercice récurrent a toutefois été bousculé, cette année, par la crise sanitaire.

Traditionnellement, la présentation des résultats intervient en mars sur les dépenses de l'année précédente. Mais pour Jean-Louis Sanchez, le fondateur et délégué général de l'Odas, il ne pouvait être question de présenter les résultats 2019 à cette date, alors que la pandémie du Covid-19 allait manifestement tout bouleverser. La présentation a donc revêtu un aspect un peu schizophrène : d'un côté, de bons résultats 2019 avec des dépenses sociales – relativement – maîtrisées et des recettes dynamiques pour les départements ; de l'autre, une année 2020 qui porte les premiers stigmates de la crise sanitaire, avant que la crise économique vienne accroître encore des difficultés qui devraient culminer vers 2022.

2019 : 38,6 milliards de dépenses nettes, 30,3 milliards pour la charge nette

Pour Claudine Padieu, la directrice scientifique de l'Odas, l'année 2019, dont les résultats sont reconstitués à partir d'un échantillon permanent de 43 départements, se caractérise par "des dépenses maîtrisées". La dépense nette d'action sociale atteint ainsi un total de 38,6 milliards d'euros (France métropolitaine), en hausse de 1,9% par rapport à 2018. Plus représentative, la charge nette – déduction faite des contributions de l'Etat et de la CNSA – s'élève pour sa part à 30,3 milliards, en hausse de 2,6%. Cette hausse plus rapide s'explique par une moindre contribution de la CNSA au titre de l'APA (-3,6%) et par une stagnation (-0,1%) de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) et du FMDI (fonds de mobilisation départementale pour l'insertion).

Cette relative maîtrise des dépenses sociales des départements en 2019 tient avant tout à la faible progression des dépenses de RSA (+0,5% à 10,4 milliards) et d'aide aux personnes âgées (+0,8% à 7,2 milliards). A l'inverse, la progression a été nettement plus soutenue pour les dépenses de soutien aux personnes handicapées (+2,5% à 7,8 milliards) et surtout pour celles de l'aide sociale à l'enfance (+4,5% à 7,9 milliards).

L'ASE et le handicap en hausse plus soutenue

L'ASE contribue ainsi à la moitié de l'augmentation de la dépense sociale. Les chiffres de l'Odas confirment au passage les alertes de l'Assemblée des départements de France (ADF) sur la part des MNA (mineurs non accompagnés) dans cette évolution. Sur les 8.100 jeunes supplémentaires pris en charge en 2019 – portant le total à 189.200 –, on compte en effet 1.100 mineurs MNA (sur un total de 29.700) et 3.100 jeunes majeurs MNA (sur un total de 11.400). Ces chiffres marquent toutefois un ralentissement, puisque l'année 2018 avait vu la prise en charge de 6.300 mineurs MNA supplémentaires.

Du côté du handicap, la hausse s'explique avant tout par la dynamique de la PCH (prestation

de compensation du handicap), qui progresse de 5,5% pour atteindre 2,1 milliards, alors que les dépenses d'hébergement et d'accueil de jour augmentent plus modérément de 2%, à 5,15 milliards.

Des résultats 2020 qui s'annoncent "très dégradés" avec la hausse du RSA

Pour tenter d'évaluer la situation en 2020, l'Odas a procédé à une enquête flash au mois de septembre, donc avant la nouvelle vague de la pandémie et le second confinement. Sans avancer de chiffres précis, pour des raisons méthodologiques faciles à comprendre, l'Odas apporte néanmoins un éclairage intéressant sur la situation en 2020, avec également quelques perspectives sur les années suivantes.

Selon Claudine Padiou et Didier Lesueur, le directeur général de l'Odas, les résultats 2020 s'annoncent "très dégradés", au regard des exercices précédents. Sans même parler de la question des recettes (voir notre encadré ci-dessous), les départements, qui sont au cœur de l'action sociale territoriale, vont être fortement impactés par les conséquences de la crise sanitaire, puis économique.

Le RSA est le premier concerné, avec une hausse de l'ordre de 8% en effectifs et de 10% en dépenses sur les six premiers mois, même si la Cnaf, dans son dernier "RSA Conjoncture", voit plutôt une hausse de 6,2% des effectifs au 30 juin 2020 par rapport au 30 juin de l'année précédente (voir notre article ci-dessous du 7 décembre 2020). Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le second semestre, mais les chiffres devraient être à nouveau à la hausse. Cette progression des dépenses de RSA tient bien sûr à l'accroissement du nombre de bénéficiaires, mais aussi à la perte de "petits boulots" par certains allocataires. Le RSA étant une allocation différentielle, la perte de ces ressources se traduit par une hausse du montant de la prestation. Bien que l'Odas ne l'évoque pas, on pourrait mentionner aussi les mesures gouvernementales de prolongation automatique des droits ou le maintien, par les CAF, des droits des allocataires n'ayant pas renvoyé leur DTR (déclaration trimestrielle de ressources).

Pour une recentralisation rapide du RSA

Avec la très probable montée du chômage en 2021, les dépenses de RSA pourraient croître encore plus vite et présenter un redoutable effet ciseaux. Luc-Alain Vervish, le directeur des études de la Banque Postale (voir encadré ci-dessous), a en effet rappelé que, si le nombre des allocataires du RSA progresse au même rythme que celui des chômeurs quand la situation économique se dégrade, il baisse en revanche beaucoup moins vite que le nombre de chômeurs quand elle s'améliore.

Ce contexte particulièrement sombre a conduit Jean-Louis Sanchez à plaider très vigoureusement pour une recentralisation du financement de l'allocation RSA, une position que l'Odas défend d'ailleurs de longue date. Sur ce point, le délégué général trouve les récents propos du Premier ministre "encourageants". Le délégué général de l'Odas souhaite que les expérimentations de recentralisation se développent et débouchent rapidement sur une généralisation. Les départements pourraient alors se recentrer sur la mise en œuvre de politiques sociales locales en phase avec les besoins du territoire, et tout particulièrement sur les politiques locales d'insertion. Celles-ci reculent en effet régulièrement depuis quelques années, car elles servent de variables d'ajustement pour maîtriser les dépenses sociales. En 2019 et 2020, les départements ont ainsi "continué à sacrifier insertion et prévention". En revanche, les aides aux entreprises et à l'activité économique apportées en 2020 par les départements et les autres collectivités peuvent être regardées comme une aide indirecte à l'insertion.

Protection de l'enfance : du bon et du moins bon

Du côté de la protection de l'enfance, l'enquête flash réalisée en septembre montre des résultats contrastés. Comme cela était prévisible, la fermeture des frontières et la suspension du trafic aérien ont conduit à une absence d'admissions supplémentaires de MNA durant les trois premiers trimestres de 2020. De même, et malgré le maintien des cellules de recueil

pendant le confinement dans la plupart des départements, le nombre d'informations préoccupantes a "sensiblement baissé", ce qui n'est pas forcément rassurant. Ceci tient, pour une bonne part, à la fermeture des établissements scolaires, qui sont des "donneurs d'alerte" importants.

En revanche, les aides financières de l'ASE, devenues marginales depuis des années, ont nettement repris de l'importance face aux difficultés de certaines familles. De même, les départements ont dû faire face à des dépenses d'équipement (achats de masques, tablettes pour la scolarité à distance des enfants, primes pour les personnels mobilisés...). Au final, tous ces éléments conduisent l'Odas à estimer à environ 5% la hausse des dépenses de protection de l'enfance sur l'année 2020. Le confinement a toutefois eu aussi des effets positifs en termes qualitatifs. Comme l'a bien montré une autre étude récente de l'Odas (voir notre article ci-dessous du 3 décembre 2020), les aménagements et assouplissements de procédures mis en œuvre, en matière de protection de l'enfance, par de nombreux départements durant le confinement et la crise sanitaire pourraient en effet se révéler porteurs d'avenir.

"Nous allons vivre des moments extrêmement difficiles"

Sur le soutien à l'autonomie – personnes âgées et personnes handicapées – l'impact de la crise devrait être limité sur l'année 2020. L'Odas table ainsi sur une progression de 2% des dépenses pour les personnes handicapées et de 3% pour les personnes âgées. Mais l'impact de la pandémie sur les établissements et services, et tout particulièrement les Ehpad, ainsi que celui des mesures du Ségur de la santé, devront se refléter dans les résultats comptables dans la reprise des déficits éventuels lors de la tarification 2022. Sans oublier la nécessité de répondre aux graves difficultés des services d'aide à domicile (Saad), qui vont nécessiter d'aller au-delà d'une réforme à minima de leur tarification.

Au même titre que le RSA, les établissements et services pourraient donc constituer une "bombe à retardement" pour les départements, avec "une incidence massive" sur l'année 2022. Des perspectives qui justifient la conclusion de Jean-Louis Sanchez, même s'il veut pourtant rester confiant : "Nous allons vivre des moments extrêmement difficiles".

Et les finances des départements ?

Lors de la conférence de presse, Luc-Alain Vervish, le directeur des études de la Banque Postale – partenaire historique de l'Odas – a présenté un point d'ensemble sur les finances des départements. Celui-ci rejoint largement l'état des lieux que vient par exemple de dresser la Cour des comptes sur les finances des collectivités territoriales (voir notre article ci-dessous du 15 décembre 2020).

Pour Luc-Alain Vervish, "l'année 2019 s'est terminée de façon très satisfaisante, avec une hausse de l'autofinancement départemental", autrement dit un haut niveau d'épargne brute atteignant 9,2 milliards d'euros, en hausse de 14,5% sur 2018. Un résultat dû principalement à la nette hausse de 10,3% des DMTO (droits de mutation à titre onéreux), portés par le dynamisme du marché immobilier. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement (au-delà des seules dépenses sociales) ont été maîtrisées, avec par exemple une progression de 0,9% des dépenses de personnels. Cette bonne situation a permis aux départements de prolonger la hausse de leurs investissements, entamée en 2018 après huit années de baisse. En 2019, les investissements ont ainsi progressé de 13,5%, dépassant ainsi la barre symbolique des 10 milliards d'euros.

La situation change sensiblement cette année, avec l'arrivée de la crise sanitaire. Luc-Alain Vervish estime néanmoins que la situation financière des départements en 2020 "s'est dégradée, mais n'est pas pour autant de nature à créer des inquiétudes, à condition que la crise ne persiste pas". Les départements doivent toutefois s'attendre à une perte importante de recettes, en particulier sur les DMTO, tandis que leurs dépenses de fonctionnement seront impactées par la hausse inévitable des dépenses sociales, qui représentent 55% du total des dépenses de fonctionnement. La conjonction de ces deux mouvements devrait déboucher sur

une chute de l'épargne brute des départements, qui devrait rejoindre son niveau de 2015, avec des conséquences négatives sur le niveau des investissements.

Décryptage JURIDIQUE

Installations classées Seveso Après l'incendie de l'usine Lubrizol, quels changements ?

Différentes dispositions du code de l'environnement ont été clarifiées par un décret du 24 septembre.

Un décret du 24 septembre revient sur les dispositions communes aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans lesquelles des substances, des préparations ou des mélanges dangereux peuvent être à l'origine d'accidents majeurs.

01 Information

Les exploitants d'établissements classés Seveso voisins échangent des informations pour prendre en compte dans leur politique de prévention respective la nature et l'étendue du danger global d'accident majeur. Ils coopèrent pour informer le public et les sites voisins et communiquent au préfet les informations nécessaires en vue d'un plan particulier d'intervention. Ce dernier s'assure de la mise à disposition du public, de façon périodique ou permanente, des informations relatives aux accidents pouvant se produire et aux moyens mis en œuvre pour les prévenir et en réduire les conséquences. Le demandeur d'une autorisation environnementale pour une installation classée Seveso peut fournir à l'autorité administrative compétente des informations équivalentes à celles de l'étude de danger, relatives aux moyens de secours, à la probabilité et la cinétique des accidents potentiels et à une cartographie agrégée par type d'effet des zones de risques significatifs.

Le préfet, qui dispose d'informations sur l'environnement immédiat de l'établissement complémentaires à celles fournies par l'exploitant, les lui transmet (code de l'environnement, C. env., art. D.181-15-2, R.515-88-1, R.515-89, R.515-90).

02 Suivi

La modification d'une installation classée Seveso, soumise à délivrance d'une nouvelle autorisation, est substantielle si elle peut avoir des conséquences importantes sur le plan des dangers liés aux

RÉFÉRENCE

Décret n° 2020-1168 du 24 septembre 2020.

accidents majeurs ou entraîner un passage d'établissement seuil bas en établissement seuil haut. Sont notables toute augmentation ou diminution significative de la quantité de la substance dangereuse, de sa nature ou de sa forme physique, ou des procédés qui l'utilisent ainsi que les modifications ayant pour conséquence qu'un établissement seuil haut devient un établissement seuil bas. Dans ce dernier cas, le préfet émet des prescriptions additionnelles ou adapte l'autorisation environnementale dans un arrêté complémentaire après consultation du public.

L'exploitant d'une installation existante qui vient à relever d'une autorisation, d'un enregistrement ou d'une déclaration doit se faire connaître auprès du préfet. Celui-ci peut demander une étude de dangers ainsi qu'un plan de prévention et prescrire des mesures entraînant des modifications importantes sur le gros-œuvre de l'installation ou dans son mode d'exploitation pour des motifs de salubrité et de sécurité publiques ainsi que de santé, sauf si ces mesures sont disproportionnées au regard de la protection de ces intérêts. Selon le classement, le préfet est préalablement informé par l'exploitant de tout changement du nom, de la raison sociale, du siège de la société exploitant l'établissement classé Seveso et de l'adresse de ce dernier, ainsi que de tout projet de transfert de l'autorisation environnementale (C. env., art. R.181-46, R.181-47, R.513-2).

03 Contrôle

Les fréquences minimales d'exercices des plans d'opération interne (POI) sont fixées à un an pour les établissements classés Seveso seuil haut et à trois ans pour les autres établissements soumis

à POI. Le POI définit, notamment, les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens mis en œuvre par l'exploitant pour fournir à l'autorité compétente les informations nécessaires à l'élaboration des plans d'urgence et à la détermination des mesures et des obligations incombant à l'exploitant, pour la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur. Les programmes d'inspection des ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses sont conçus en vue d'un examen, planifié et systématique, des systèmes techniques, d'organisation et de gestion (C. env., art. R.181-54, R.515-87, R.515-90-1, R.515-100).

04 Rapports post-accident

Transmis par l'exploitant au préfet et à l'inspection des installations classées, les rapports post-accident doivent préciser les substances dangereuses en cause et les mesures d'urgence prises. En cas d'éléments nouveaux affectant ces rapports, l'exploitant les met à jour et les transmet à ces mêmes autorités (C. env., art. R.512-69).

05 Etude de dangers

Le réexamen quinquennal des études de dangers doit s'accompagner d'un recensement régulier des substances, des préparations ou des mélanges dangereux susceptibles d'être présents dans les installations, y compris celui des technologies à coût économiquement acceptable permettant une amélioration de la maîtrise des risques. Le préfet en est tenu informé et peut le communiquer à toute personne, sur demande (C. env., R.515-86, R.515-98). ● Nathalie Levray



la Gazette.fr

Retrouvez nos fiches juridiques

www.lagazette.fr/rubriques/fiches-de-droit-pratique

Covid: le gouvernement espère vacciner au moins 17 millions de Français d'ici à juin

- Les autorités sanitaires estiment être en capacité de vacciner 7 millions de personnes d'ici à la fin mars.
- En cas de retard du vaccin AstraZeneca, il y aurait toutefois 4 millions de vaccinations possibles en moins à cette date.

SANTÉ

Solveig Godeluck
@Solwii
et Dominique Seux
@dseux

Jusqu'en juin, il va falloir continuer à vivre avec des masques, des tests, de l'isolement et des protocoles sanitaires, a prévenu le Premier ministre, Jean Castex, mercredi, face aux députés. Est-ce à dire que les vaccins contre le Covid ne seront pas au rendez-vous, en dépit des 200 millions de doses promises pour 2021 ? L'inquiétude commence à poindre chez tous ceux qui comptaient dessus.

En réalité, le gouvernement a toujours bon espoir de conduire une campagne de vaccination rapide. Selon nos informations, il espère être en capacité d'immuniser jusqu'à 27 millions de personnes d'ici à juin, soit 40 % des Français. Le pourcentage est d'autant moins négligeable qu'il faut y ajouter les plus de 10 % de la population métropolitaine qui a déjà été immunisée après avoir contracté le virus – plus de 20 % en région parisienne. Si la moitié des Français ne peuvent plus attraper la maladie, du moins en développer une forme grave, la vie devrait pouvoir reprendre son cours normal.

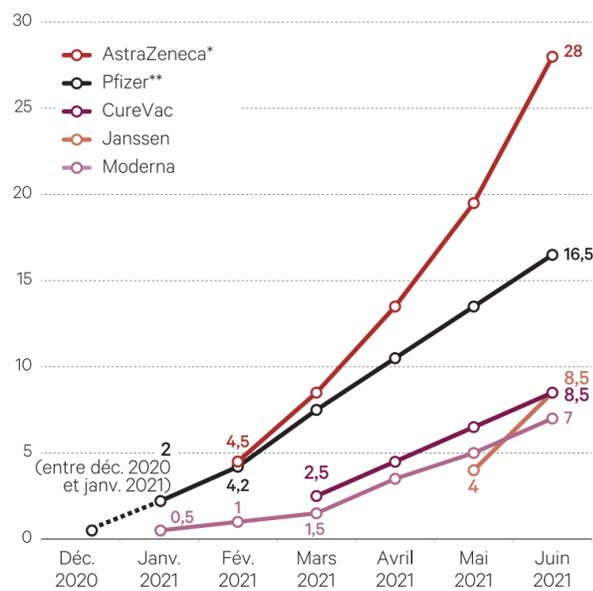
Il faudra cependant attendre la fin de l'hiver, qui est la période la plus propice à la circulation du virus, pour que les plus âgés et les plus vulnérables soient à peu près hors de danger, avec 7 millions de personnes potentiellement vaccinées fin mars. La baisse de la mortalité liée au Covid devrait cependant être rapide, puisque 77 % des décès surviennent chez les plus de soixante-quinze ans, qui seront vaccinés parmi les premiers.

30 % de doses perdues

Pfizer-BioNTech devrait obtenir son autorisation européenne de mise sur le marché le 23 décembre (la vaccination devant démarrer dans toute l'UE entre le 27 et le 29 décembre) et livrer un demi-million de doses immédiatement, puis un million et demi supplémentaires en janvier. Soit de quoi vacciner 840.000 patients âgés vivant en Ehpad ou assimilés, auxquels s'ajoute le personnel vulnérable de ces établissements – le public prioritaire de la première phase. Une vaccination nécessite en effet deux doses

Les engagements de livraisons des laboratoires

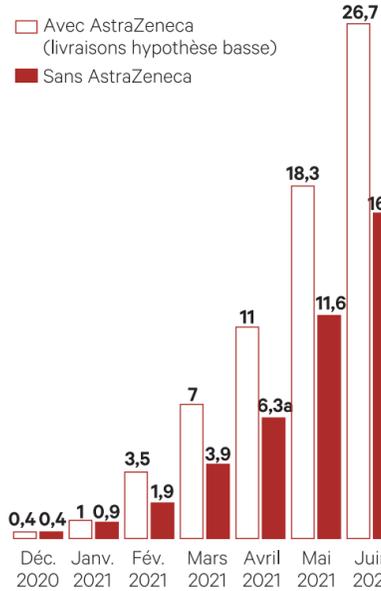
En millions de doses, chiffres cumulés



* AVEC HYPOTHÈSE DE MISE SUR LE MARCHÉ EN FÉVRIER ** AVEC HYPOTHÈSE DE MISE SUR LE MARCHÉ LE 23 DÉCEMBRE

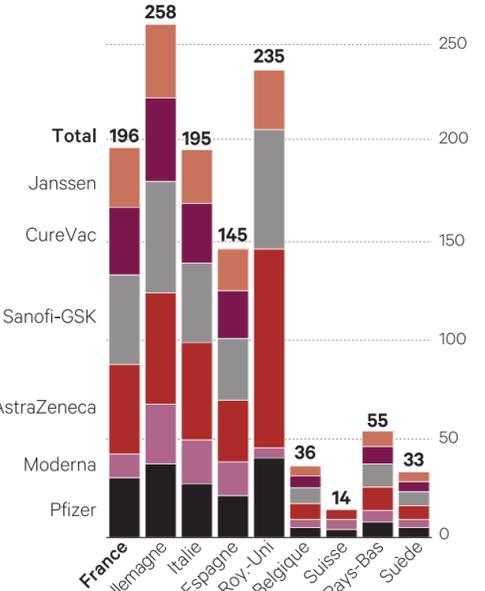
Capacité à se faire vacciner

Cumul, en millions de personnes vaccinables, avec taux de perte de 30 %



Les commandes par pays

En millions de doses



* LES ÉCHOS / SOURCE : GOUVERNEMENT

par personne, avec une seconde injection distante de 21 jours. Le gouvernement a calculé le potentiel en supposant que 30 % des doses seraient perdues : ruptures de la chaîne du froid, flacons incomplètement vidés, éventés ou brisés... C'est une hypothèse très prudente.

Autre fabricant de vaccins à ARN messenger, l'américain Moderna, obtiendrait son autorisation de mise sur le marché à la mi-janvier et livrerait son premier million de doses à cheval sur janvier et février. Ces deux laboratoires pionniers ont subi de légers retards de production dus aux difficultés d'approvisionnement en matières premières, mais ces retards sont déjà intégrés aux calculs gouvernementaux.

En revanche, on ne sait pas quand les doses d'AstraZeneca arriveront. Elles auraient pu être les premières sur le marché à la fin de l'année. Mais le laboratoire britannique a dû décaler son calendrier après la survenue d'un effet indésirable grave lors de l'essai clinique, en octobre. Le gouvernement table pour l'instant toujours sur une autorisation de mise sur le marché en février. L'entreprise s'est engagée à livrer près de 5 mil-

lions de doses à cette date. Mais il envisage désormais des scénarios où le vaccin d'AstraZeneca arriverait plus tard. Car une erreur a été découverte dans l'essai clinique, qui a brouillé les cartes. S'il n'y avait pas de vaccin AstraZeneca à la fin mars, cela ferait 9 millions de doses manquantes. Cela ferait potentiellement 4 millions de personnes vaccinées de moins à la fin du premier trimestre et 10 millions à la fin du semestre.

S'il n'y avait pas de vaccin AstraZeneca à la fin mars, cela ferait 9 millions de doses manquantes.

Il serait cependant étonnant que l'on attende encore six mois avant que le vaccin AstraZeneca soit autorisé. Un examen anticipé est d'ores et déjà en cours à l'Agence européenne du médicament. Il ne sera a priori pas nécessaire de conduire un nouvel essai clinique pour donner le feu vert. Au sein du gouvernement, on cherche à rassurer : « Il n'y a pas d'enjeu de cadence de production comme pour

les vaccins à ARN messenger. Les usines continuent à produire les doses, la livraison est juste reportée ».

Sans AstraZeneca, on ne pourrait vacciner au mieux que 17 millions de Français d'ici à la fin juin, soit un quart de la population. « Cela n'entrave pas notre capacité à protéger les Français les plus vulnérables. Cela ira mieux dès avril-mai, lorsqu'une dizaine de millions de personnes auront été vaccinées », souligne la même source. A ce moment, les livraisons des vaccins de CureVac, attendues dès mars, puis de Janssen, deux mois plus tard, permettront d'ouvrir plus largement le spectre de la vaccination, avec 10 millions de doses supplémentaires sur le marché français à la fin mai.

S'il devait compter sur les seules livraisons des laboratoires ayant déjà obtenu ou étant sur le point d'obtenir leur autorisation de mise sur le marché (Pfizer et Moderna) et si aucun retard ne se produit, le gouvernement disposerait de 23 millions de doses au cours du premier semestre. Lesquelles permettraient de vacciner au moins 8 millions de personnes. A condition naturellement que les Français le souhaitent. ■

Au restaurant, le virus peut s'attraper à 6 mètres en moins de cinq minutes

Une nouvelle étude sud-coréenne montre que les climatiseurs peuvent porter, dans les salles closes, des gouttelettes chargées en virus bien au-delà des distances de sécurité préconisées jusqu'ici.

Yann Rousseau
@yansan
— Correspondant à Tokyo

Alors que beaucoup de propriétaires de restaurant et de café s'émouvent d'être désignés, notamment en France, comme des lieux à haut risque, une nouvelle étude sud-coréenne montre que les contaminations dans les lieux clos peuvent se multiplier très rapidement et bien au-delà des distances de sécurité de 1 ou 2 mètres habituellement suggérées par les autorités. « Une personne peut être infectée à une distance de 6,5 mètres après une exposition de cinq minutes, sans jamais avoir eu de contact direct avec la personne contaminante », prévient le rapport récemment publié dans le « Journal of Korean Medical Science ».

Le cas d'une lycéenne

Pour les scientifiques de la Jeonbuk National University, tout commence par une infection mystère. Le 16 juin dernier, une lycéenne de la ville de Jeonju, en Corée du Sud, ressent les premiers symptômes d'une infection au Covid-19. Le lendemain, elle est testée positive par les autorités sanitaires de la ville, déconcertées par son cas. Depuis deux mois, en effet, aucune contamination n'a été identifiée dans leur municipalité. Pas de cas non plus dans la province, dont Jeonju est la capitale régionale. Et la jeune fille n'a pas quitté sa ville depuis des semaines, sa vie s'organisant entre le campus et son domicile.

Pour comprendre son infection et en détecter potentiellement d'autres, les traqueurs lancent leur enquête sur la base du

système EISS (Epidemic Investigation Support System), une plateforme digitale développée pour lutter contre l'épidémie. Ils interrogent la lycéenne et épluchent son emploi du temps. Ils découvrent alors que la patiente a croisé le 12 juin une femme, venue d'une autre ville, elle aussi, identifiée comme « positive », bien qu'asymptomatique. Les données génomiques de leurs infections sont similaires. « Nous avons découvert qu'un restaurant que le cas A avait visité le 12 juin avait été le site de son exposition au virus », explique l'étude.

L'impact des climatiseurs

Les images de surveillance montrent que la lycéenne était assise à 6,5 mètres de la femme asymptomatique. Et pendant cinq minutes, ni l'une ni l'autre ne portait de masque. Pour comprendre le processus, l'équipe d'enquête recrée sur place les conditions de l'infection. Et s'aperçoit très vite que les climatiseurs ont été les vecteurs de gouttelettes chargées de coronavirus dans la salle de 96 m² dépourvue de fenêtre ouverte.

« Les mesures à l'anémomètre montrent que le courant d'air se déplaçait alors à 1 mètre par seconde entre le cas A et le cas B », écrivent les auteurs, qui ont identifié deux autres infections, au même moment, dans le restaurant. Selon les experts, l'enquête montre que « la transmission des gouttelettes peut se produire à une distance supérieure à 2 mètres s'il y a un flux d'air direct provenant d'une personne infectée dans un environnement intérieur ».

Une découverte proche de celle d'une équipe chinoise qui avait étudié, au printemps dernier, un épisode de contamination massive dans un restaurant de Canton. En conclusion, les chercheurs coréens suggèrent aux gouvernements de rapidement mettre à niveau leurs recommandations en matière de distanciation sociale dans les restaurants et les lieux clos où les masques ne sont pas portés. ■

Où a-t-on le plus de risques de se contaminer ?

Pendant le couvre-feu, un tiers des contaminations se sont produites à domicile. Etre enseignant ou pratiquer le télétravail sont des circonstances associées à un risque moindre.

Cela fait des mois qu'on l'attendait. La première étude nationale de grande ampleur sur les circonstances des contaminations est enfin disponible. Cette enquête réalisée par l'Institut Pasteur, avec Santé publique France, l'Assurance-maladie et Ipsos, et pilotée par l'épidémiologiste Arnaud Fontanet, a été menée auprès de 25.640 personnes testées positives au Covid pendant le couvre-feu d'octobre jusqu'au début du confinement. Elle montre qu'un gros tiers des contaminations dont la personne-source est connue se produisent à la maison (35 %).

Des résultats à analyser avec prudence, car dans cette période particulière, les occasions de sortir et de rencontrer d'autres personnes se sont réduites. Un sondage réalisé au

même moment par le syndicat de généralistes MG France a également classé le milieu familial en tête des lieux de contaminations potentiels, à 37 %. De plus, seuls 44 % des patients interrogés savaient précisément qui les avait infectés, 21 % suspectant un événement particulier, et 35 % n'ayant aucune idée de la façon dont ils avaient contracté le virus.

Chez soi, c'est avant tout auprès de son conjoint qu'on se contamine, à 64 %. « Le fait que les enfants ne soient pas ou peu symptomatiques quand ils sont infectés peut expliquer qu'ils ne soient pas souvent identifiés comme personne source de l'infection », écrivent les chercheurs. Après le foyer, suivent la famille élargie (33 % des personnes-sources connues), le travail (29 %), les amis (21 %).

Télétravail : risque réduit

Les professions les plus exposées sont les cadres administratifs et commerciaux en entreprise, les personnels de santé et travailleurs sociaux, les ouvriers dans l'indus-

trie, les chauffeurs. En revanche, les enseignants à l'école, à l'université, et les scientifiques sont relativement en sécurité, contrairement à ce qu'on pourrait supposer en raison du brassage scolaire. Il en va de même pour de nombreux employés de la fonction publique ou employés administratifs d'entreprise, les étudiants, les agriculteurs, les femmes au foyer.

Parmi les facteurs de risque de attraper le coronavirus, on trouve la fréquentation des bars, restaurants ou salles de sport, comme l'ont montré nombre d'études internationales. Plus le nombre de personnes vivant au foyer est élevé, plus le risque croît, surtout si les enfants sont gardés à l'extérieur par une assistante maternelle ou bien vont à l'école. A l'inverse, on prend peu de risques en faisant ses courses dans un commerce, où des protocoles sanitaires sont appliqués. On peut aussi monter dans le bus ou le tramway, car il n'y a pas de « sur-risque » lié aux transports en commun, et pratiquer des activités sportives en plein air. « Le télétravail est associé à

une diminution de 30 % du risque d'être infecté », ont aussi calculé les scientifiques.

Auto-isolement mal respecté

La difficulté à faire appliquer l'auto-isolement immédiat des personnes diagnostiquées positives, symptomatiques ou cas contacts, explique sans doute une bonne partie des contaminations qui surviennent à la maison. « On constate que seulement 51 % des personnes sources du foyer se sont mises en isolement et quand elles l'ont fait, seulement 52 % l'ont fait dès le début des symptômes », révèle l'Institut Pasteur. De plus, ceux qui se sont isolés chez eux ont continué à partager des repas dans un tiers des cas.

Certes, la quasi-totalité des sondés se sont isolés par rapport aux personnes extérieures au foyer, mais un tiers des cas l'ont fait trop tard, c'est-à-dire à partir du prélèvement ou du résultat du test, au lieu de réagir dès les premiers symptômes ou après avoir appris qu'ils avaient côtoyé une personne positive. — S. G.

Crédits conso : un risque de « déflagration » des impayés

UFC-Que choisir alerte sur le niveau record d'endettement des ménages français.

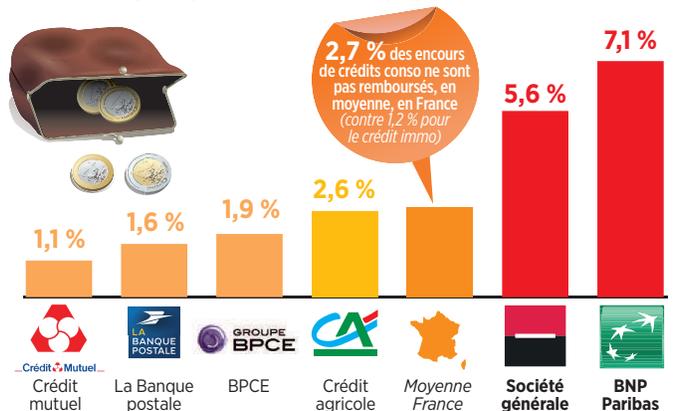
PAR DELPHINE DENUIT

« **ACHETEZ** maintenant, payez l'an prochain », « Faites-vous plaisir, réglez en plusieurs fois... ». On la connaît tous cette petite musique racoleuse des publicités pour les crédits à la consommation. Mais, en ces temps de crise, elle pourrait s'avérer très dangereuse, s'alarme l'association de protection des consommateurs UFC-Que choisir dans une étude publiée ce matin. « So finco incite à souscrire des crédits qui pourront être remboursés après les fêtes et ses confrères de la location longue durée (LLD) automobile, comme Toyota Financement, proposent des reports de loyer de six mois », dénonce l'UFC. « La crise fait le lit des crédits irresponsables », constate Matthieu Robin, chargé du secteur financier à l'association.

Plus de 9 Mds€ de crédits conso impayés

En matière de crédits, la France franchirait déjà la ligne rouge. « La dette des Français – tous crédits confondus – a progressé pratiquement sans arrêt depuis 2010, contrairement à la plupart des ménages européens... Elle atteint près d'une année de leur revenu en 2020 ! » signale l'étude. Et la crise aggrave ce phénomène. Au sortir du premier déconfinement, « la distribution de crédits conso a atteint 3 milliards d'euros (Mds€) en juin,

Deux banques pointées du doigt par l'UFC-Que choisir



SOURCE : UFC-QUE CHOISIR. À PARTIR DU SPRING 2020 EU-WIDE TRANSPARENCY EXERCISE. AUTORITÉ BANCAIRE EUROPÉENNE, JUIN 2020. POUR LA BANQUE POSTALE, QUI NE DISTINGUE PAS LE CRÉDIT CONSO DU CRÉDIT IMMOBILIER, UNE ESTIMATION DES DÉFAUTS DU CRÉDIT CONSO A ÉTÉ RÉALISÉE.

un record depuis 2012 ». Des chiffres d'autant plus inquiétants selon l'UFC que les défauts de paiement – crédits non remboursés depuis au moins quatre-vingt-dix jours – atteignent déjà des niveaux records en 2019. « À la fin de l'année dernière, les groupes bancaires français ont accumulé plus de 9 Mds€ de crédits conso impayés, soit un montant d'impayé moyen de 1 020 € par emprunteur, dix fois plus qu'en Allemagne, où l'impayé moyen est de 110 € », insiste Matthieu Robin. Deux grandes banques sont particulièrement visées pour leur manque de vigilance dans

l'octroi de prêts à la conso (voir infographie). « Les taux de défauts sur ce type de crédit sont deux fois plus élevés qu'en moyenne à la Société générale, si on tient compte de sa filiale Franfinance (5,6 % contre 2,7 % pour la moyenne des banques), et atteignent 7,1 % à BNP Paribas en incluant sa marque Cetelem. On peut dire que la machine du mal-endettement repart à plein régime, conclut l'expert. A l'inverse, BPCE (1,9 %) et surtout Crédit mutuel (1,1 %) affichent des taux inférieurs à 2 % ».

Accusées de jouer les pyromanes, les banques sont aussi de piètres pompiers, selon

l'UFC. « En 2019, seuls 30 % des crédits en défaut ont fait l'objet d'aménagements de paiement de la part des banques », note l'étude.

Contactée, la Société générale s'est dite surprise par ces chiffres. « En 2019, nos taux de défauts sont très bas et nous ne constatons actuellement aucune augmentation des défauts de paiement sur nos crédits à la conso ou même immobiliers », indique Christophe Baniol, directeur du marché des particuliers. « Nous avons beaucoup d'indicateurs sur les défauts de paiement à trois, douze ou vingt-quatre mois et aucun ne

bouge, certains baissent même », dit-t-il, précisant « qu'il existe plusieurs manières, selon les indicateurs, de calculer les taux de défauts ».

Hausse de 60 % des demandes de moratoire

L'UFC n'est pas seule à s'alarmer. « Depuis septembre, nous avons une hausse de 60 % des demandes de moratoire et de report d'échéances ou de renégociation de prêts », affirme Meriem Jammali, secrétaire générale de l'association France Conso Banque, spécialiste des problèmes des consommateurs avec leur banque. « Et les demandes de plan de surendettement explosent », confie la secrétaire générale, qui appelle à « la création d'un prêt garanti par l'Etat pour les particuliers ». A la Banque de France, « les remontées de terrain n'ont fait état d'aucune information alarmante », confie-t-on. « C'est parce que ces personnes sont dans un angle mort, elles ne sont pas repérées pour l'instant », rétorque Philippe Chassaing, député LREM de Dordogne, membre de la commission des finances, qui appelle à « mettre en place des outils de restructuration de la dette ». « Le surendettement a de multiples visages, prévient le député, qui a publié un rapport sur la fragilité financière. Demain, la crise aura contribué à fragiliser des personnes qui faisaient face jusqu'alors. »

SMIC

Le gouvernement ayant évacué tout coup de pouce supplémentaire, le salaire minimum va augmenter le 1^{er} janvier d'un peu moins de 1 %, pour atteindre 10,25 € brut de l'heure ou 1554 € brut par mois, soit une hausse d'environ 15 €.

5G

Free a lancé hier son abonnement 5G, sans augmentation de prix par rapport à la 4G pour ceux qui disposent du forfait à 20 € par mois. Les quatre millions d'abonnés à 2 € mensuels ne disposeront pas de cette dernière génération de réseaux mobiles.

NUMÉRIQUE

La Commission européenne a présenté hier une législation en deux volets portant sur les services et les marchés pour mieux réguler l'activité des géants du numérique. Ces textes seront négociés pendant un an avec le Parlement européen et les Etats membres.

SEANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

BOURSE

RETROUVEZ TOUS LES JOURS les cours de la bourse du www.leparisien.fr

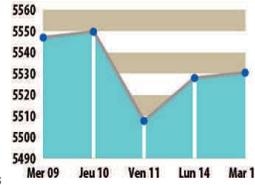
CAC 40

5 530,31 POINTS +0,04%

CHANGES	dern.C	préc.C
États-Unis USD	0,8227	0,8239
PETROLE		
Baril de Brent (163,66L)	50,48 \$	+0,24%
OR	1847,00 €	
Lingot 1kg	1847,00 €	
Once	58,28 \$	
Napoléon	293,20 €	

VALEUR DU MOMENT Française des Jeux 35,37 -0,53 +48,46

Libellé	dern.	% Var.	% an
Accor	29,99	-1,73	-28,17
ADP	106,00	+0,95	-39,81
Airbus Group	91,37	-0,74	-29,97
Air France - KLM	4,94	-0,86	-50,20
Air Liquide	133,70	-1,84	+5,94
Albioma	43,20	-1,65	+66,15
ALD	11,90	+2,41	-14,02
Alstom	45,87	-0,09	+17,14
Alten	90,95	-1,98	-19,16
Amundi	67,95	+2,10	-2,79
Aperam	33,46	+3,53	+17,36
Arceur Mittal SA	18,65	-7,27	+19,24
Arkema	95,08	+0,08	+0,40
Atos	73,86	+0,83	-0,62
Axa	18,93	-1,28	-20,63
Bic	48,96	-0,04	-21,03
bioMérieux	113,10	-5,51	+42,53
BNP Paribas	45,24	+2,46	-14,38
Bolloré	3,43	-1,12	-11,72
Bouygues	34,36	+1,51	-9,29
Bureau Veritas	22,62	-0,22	-2,75
Cap Gemini	114,15	+0,83	+4,82
Carrefour	13,51	-1,78	-9,67
Casino Guichard	25,31	-1,69	-39,30



DANS LE MONDE

Francofort DAX	13 362,87 points	↑	+1,08%
New-York Dow Jones	29 997,35 points	↑	+0,45%
Londres Footsie	6 513,32 points	↓	-0,28%
Tokyo NIKKEI	26 587,84 points	↓	-0,17%

VALEURS À SUIVRE

bioMérieux (-5,51 % à 113,10 €)
L'action du spécialiste des diagnostics in vitro se relègue malgré le relèvement des objectifs financiers pour l'exercice 2020. La direction escompte à présent une croissance du chiffre d'affaires proche de +18 %, à taux de change et périmètre constants, contre +16 % jusqu'alors.

Eurofins

(-0,50 % à 66,30 €)
Revenant d'une forte dynamique de ses activités principales, ainsi que des activités liées à la Covid-19, Eurofins Scientific annonce relever ses objectifs financiers pour l'année 2020. Il déclare anticiper désormais des revenus de 5,3 milliards d'euros, au lieu de cinq milliards d'euros.

Libellé	dern.	% Var.	% an
CGG	0,81	-1,46	-71,95
GNP Assurances	13,21	+2,01	-25,49
Ocifax	8,42	+0,60	-23,25
Covivio	76,05	-1,13	-24,85
Credit Agricole	10,68	-1,81	-17,41
Danone	52,50	+0,08	-28,96
Dassault Aviation	906,50	-1,12	-22,52
Dassault Systèmes	157,15	+0,54	+7,23
Devoteam	99,20	-1,95	-4,67
Edenred	46,34	-0,72	+0,52
EDF	12,50	+1,05	+25,91
Eiffage	80,84	-0,70	-20,75
Elior Group	5,58	-0,72	-57,40
Elis	13,30	-2,96	-28,11
Engie	12,43	-0,78	-13,88
Eramet	40,20	+3,08	-12,30
EssilorLuxottica	129,20	-0,27	-4,86
Eurazeo	56,20	+2,18	-7,87
Eurofins Scientif.	66,30	-0,50	+34,16
Euronext	87,00	-0,57	+19,75
Eutelsat Comm.	9,48	-2,01	-34,74
Faurecia	41,03	+2,04	-14,57
Fnj Darty	51,40	+2,59	-2,66
Fnac	35,37	-0,53	+48,46

Libellé	dern.	% Var.	% an
Gecina	126,00	0,00	-21,05
Genfit	4,04	-1,13	-77,13
Getlink	13,61	-1,49	-12,25
GTT	78,15	-1,20	-8,49
Hermes Intern.	853,60	-1,07	+28,13
lcade	64,55	-0,23	-33,49
Iliad	170,20	-2,27	+47,90
Imerys	38,16	+3,25	+1,27
Ipsen	88,85	-0,22	-12,85
Ipso	29,70	+3,48	+2,59
JC Decaux SA	20,12	+1,13	-26,78
Kering (Ex PPR)	569,70	-0,99	-2,65
Klepierre	19,01	+2,34	-43,86
Korian	29,52	-1,17	-23,78
L'Oréal	302,50	-0,07	+14,58
Lagardère S.C.A.	19,94	-1,68	+2,62
Legrand	71,18	+0,42	-2,01
LMVH	507,20	-0,39	+22,45
MG-Metropole TV	14,26	+0,56	-15,02
Maisons du Monde	15,69	+0,71	+20,66
Merckialis	7,37	-1,31	-40,27
Michelin	107,75	+0,88	-1,24
Natixis	2,66	-1,68	-32,74
Neoen	51,00	-1,19	+65,05

Libellé	dern.	% Var.	% an
Nexans	57,35	-1,33	+31,87
Nexity	33,24	-1,22	-25,77
Orange	9,78	-2,16	-25,43
Orpea	107,10	0,00	-6,30
Pernod Ricard	157,90	-1,71	-0,94
Peugeot	21,57	+2,42	-1,27
Plastic Omnium	28,86	-1,62	+15,90
Publicis Groupe SA	41,94	+2,49	+3,91
Renault	36,80	-2,97	-12,77
Rexel	12,09	+1,47	+2,03
Robertet	902,00	+4,76	-2,28
Rubis	37,78	-1,36	-31,00
Remy Cointreau	147,30	-2,45	+34,53
Safran	118,35	-0,80	-14,02
Saint Gobain	38,81	-0,70	+6,33
Sanofi	76,23	-2,08	-14,94
Sartorius Sted Bio	286,60	-1,65	+94,04
Schneider Electric	116,10	-0,04	+26,89
Scor Reg	27,62	+2,14	-26,19
Seb	145,00	0,00	+9,52
SES Global FDR	7,69	-1,16	-38,48
Societe Generale	17,32	-1,91	-44,17
Sodexo	72,66	+0,72	-31,22
Soitec	155,20	-1,17	+65,64

Libellé	dern.	% Var.	% an
Solutions 30 SE	9,18	-37,59	-7,88
Solvay	98,70	-1,33	-4,45
Sopra Steria Group	126,40	-0,47	-11,92
SPIE	17,22	+0,47	-5,18
Stmicroelectronics	30,19	+4,28	+25,95
Suez	15,89	-0,09	-17,80
Tarkett	14,97	+4,47	+3,96
TechnipFMC	7,98	+2,36	-57,78
Teleperformance	267,70	-1,17	+23,14
TF1	6,76	-1,58	-8,65
Thales	76,88	-0,31	-16,91
Total	36,56	-0,11	-25,69
Trigano	142,00	-1,18	+50,90
Ubisoft Entert	74,98	-2,62	+21,76
Unibail-Rodamco Westfield	62,70	+3,02	-55,42
Valleo	31,93	-0,73	-1,66
Vallourec	27,88	-0,09	-75,21
Veolia Environ.	19,38	-1,22	-18,28
Vinci	85,46	+0,59	-13,68
Vivac	235,00	-1,08	-0,63
Vivendi	25,58	-0,58	-0,93
Wendel	98,35	-0,25	-17,00
Worldline	75,62	+0,64	+19,75

DETTE 2 638,3 Mds€ C'est la dette aujourd'hui, soit 114,10 % du PIB



Sur les 20 villes les plus surveillées au monde, 18 sont chinoises, selon la société britannique Comparitech.
Photo Thomas Peter/Reuters

enquête

Frédéric Schaeffer
— Correspondant à Pékin

En Chine, Big Brother est sur le grill

PROTECTION DES DONNÉES // Les caméras à reconnaissance faciale s'imposent partout dans la vie des Chinois. Au point de préoccuper une partie croissante de la population et de pousser certaines villes à réagir. Si la surveillance du régime autoritaire reste intacte, une loi est en préparation pour mieux protéger les données personnelles.

Rue Xingfu, dans le centre de Pékin, une dizaine de personnes affublées de gilets réfléchissants se tiennent en file indienne. Avancant courbées vers le sol ou longeant prudemment le trottoir, elles ne cherchent pas à simuler l'évacuation d'une prise d'otages ou à éviter les tirs d'un sniper. Sous les yeux éberlués des passants, elles participent à une performance de l'artiste Deng Yufeng, qui tente de démontrer à quel point il est difficile d'esquiver les caméras de vidéosurveillance dans la capitale chinoise. Zigzaguant à certains moments, marchant à reculons à d'autres pour ne pas exposer leur visage à l'œil de Big Brother, ces volontaires recrutés sur Internet mettront plus de deux heures à parcourir cette section de 1 kilomètre de la rue Xingfu (rue « du Bonheur »). « J'ai trouvé qu'il y avait quelque chose d'ironique et de tragique à l'idée de disparaître dans la rue du Bonheur », explique l'artiste, dans son atelier de la banlieue est de Pékin.

Deng Yufeng, trente-quatre ans, met d'abord deux mois à repérer sur place les caméras, à noter discrètement leurs références et à effectuer des mesures dans la rue. De retour à son atelier, il étudie sur Internet les angles de vue des caméras, puis établit un parcours en conséquence. « Il y avait 89 caméras lorsque j'ai repéré l'itinéraire, mais le jour de la performance, j'en ai remarqué de nouvelles ! Heureusement, nous avons pu faire quelques ajustements sur place. » Sous le coup d'une enquête de la police, Deng Yufeng a renoncé à réitérer sa performance et à mettre son itinéraire sur Internet à la disposition du public.

Echapper à Big Brother est mission quasi impossible en Chine. Au nom de la lutte contre la criminalité et le terrorisme, le nombre de caméras de surveillance y explose. Le pays en comptait autour de 350 millions en 2018, selon IHS Markit. Un chiffre qui devrait monter à 560 millions l'an prochain, pour représenter une grosse moitié du milliard de caméras de surveillance déployées à travers le globe. Sur les 20 villes les plus surveillées au monde, 18 sont chinoises, selon la société britannique Comparitech. A Pékin, il y aurait plus de 1 million de caméras de surveillance, un chiffre toutefois inférieur à Londres, si on le rapporte au nombre d'habitants (56 caméras pour 1.000 habitants dans la capitale chinoise, contre 67 dans la capitale britannique).

Ces caméras sont de plus en plus sophistiquées. Beaucoup sont équipées de la technologie de reconnaissance faciale, un domaine dans lequel Pékin a énormément investi dans sa course au leadership mondial en intelligence artificielle. Les caméras à reconnaissance faciale ont envahi le quo-

tidien des Chinois. Le régime communiste, qui a toujours excellé dans la surveillance de son peuple depuis soixante-dix ans, est souvent à la manœuvre. Mais les établissements publics et les entreprises privées ne sont pas en reste. Dans les transports publics, pour entrer dans les résidences universitaires, les complexes résidentiels ou les bureaux, pour s'enregistrer à l'hôtel ou pour payer une boisson à un distributeur automatique, la reconnaissance faciale s'impose partout. Au point d'exaspérer et d'inquiéter une partie de la population.

Une vidéo tournée dans une agence immobilière de la ville de Jinan est récemment devenue virale sur les réseaux sociaux chinois, a rapporté le média en ligne Sixth Tone. Elle montre un homme coiffé d'un casque de moto intégral pour éviter les caméras à reconnaissance faciale. Un nombre croissant de développeurs immobiliers utilisent cette technologie pour tracker les clients et améliorer leurs ventes. L'an dernier, la présence de la reconnaissance faciale dans une école pour pister les cancers avait suscité l'indignation. « La généralisation de la reconnaissance faciale dans la vie quotidienne s'accompagne d'une préoccupation croissante des citoyens sur l'usage de leurs données, notamment biométriques, observe Ma Ce, avocat à Hangzhou, spécialiste de ces questions. L'inquiétude des gens tient aussi au fait que la reconnaissance faciale est souvent imposée pour accéder à un service sans autre alternative, et que cette technologie n'est pas infaillible. »

Inquiétudes

Selon une enquête menée auprès de 6.100 personnes publiée il y a un an par un centre de recherche de Pékin, environ deux tiers des Chinois admettent que la reconnaissance faciale rend leur vie plus sûre et plus pratique, mais trois quarts souhaitent avoir la possibilité de choisir des méthodes

d'identification plus traditionnelles. Et ils sont également 80 % à s'inquiéter d'une fuite de leurs données biométriques. Cette méfiance est alimentée par de nombreux scandales, dont les médias se font régulièrement l'écho. Le mois dernier, la télévision d'Etat CCTV a révélé que des milliers de photos d'individus avaient été vendues sur le marché noir pour à peine 2 yuans (0,25 euro). Début décembre, à Chengdu, une femme de vingt ans, testée positive au Covid-19, a vu sa photo, son nom, ses coordonnées et les lieux qu'elle avait fréquentés les jours précédents jetés à la vindicte des réseaux sociaux.

La Chine comptait autour de 350 millions de caméras de surveillance en 2018, selon IHS Markit. Un chiffre qui devrait monter à 560 millions l'an prochain.

La préoccupation d'une part croissante des Chinois à l'égard de la confidentialité de leurs données ne date pas de l'émergence de la reconnaissance faciale. Elle s'est accrue à mesure de l'explosion des usages Internet. La Chine compte 904 millions d'internautes, utilisant frénétiquement leur smartphone pour se divertir, faire leurs courses, payer leurs factures. En avril 2018, Robin Li, le patron du moteur de recherche Baidu, s'était attiré les foudres de l'opinion publique en déclarant que les Chinois n'étaient pas tellement sensibles aux enjeux de confidentialité des données personnelles, prêts à troquer des pans entiers de leur vie privée en échange d'un supplément de sécurité ou de confort. A la même époque, dans une galerie de Wuhan, l'artiste Deng Yufeng avait voulu

sensibiliser le public à ce sujet en affichant les données personnelles de plus de 300.000 Chinois qu'il avait achetées illégalement sur Internet. L'exposition avait été fermée par la police au bout de deux jours.

La réponse du législateur

La sensibilité croissante des citoyens sur ces questions a poussé les autorités à réagir. Si la Chine ne dispose pas encore d'une loi spécifique sur la protection des données personnelles, le pays n'est pas un « no man's land » juridique en la matière. Promulguée en 2017, la loi sur la cybersécurité insiste, pour la première fois, sur la nécessité d'obtenir le consentement « explicite » de l'utilisateur avant la collecte de ses données. Depuis, plusieurs textes sont venus compléter cette loi-cadre, « créant une base juridique et réglementaire largement inspirée du RGPD européen », explique Christine Miles, avocate au cabinet DHH à Pékin. « Cette volonté d'encadrement des autorités vise à répondre à une aspiration de la société, mais aussi à un objectif économique puisque les données sont devenues l'enjeu n°1 des acteurs du numérique », ajoute Séverine Arsène, professeure adjointe à l'université chinoise de Hong Kong. La Chine se prépare à franchir une étape supplémentaire en se dotant d'une loi spécifique sur la protection des données personnelles. Présenté en première lecture en octobre, le texte s'attache à répondre « aux appels et aux attentes massives de la population et du Parti communiste chinois », ont indiqué les autorités. Il doit notamment renforcer la mise en pratique du « consentement éclairé » dans le processus de collecte des données.

Reste à savoir quelles en seront les conséquences concrètes. Jusqu'à présent, la mise en application des textes est toute relative, les citoyens ayant peu de moyens de faire valoir leurs droits. Lao Dongyan, professeur de droit de la prestigieuse université

Tsinghua, a récemment dénoncé les « lacunes » de la loi en préparation, rendant toujours « difficile pour les individus de revendiquer leurs droits ». Il y a un an, elle avait décrit la reconnaissance faciale comme « un pacte avec le diable » dans un article retentissant.

Pacte avec le diable

En attendant, les choses évoluent sous la pression des citoyens. Les autorités se sont attaquées aux démarchages téléphoniques ou SMS et renforcent les contrôles sur les géants du Net. Le mois dernier, un tribunal de la province du Zhejiang a, en partie, donné raison à Guo Bing, un universitaire de Hangzhou qui avait attaqué en justice le parc animalier de la ville pour avoir mis en place un système de reconnaissance faciale afin de filtrer les abonnés. Dans ce premier procès en Chine contre l'utilisation de la reconnaissance faciale, le tribunal a condamné le parc animalier à verser une indemnité de 1.038 yuans (131 euros) et à effacer les données faciales du plaignant, mais n'a pas exigé que le parc renonce à la reconnaissance faciale pour les autres visiteurs. Certaines villes adoptent leur propre réglementation. La vidéovirale de l'homme casqué dans l'agence immobilière a incité les villes de Nanjing et Xuzhou à interdire aux promoteurs l'usage de la reconnaissance faciale. Hangzhou, où se trouve le siège du leader de la vidéosurveillance, Hikvision, est devenue la première ville chinoise à interdire aux comités de quartier d'obliger les habitants à se soumettre aux technologies biométriques pour entrer chez eux. Le 1^{er} décembre, Tianjin a adopté une législation locale interdisant aux entreprises de collecter les données biométriques des personnes sans leur consentement. A Dongguan, dans le sud de la Chine, des distributeurs de papier à reconnaissance faciale ont été retirés des toilettes publiques, suite au mécontentement des usagers.

Big Brother serait-il sur le point de flancher ? Pas vraiment. Si certaines villes chinoises cherchent à restreindre l'usage de la vidéosurveillance par le secteur privé, cela n'empêche pas les autorités de recourir toujours davantage aux technologies les plus pointues pour surveiller la population. Dans le Xinjiang, des milliers de musulmans ouïghours ont été arrêtés après avoir été « signalés » par un logiciel qui repère les comportements suspects. « Les citoyens ont peu de leviers pour porter le débat au niveau de la surveillance étatique, relève Séverine Arsène. Le régime justifie son système de surveillance par une forte propagande autour des enjeux sécuritaires et d'unité nationale dont il est difficile de mesurer l'écho dans la population. » Le Covid-19 et la généralisation des applis de traçage imposées à la population ont également montré que le droit avait ses limites quand il s'agit de défendre l'intérêt supérieur de l'Etat. ■

Actualité Société

INTERVIEW

BIODIVERSITÉ Dans un livre passionnant, le président du Muséum rejette l'idée d'un péril immédiat sur les animaux et les plantes

URGENCE Mais un drame silencieux est à l'œuvre car certains processus d'extinction sont cent à mille fois plus rapides que par le passé

Il répond aux questions par téléphone depuis son bureau du Jardin des Plantes, à Paris, et décrit avec bonheur le platane d'Orient devant sa fenêtre, planté par le naturaliste Buffon en 1785. « *Cet arbre est bien plus grand que moi, mais lui n'a pas bougé depuis 235 ans*, explique Bruno David, le président du Muséum d'histoire naturelle. *Il ne démultiplie pas son empreinte sur la planète, alors que moi, oui.* »

Dans un livre à paraître le 6 janvier*, le paléontologue et biologiste marin interroge la réalité de la sixième extinction de biodiversité, après la cinquième durant le Crétacé et la disparition des dinosaures il y a environ 66 millions d'années. « *Nous sommes en réalité très loin des crises du passé*, explique-t-il. *Mais ce qui est inquiétant, c'est le rythme : on va cent à mille fois plus vite en direction d'une crise.* » À travers des exemples saisissants, l'ancien chercheur au CNRS décrit le drame silencieux qui se noue dans nos campagnes comme au bout du monde, et les différents moyens d'y remédier.

Pourquoi existe-t-il selon vous un « match déséquilibré » entre la lutte pour le climat et la préservation de la biodiversité ?
Le climat peut être réduit à deux variables que tout le monde connaît : il fait froid ou chaud, il pleut ou il fait beau. Le modéliser n'est pas facile mais on y arrive. La biodiversité, c'est du vivant, des millions d'espèces, des milliers d'écosystèmes ; mais aussi une question d'abondance. Tout ça interagit, et il est difficile d'avoir une approche globale.

Pourquoi est-il plus facile de préserver la biodiversité que le climat ?

Notre effort pour le climat est dilué dans le climat mondial et l'inertie du système est considérable. Si on était tous vertueux en France, ça ne se verrait pas... avant trente ou quarante ans ! La biodiversité, elle, est très résiliente et revient très vite : on l'a vu pendant le confinement ou après Tchernoïl. Le retour sur investissement est rapide et gratifiant.

Ne s'est-on pas trop préoccupé des pandas et pas assez



Floraison de diatomées, un phytoplancton marin.
WIM VAN EGMOND, VISUALS
UNLIMITED/SPL/COSSMOS

Bruno David, président du Muséum d'histoire naturelle

« En protégeant la nature, on se protège »

de la biodiversité locale dont nous dépendons ?

Il faut se préoccuper des deux car il y a un effet d'entraînement. Il est en effet très important de préserver la biodiversité locale, et notamment la biodiversité du sol [petits animaux, végétaux et microbes], essentielle à la survie de l'humanité. Mais il est plus difficile de faire les gros titres avec les vers de terre et les collemboles qu'avec les pandas.

Comment inciter à préserver une nature qu'on ne voit pas ?

Des études montrent que nous avons un coefficient de sympathie, nous humains, pour les espèces qui nous ressemblent. Un bébé singe ou lion est plus touchant qu'un bébé étoile de mer. Il y a une exception : les arbres. Pour convaincre, l'arbre est un bon levier. Or protéger les haies et les forêts, c'est protéger les sols dont on dépend.

Pourquoi la disparition de la micro-biodiversité est-elle plus grave que celle d'un gros mammifère ?

Si demain les ours blancs ou les éléphants disparaissent, je serai triste. Éthiquement, on n'a pas le droit de faire disparaître une espèce. Mais en matière d'équilibre des écosystèmes, si l'ours blanc disparaît, ce ne sera pas la fin du monde. Par contre, si on fait disparaître le plancton, dont dépend la moitié de l'air que nous respirons, ça changera totalement la planète !

Pourquoi faut-il davantage regarder le déclin des populations que l'extinction de certaines espèces ?

Nous sommes très loin du seuil des grandes crises du passé. Mais des individus de moins en moins nombreux, in fine, ça se termine par une extinction. Or nous avons partout des signes de déclin : les oiseaux et les petits mammifères en France, les insectes en Allemagne,

les mammifères en Afrique. C'est exactement ce qui s'est produit lors des précédentes crises.

Pourquoi parlez-vous de « crises silencieuses » ?

Il n'y a pas d'extinction du jour au lendemain. La représentation romancée où un dinosaure regarde avec terreur une météorite fondre sur lui est totalement fautive. Ces déclin d'abondance étaient en cours depuis dix millions d'années. La météorite, c'est le coup de grâce, mais quand elle arrive, il reste déjà peu de dinosaures. Une lignée finit par s'éteindre quand le nombre de descendants diminue. Ce n'est pas une hécatombe avec des morts partout.

Aujourd'hui, on ne marche pas sur des oiseaux morts le long des chemins. Les animaux se reproduisent moins, il y a de moins en moins d'œufs, de poussins, d'individus, et ça finit par affecter les espèces. Le rythme est inquiétant :

cent à mille fois plus rapide que celui des crises du passé. C'est aussi la première crise de biodiversité induite par une espèce.

Vit-on une rupture de l'homme avec la nature ?

Il s'est toujours pensé hors de la nature. Après la Seconde Guerre mondiale, avec les premiers écologues, on a eu un regard compatissant sur la nature. Mais, en réalité, nous n'avons à être ni contre elle ni à son chevet car nous sommes dedans. On fait

« Il est plus difficile de faire les gros titres avec les vers de terre qu'avec les pandas »

partie du jeu. Il faut occuper notre place et rien que notre place. Et ne pas oublier qu'en la protégeant, nous nous protégeons nous-mêmes.

Vous trouvez même notre déconnexion avec la nature dans les films de Disney ?

Une étude de 2015 du Muséum montre qu'au fil de soixante-dix ans de dessins animés Disney s'installe un déclin de la biodiversité. Blanche-Neige ou Pinocchio étaient entourés de plus de vingt espèces animales, Mulan n'en a eu droit qu'à six. La nature y est de plus en plus simplifiée ; ça traduit une forme de déconnexion, quand bien même les discours portent souvent sur la protection des espèces. C'est un signe culturel inquiétant.

Faut-il chiffrer les services rendus par la nature ?

S'il n'y avait plus d'insectes pollinisateurs, ça coûterait entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros chaque année en France. Affecter un prix à ce qu'apporte la nature en matière de services de purification de l'air, d'oxygène, de filtrage des eaux, de nourriture, de médicaments, peut aider à une prise de conscience.

La crise du Covid doit-elle nous inciter à repenser notre lien au monde sauvage ?

Il n'y aurait rien de pire que de croire qu'il suffit de se débarrasser des bêtes sauvages pour se débarrasser des virus. Il y a une règle dans la nature : « *Kill the winner* » [« tuer le vainqueur »]. Les pathogènes vont toujours s'intéresser aux espèces dominantes. Donc supprimer les animaux sauvages, c'est se mettre une cible dans le dos.

Pourquoi prônez-vous une transformation lente de nos sociétés ?

Je ne vois pas comment le faire brutalement. Quand on a voulu mettre en place une taxe de 6 centimes sur l'essence, les Gilets jaunes sont apparus. Le problème reste l'acceptabilité sociale. On ne peut pas demander à tout le monde le même effort. Ce dont je rêve, c'est que chacun en fasse un à sa mesure. Car il n'y a pas de planète B ! ●

PROPOS RECUEILLIS
PAR MARIANNE ENAULT

« À l'aube de la 6^e extinction », par Bruno David, Grasset, 256 pages, 19,50 euros (parution le 6 janvier).

Etudiants confinés

«L'entière de ma promotion est en panique»

«Libération» a interrogé une quinzaine de jeunes dont le quotidien a été bouleversé par la fermeture des facs quelques semaines après leur première rentrée universitaire. Trop-plein de visios, manque de lien social, appart minuscule... deux mois après, certains craquent.

Par
CASSANDRE LERAY

Jessica a tout lâché il y a trois semaines. La ville bretonne dans laquelle elle étudiait, sa licence d'arts plastiques, sa chambre universitaire... Deux mois après le début des cours, cette néobachelière de 18 ans est même allée jusqu'à se désinscrire, le moral en miettes: «Je pleurais tout le temps, je ne me faisais même plus à manger, je passais mes journées allongée dans mon lit sans aucune énergie. J'ai craqué.» De retour chez ses parents près d'Orléans, elle a décidé de ne plus s'obstiner à suivre des heures d'enseignement à distance alors qu'elle avait perdu le fil. Certes, la fac, c'était son dernier choix sur Parcoursup. Mais Jessica comptait bien «se donner à fond» pour réussir son

entrée dans le monde des études supérieures: «Dans ce contexte, c'est impossible. Si on avait eu cours en présentiel, j'aurais sans doute tenu.» Quelques semaines à peine après la rentrée universitaire, l'annonce du reconfinement, le 28 octobre, fait mal. Certaines formations ont pu rester ouvertes, mais pour une grande partie des étudiants, être confiné signifie depuis deux mois avoir cours face à un écran.

CERCLE VICIEUX

En pleine période de révisions ou de partiels, une quinzaine de néobacheliers ont raconté à Libé l'angoisse de ce premier semestre d'études à distance et le mal-être qui l'accompagne. «En cinq semaines de distanciel, j'ai ouvert mon cahier deux fois, les premiers jours. Je ne note plus rien», admet Yann, 18 ans,

Depuis des mois, les organisations étudiantes alertent sur le risque de décrochage massif durant la crise sanitaire. «C'est encore pire pour ceux qui sortent du bac. Le passage du lycée aux études est extrêmement compliqué, avec un taux d'échec déjà important en temps normal», constate Mélanie Luce, présidente de l'Unef (Union nationale des étudiants de France).

«Je vais tenter de sauver les meubles, mais je suis paumé. Je le sais, j'ai décroché», lâche Yann. Pour l'instant, impossible d'estimer l'ampleur du phénomène. Il faudra attendre l'issue du premier semestre pour avoir un ordre d'idées du nombre d'étudiants ayant participé aux partiels. Et là encore, ce ne sera pas forcément représentatif: certains, comme Yann, iront aux examens alors qu'ils ont arrêté de suivre les cours. Ce lundi, cet étudiant en licence de cinéma à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée fulmine. Il a une dissertation à écrire en un temps limité, à distance, et n'a rien pigé aux consignes. «L'entière de ma promotion est en panique», nous écrit Yann dans un SMS. Par téléphone quelques jours plus tôt, il racontait déjà à quel point il se sentait «largué»: «Je n'ai pas eu le temps de prendre le rythme, d'avoir une méthode de travail, avant le reconfinement, et c'est trop compliqué à rattraper en distanciel.»

Pour ce jeune homme, impossible de rester concentré alors qu'il enchaîne parfois huit heures de visio d'affilée. Pourtant, il est passionné

par sa licence. Mais la recette des cours à distance, un mélange d'isolement et de débrouille, lui casse le moral: malheureux d'avoir décroché, il s'enfoncé encore plus, car il va mal. Cercle vicieux. «Ça me déprime parce que je ne veux pas me réorienter. J'ai même picolé seul dans ma chambre tellement j'étais désespéré, c'est la première fois que ça m'arrive.»

Léa, elle aussi, est au bout du rouleau. Après une année de terminale chaotique en pleine crise sanitaire, elle a pu rejoindre une licence de psycho à Montpellier. Face à la peur de l'échec en apprenant le reconfinement, elle se fixe des horaires, qu'elle ne tient pas longtemps: «Je bossais trop. Je pleurais en pensant à mes cours, dès que je ne travaillais pas, je culpabilisais...»

Seule dans sa chambre étudiante de 10 m², incapable de gérer le stress, son cerveau «finit par faire stop». Elle prend rendez-vous avec une psy début décembre, qui lui intime de faire une pause. Elle n'a repris les révisions que la semaine dernière, en vue des partiels. Mais toujours la boule au ventre: «La psycho, je voulais en faire depuis très longtemps. Mais c'est tellement compliqué que, parfois, je n'ai qu'une envie: arrêter.»

«SUICIDES»

Pour beaucoup d'étudiants, impossible de trouver le juste milieu. C'est soit perdre pied, soit travailler jusqu'à s'épuiser. «On a l'impression qu'il n'y a plus de début et de fin à notre journée, on bosse du matin au soir, et on ne fait plus que ça

parce qu'on ne peut rien faire d'autre, et que c'est beaucoup plus dur de suivre en visio», soupire Malysse, étudiante en école d'ingénieurs à l'université d'Angers. Souvent, elle finit les cours avec des maux de tête et les yeux qui brûlent. Souvent aussi, elle fond en larmes en pensant à ce à quoi aurait pu ressembler sa première année: «Toutes les expériences qu'on aurait pu vivre, comme les intégrations, on est en train de les louper... Je me sens seule, je ne



FLOU SUR LA RENTRÉE DES FACS

Les universités vont rouvrir partiellement le 4 janvier pour quelques publics cibles, notamment les élèves de première année, et des tuteurs étudiants vont être recrutés pour accompagner leurs camarades les plus en détresse. C'est ce que répète à l'envi depuis deux jours Frédérique Vidal. Sur le terrain, l'annonce a du mal à se concrétiser. Et pour cause, la ministre de l'Enseignement supérieur n'a encore rien précisé aux personnels universitaires. Une réunion exceptionnelle du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel est convoquée ce vendredi. En attendant, les universités passent leurs consignes en ordre dispersé: certaines se préparent à tous les scénarios, d'autres n'envisagent pas de réouverture avant le 11, ou le 18, ou le 25... Le «démarche» se poursuit. «Nous n'avons pas de texte de cadrage sur la rentrée de janvier», témoigne Matthieu Gallou, président de l'université Bretagne-Occidentale. On devait avoir une réunion en début de semaine qui a été reportée. **O.Mo.**



Sur les bancs des classes préparatoires, des élèves suivis et privilégiés

Syndicats et professeurs dénoncent une «rupture d'égalité» entre les facs qui restent fermées et les prépas qui peuvent accueillir leurs élèves.

Alors que le monde étudiant continue de se débattre face au décrochage massif qu'engendre la fermeture des universités depuis le reconfinement, certaines formations sont sujettes à un traitement de faveur. Les BTS et classes préparatoires aux grandes écoles ont reçu l'autorisation de poursuivre leur cursus en présentiel. «Je n'ai même pas l'impression d'être confinée», témoigne Leire, étudiante en hypokhâgne dans le prestigieux lycée Henri-IV à Paris. Dans sa classe, ils sont 46 élèves à venir assister à leurs trente heures de cours hebdomadaires en présentiel. «Nous portons des masques et mettons du gel mais les distanciations sont impossibles à respecter», souligne l'étudiante.

«Inégalitaire»

Même constat pour Philippe (1), professeur dans une classe préparatoire aux écoles de commerce dans un lycée de l'Est parisien. «A 44 dans une salle, difficile d'appliquer les gestes barrière. [...] Je ne comprends pas à quel titre nous devons échapper à l'effort collectif d'un pays contre l'épidémie de Covid-19, alors que nous sommes déjà les privilégiés de l'enseignement supérieur», s'insurge ce professeur d'histoire qui dénonce un arbitrage «totalement injuste» du gouvernement. Il n'est pas le seul. Des syndicats étudiants et professionnels de l'enseignement supérieur, pointent une «incohérence déconcertante» de l'exécutif.

«Nous sommes dans une zone de non-droit», estime Olivier Coquard, professeur dans la prépa littéraire d'un grand lycée de la capitale. Perplexe, cet enseignant d'histoire peine à comprendre pourquoi ils n'ont pas reçu les mêmes consignes que les universités, totalement fer-

mées, ou les lycées, dont les cours ont été maintenus en demi-classe. «En prépa, même nos étudiants les plus fragiles ont la chance d'être remarquablement suivis, toutes les conditions sont réunies pour qu'ils résistent au cataclysme social que représente cette période, tandis que les universités sont totalement laissées à l'abandon», souligne-t-il. Pour la présidente de l'Unef, Mélanie Luce, «le gouvernement a une fois de plus tranché en faveur d'une solution très inégalitaire socialement».

Les deux professeurs interrogés par Libération s'accordent à dire que les grandes écoles pèsent lourd dans la balance des négociations. De plus, elles bénéficient de l'appui des rectorats. «Ces établissements tiennent à ce que leurs concours se déroulent normalement», affirme l'enseignant en prépa de commerce.

«J'étais rassuré et je me sens hyper privilégié de continuer les cours physiquement, parce que j'ai très mal vécu le premier confinement», indique Théo, en khâgne au lycée Hélène-Boucher, dans le XX^e arrondissement de Paris. J'ai clairement un avantage sur mes amis qui [dans les universités] galèrent en suivant des cours magistraux sur Zoom.» Pour Leire, c'est une chance: «Nous sommes suivis de près par nos professeurs et notre direction. Les risques de décrochage sont fortement pris en charge par les équipes pédagogiques, contrairement à l'université.»

A la fin de l'année, Théo sera candidat à des masters universitaires tout en sachant

qu'il aura un véritable atout par rapport aux étudiants des universités dont le niveau aura nécessairement été affecté par les deux confinements.

«Aucune nouvelle»

Il y a une «rupture d'égalité», dénonce Paul Mayaux, président de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage). A l'Unef, Mélanie Luce rappelle que «pendant que les élèves de prépas continuent de travailler les concours des grandes écoles, à la fac, les étudiants sont en train de craquer psychologiquement». Elle observe «un décrochage monstre [...], bien plus qu'au printemps».

Un constat que partage, Philippe, l'enseignant en prépa aux écoles de commerce: «A l'université, les étudiants représentent les publics les plus fragiles, ils sont souvent les plus précaires, les moins encadrés. Ce deuxième confinement est catastrophique pour eux.»

Dans un communiqué, le syndicat Snep pointe l'opacité des décisions et le manque de communication du gouvernement. «Jusqu'à

aujourd'hui nous n'avons toujours aucune nouvelle de [la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal] alors qu'une rencontre hebdomadaire sur la situation relative à la crise sanitaire et à la gestion des enseignements avait été promise le 30 octobre dernier par le cabinet», tonne le syndicat enseignant.

Au sujet de la reprise progressive des cours à l'université évoquée par le gouvernement à partir de la rentrée de janvier, Paul Mayaux estime que les universités ne seront pas prêtes, faute de moyens. «On ne peut pas dédoubler les classes et les professeurs si les budgets restent les mêmes», précise le dirigeant de la Fage. «Nous réclamons depuis le mois de juin la mise en place d'un protocole permettant de ne pas fermer complètement les universités, abonde Mélanie Luce. Pourquoi ne pas s'être préparé quand il était encore temps alors que les prépas n'ont même pas eu à ajuster leur offre pédagogique?»

PAULINE ACHARD

(1) Le prénom a été modifié.



connais personne, ça ne motive pas à s'accrocher à la formation...» «En première année de licence, c'est là qu'on est censés rencontrer les gens avec qui on va passer tout le reste de nos études. Sauf que là, on ne peut plus tisser aucun lien», déplore Cléopâtre, en fac de droit à Rennes. Ce qui la fait tenir, ce sont ses colocataires, des amies de longue date. «Sur les nerfs» tout le temps, l'étudiante croise les doigts à chaque annonce **Suite page 12**

Dans une résidence universitaire à Saint-Denis, le 4 novembre.
PHOTOS CYRIL ZANNETTACCI VU

«Je ne comprends pas à quel titre, nous devons échapper à l'effort collectif d'un pays contre l'épidémie.»

Philippe
professeur d'histoire en classe prépa

Demain
matin,
Le monde
aura
changé.



**LES
MATINS
DU SAMEDI**
7H00-9H00

Caroline
Broué
Avec la
chronique de
Jacky Durand
"Les
mitonnages"

© Radio France Cb, Abramovic

En partenariat avec





L'esprit d'ouverture.

Suite de la page 11 du gouvernement. Et n'en peut plus d'accumuler les déceptions: «J'ai peur de ne plus jamais retourner à la fac cette année... On nous promet qu'il va y avoir du soutien pour nous, mais on ne voit rien du tout!»

Initialement, les universités devaient être parmi les derniers lieux accueillant du public à rouvrir, en février. Fin novembre, une mobilisation de la communauté universitaire a mis en lumière le problème, face à un gouvernement qui ne semblait pas le voir jusque-là. Soixante-dix-sept enseignants-chercheurs ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat, appelant à la «réouverture des campus aux étudiants dès que possible, selon des jauges fixées par de nouveaux protocoles sanitaires stricts». Une demande rejetée le 10 décembre.

De son côté, Macron a annoncé le 4 décembre, lors d'un entretien à Brut, vouloir tout faire pour pouvoir rouvrir les universités dès janvier, au moins partiellement. Le 10 décembre, le Premier ministre lui a emboîté le pas, indiquant que les cours en présentiel pourraient reprendre

début janvier – ce qu'a confirmé la ministre Frédérique Vidal jeudi –, mais seulement «pour des étudiants ciblés, notamment des premières et deuxièmes années, mais [aussi] beaucoup d'étudiants étrangers ou internationaux». Avant d'ajouter: «Nous sommes conscients qu'il y a des étudiants dans une situation psychologique très difficile, il y a des suicides.» «Le décrochage provoque des situations dramatiques psychologiques et on a juste le droit à une petite phrase de Castex sur les suicides? Il faut agir en urgence. On demande des visites gratuites chez des psy pour les étudiants», s'exclame Mélanie Luce, la présidente de l'Unef.

TUTORAT

Même réaction consternée de Paul Mayaux, président de la Fage (Fédération des associations générales étudiantes): «En France, on compte une psychologue pour 30 000 étudiants... C'est hallucinant, surtout face à une situation si dramatique.» En attendant le retour au présentiel, le gouvernement a misé sur la création de 20 000 emplois étudiants pour des missions de tutorat. Le mi-

nistère a aussi doublé les capacités d'accompagnement psychologique des étudiants dans les services de santé universitaires, et recruté 60 nouvelles assistantes sociales. Des mesures jugées insuffisantes aussi bien par la Fage que par l'Unef, qui réclament le retour au présentiel pour tous au plus vite: «Pour ça, il faut mettre de l'argent sur la table: gel hydroalcoolique partout, distribution de masques, division de classes...» insiste Mélanie Luce.

Le retour à la fac, c'est tout ce que veut Maëlys. Pour valider sa L1, et vivre l'année prochaine ce qu'elle aura manqué en 2020. Originaire d'Angoulême, elle suit une licence métiers du livre à Clermont-Ferrand. A plusieurs centaines de kilomètres de sa famille, seule dans son studio, sans personne à qui parler, elle a «envie de pleurer» en pensant qu'elle «découvre les études comme ça». Mais elle veut tenir jusqu'au bout, coûte que coûte. «J'ai envie de me taper la tête sur la table tellement je n'en peux plus. Tout ce que je veux, c'est m'étaler sur le sol et soupirer. J'espère juste qu'on va retourner à l'université bientôt.»

Des professeurs cherchent à réduire la distance

Programme allégé, échanges de mails, voire appels... Trois enseignants racontent à «Libération» comment ils ont adapté leur pédagogie pour soutenir leurs étudiants.

«L'autre fois, pendant une visio, j'ai fini par chanter, juste pour que mes étudiants se marrent un peu. Je les sens si stressés, et tellement mal pour certains.» Ludvine (1) donne des cours d'italien à la fac, en région parisienne. Elle fait partie de ces enseignants qui ouvrent les écoutilles, tendent plein de perches pour inciter les étudiants à déballer leur sac. Et quand elle s'inquiète, elle prend son téléphone. «Ceux qui souffrent le plus sont souvent ceux qui parlent le moins. Pour les étudiants de première année, c'est encore plus dur, quand tu n'as pas les codes...» Alors cette «bonne distance à avoir», qu'on conseille aux profs quand ils entrent dans le métier, elle s'assied dessus. «Ça, c'est en temps normal. Mais en ce moment, il n'y a absolument rien de normal! C'est tellement facile, derrière son ordinateur, de ne pas voir, de faire comme d'habitude. Certains sont dans le déni et considèrent que ce n'est pas notre boulot d'accompagner les gamins. Que nous, profs de fac, on est juste là pour "produire de la pensée"...»

A mesure qu'elle parle, l'irritation la rattrape. Elle en a gros sur la patate envers ces collègues qui n'ont rien changé de leurs habitudes et balan-

cent leurs cours en ligne sans se soucier de l'état de leurs étudiants, isolés et assignés à domicile depuis le début du confinement. «Quand j'ai entendu des confrères dire que ça ne fait pas partie du job de répondre aux mails d'étudiants, qu'il y a des administratifs pour ça, je suis dans une colère...» rumine Maeva (1), l'une de ses consœurs et amie, enseignante-chercheuse en sciences humaines à Montpellier.

Sophrologie. A la rentrée de septembre, quand sa fac fonctionnait encore en hybride (mi-présentiel mi-distanciel), Maeva a soumis un questionnaire anonyme à sa centaine d'étudiants de troisième année. «J'avais besoin de savoir, qu'ils parlent franchement. Les résultats sont d'une tristesse à pleurer. Sur les 57 qui ont répondu, 30 ont em-

ployé le mot "détresse", et la moitié dit être fatiguée, beaucoup plus que d'habitude.» Elle réunit aussitôt ses collègues pour les alerter et les secouer. Dans sa fac, des choses ont depuis été mises en place, comme ces séances de sophrologie, ce numéro vert ou ces clés 4G distribuées aux étudiants en galère de connexion... «C'est toujours ça. Encore faut-il que les étudiants se manifestent, la détresse souvent reste cachée.» A intervalles réguliers, elle organise des visios sans objet particulier, juste pour répondre aux questions et susciter la parole. Elle a beaucoup cogité sur le format de ses cours en ligne. «J'ai opté pour des vidéos que les étudiants peuvent regarder quand ils veulent ou peuvent. Comme ça, s'ils travaillent à côté ou autre, c'est plus facile. J'inclus des petites animations, de la



Lors du cours sur la place Napoléon, à La Roche-sur-Yon, mardi.



Une cinquantaine d'étudiants a assisté au cours en extérieur.

musique... Pour que ce soit le plus vivant et varié possible.»

Ludvine, avec ses promos d'étudiants en italien, plus resserrées de fait (une soixantaine par amphitheâtre), a cheminé autrement. «Je fais des cours à heure fixe, en direct, pour structurer un peu leur journée. Je leur envoie aussi à l'avance des supports écrits, en faisant gaffe à ne pas multiplier les fichiers, car ils sont noyés dans tous les documents qu'ils reçoivent.»

«Fiction». A Sciences-Po Lille, Patrick Mardellat, professeur d'économie, respecte lui aussi le créneau de l'emploi du temps initial. Avec une visio en direct, «pour ne pas rajouter de la distance à la distance». Pas plus de deux heures, avec trente minutes pour répondre aux questions: «Ça maintient une sorte de fiction de relation pédagogique.» C'est certainement l'un des points positifs de la visio: l'onglet tchat qui permet aux étudiants de poser par écrit leurs questions, plus nombreuses

car le procédé est moins intimidant que dans un amphitheâtre de 300 personnes. Pour le reste... Il parle de ces fichus écrans qui filent des migraines, de cette difficulté à transmettre aussi: «Le métier devient plus difficile et incertain. Derrière son écran, on ne ressent rien, on n'a pas les regards des étudiants, on ne perçoit pas les bruits, l'ambiance.»

Toutes ces choses qui font partie de la transmission des savoirs et «que l'on ne peut pas baliser dans des processus». Ou encore, ces moments où, en amphitheâtre, on entend des chuchotements quand les étudiants s'entraident. Ça aussi, ça a disparu. Comme les deux autres enseignantes, il a décidé dès le départ de réduire la voilure du programme. «C'est humainement impossible de traiter autant de notions qu'en présentiel. Et ce n'est pas grave! La priorité, c'est ce soutien pédagogique et moral que l'on doit à nos étudiants.»

MARIE PIQUEMAL

(1) Le prénom a été changé.



La Roche-sur-Yon : «Ça fait du bien, un prof qui comprend ce qu'on vit»

Critique de la fermeture des universités et inquiets pour ses étudiants, un enseignant-chercheur en infocom proposait mardi une classe en plein air... devant une église ouverte.

Pour son premier cours de rue en ce mardi tout juste déconfiné, Olivier Ertzscheid, enseignant-chercheur en sciences de l'information et de la communication à l'UT de La Roche-sur-Yon, a soigné son cadre: il s'est placé devant l'église Saint-Louis de la préfecture vendéenne. Il n'avait cependant pas prévu que sa voix, pourtant amplifiée au micro, se mêlerait à celles de Salvatore Adamo et de Tino Rossi. Période de fêtes oblige, des haut-parleurs situés tout autour de la place Napoléon diffusent des chants de Noël. A peine perturbé par quelques grelots intempéstifs, le maître de conférences entame son intervention portant sur une étude de quelques cas de communication numérique marquants. Le coup d'envoi est donné à 13h 30, pour une grosse heure de cours magistral, suivie de quelques échanges avec l'assistance.

Le professeur de 48 ans a eu l'idée de dispenser cette présentation en plein air à ses étudiants en DUT d'information-communication lorsque les lieux de culte ont de nouveau été autorisés à accueillir des fidèles. «Voir que les églises rouvraient après quelques prières de rue alors que les étudiants sont toujours privés de cours en présentiel a été le coup de grâce», estime-t-il. Critique de l'action de Frédérique Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur, Olivier Ertzscheid souhaite aussi, par ce cours en forme de happening, rendre plus visible la détresse des étudiants. «On ne les écoute pas parce qu'ils ne sont ni une force électorale ni une force économique, mais il y a chez beaucoup d'entre eux des signaux psychologiques inquiétants, qui doivent alerter», ajoute l'enseignant.

«ELLES SONT AUSSI DANS LE FLOU»

Le cours se déroule devant une cinquantaine de personnes masquées, la plupart debout en raison d'un sol encore humide après les averses de la matinée. La majorité de l'auditoire est composée d'étudiants. «J'étais très motivée pour venir», explique Hannah Lemarignier. Ça fait du bien de sentir qu'un prof comprend ce que l'on vit alors que notre entourage familial ne prend pas toujours la mesure de nos inquiétudes.» En deuxième année de DUT, l'étudiante de 19 ans espère reprendre le plus tôt possible les cours. Elle redoute aussi de ne pas trouver d'entre-

prise où effectuer un stage obligatoire de deux mois dans l'événementiel, prévu au printemps. «J'ai commencé mes recherches en septembre et je n'ai que des refus à cause de la crise sanitaire. Les entreprises répondent qu'elles ne peuvent pas se positionner avant janvier ou février car elles sont elles aussi dans le flou», précise-t-elle.

Une autre de ses camarades, Zoé Chauvineau, 20 ans, ressent une grande frustration. Elle a passé une partie du deuxième confinement chez ses parents dans les Pyrénées afin de ne pas revivre l'isolement qu'elle avait ressenti en restant à La Roche-sur-Yon au printemps. Elle reconnaît avoir «craqué» quand Emmanuel Macron a annoncé le 24 novembre que la réouverture des universités ne serait possible qu'à partir de février: «Je me suis beaucoup battue pour entrer dans ce DUT qui est assez sélectif et nous n'avons pas pu travailler sur des projets d'événements. Nous n'avons pas non plus accès aux ordinateurs de la fac. Ils sont équipés des logiciels qui nous permettent de nous entraîner à la publication assistée par ordinateur. Ce sont des logiciels que je n'ai pas les moyens d'acheter et je suis très inquiète de ne pas avoir tous les acquis pour entrer en école ou licence de communication l'an prochain.»

«ON NOUS PREND POUR DES IDIOTS»

L'incompréhension des mesures gouvernementales les concernant prédomine. «Peut-être que le gouvernement ne veut pas créer d'inégalités entre les étudiants de gros campus et ceux de petites facs, cela peut s'entendre. Mais avoir cours dans un amphithéâtre de 800 places ou, comme nous, au sein de promotions de 60 personnes, ce n'est vraiment pas pareil d'un point de vue sanitaire», considère Antonin



Couturier, également en deuxième année de sciences de l'information et de la communication.

«On nous prend pour des idiots et pour des irresponsables», estime Luka Pambour, étudiant de première année. Nous voyons les gens aller au travail et nous, nous restons enfermés chez nous derrière notre ordinateur. C'est dur d'être coupé du jour au lendemain les uns des autres alors que l'on débute une formation et que l'on commence à peine à se connaître.»

Olivier Ertzscheid n'exclut pas de proposer d'autres cours de rue en janvier si aucune annonce n'est faite en faveur d'une réouverture des universités d'ici là. Le consensuel «esprit de Noël», si présent dans l'ambiance sonore yonnaise ce mardi, pourrait alors faire place à une critique plus rude de l'action gouvernementale.

TIPHAINE LE ROY

Envoyée spéciale à La Roche-sur-Yon
Photos **FRANCK TOMPS**



L'enseignant en infocom Olivier Ertzscheid face à ses élèves.

Une planète et des hommes

Pendant des semaines, des utilisateurs du moteur de recherche Google ont cru voir un bug. Une petite feuille verte, traversant lentement leur écran, bercée par les vents numériques. Jusqu'à atteindre un lien hypertexte annonçant « Neutre en carbone depuis 2007 ». D'un simple clic, on accède à un bel exercice de communication, où Google tente de démontrer sa bonne foi climatique. À titre de comparaison, la France vise la neutralité carbone d'ici à 2050.

Google, champion du climat ? C'est plus compliqué. L'entreprise a recours à des garanties d'origines renouvelables. C'est un marché comme un autre, régi par l'offre et la demande, qui lui permet de s'assurer que, pour chaque kilowattheure émetteur de CO₂ qu'elle consomme, l'équivalent en électricité propre – l'éolien, par exemple – est bien produit ailleurs dans le monde. Seuls les plus riches peuvent tirer leur épingle du jeu, car il n'y en a pas pour tout le monde.

Les data centers, la réalité physique de nos vies numériques

Google compense aussi ses émissions en finançant des projets de captation de dioxyde de carbone tels que des programmes de reforestation. S'ensuit un calcul complexe consistant à déduire le CO₂ capturé de celui émis. Voilà comment il affirme sa neutralité. Un tour de passe-passe utilisé par beaucoup d'acteurs économiques et dont le cabinet conseil, Carbone 4, a montré les limites dans un rapport : « Une entreprise se disant neutre n'est pas forcément une entreprise dont les émissions baissent. Cet outil est trop souvent vu comme une manière de se défaire de ses propres obligations de réduction. »

Car la consommation d'électricité de la firme de Mountain View est loin de décliner. Il en faut toujours plus pour alimenter ses bureaux, mais surtout ses data centers. Ils sont le cœur du réacteur numérique et la réalité physique de nos vies numériques : d'immenses bâtiments, énergivores, fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et



La multinationale compense ses émissions en finançant des projets de captation de dioxyde de carbone tels que des programmes de reforestation. Dodo Ruvic/Reuters

NEUTRALITÉ CARBONE

Google, géant vert ?

L'entreprise américaine use de tous les stratagèmes pour verdir sa activité. Une politique volontariste... mais en contradiction avec son modèle économique.

où sont stockés e-mails, recherches et vidéos. Google en possède 22 à travers le globe et est ainsi le premier acheteur privé d'énergies renouvelables au monde.

La multinationale ne manque pas de moyens. Ni d'ambition. Consciente des limites de sa politique, elle prévoit d'être

EN AUSTRALIE, LE FEU MAÎTRISÉ

Les pompiers ont réussi à contrôler les incendies ravageant l'île Fraser, en Australie, depuis deux mois. Inscrit au patrimoine mondial, le territoire a perdu plus de la moitié de ses forêts.

4 200

C'est le nombre de bâtiments publics qui feront l'objet d'une rénovation thermique d'ici trois ans, a annoncé le gouvernement.

enverrez, chaque question que vous poserez dans la recherche Google, chaque vidéo YouTube et chaque itinéraire que vous empruntez à l'aide de Google Maps sera alimenté par une énergie propre. »

« La consommation d'électricité de Google augmente chaque année »

C'est volontariste, indéniablement. Greenpeace attribue même à la firme la note A dans son rapport « ClickClean, qui passe au crible écologique les géants du Net. Mais le constat est incomplet. « Une électricité totalement décarbonée n'existe pas », désamorce Hugues Ferreboeuf, spécialiste des impacts environnementaux du numérique au sein du Shift Project. « La consommation d'électricité de Google augmente chaque année. Pour gérer la croissance du trafic, il doit remplacer très fréquemment ses équipements, équipements qu'il faut d'abord produire. » Tout comme les éoliennes et les panneaux solaires émettent

« Une électricité totalement décarbonée n'existe pas. »

HUGUES FERREBOEUF SPÉCIALISTE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU NUMÉRIQUE AU SEIN DU SHIFT PROJECT

du CO₂ au moment de leur conception.

Le cœur du problème est à chercher plus loin : dans le modèle économique de Google. « En donnant accès gratuitement à ses services au grand public, Google constitue une audience qu'il monétise auprès des annonceurs, via les données qu'il récolte et le ciblage publicitaire qu'il leur vend. La condition de sa croissance, c'est d'augmenter cette audience », décortique Hugues Ferreboeuf. La multinationale a donc besoin de toujours plus de puissance de calcul, d'infrastructures réseaux et d'équipements numériques, dont la production est une source d'émissions de gaz à effet de serre de plus en plus importante. Cette pollution-là, Google n'en parle pas. ●

LUCAS MARTIN-BRODZICKI



BESOIN DE COMMUNISME UN HORS-SÉRIE DE 124 PAGES

L'histoire et l'avenir d'une pensée universelle.

Cent ans après le Congrès de Tours, acte de naissance du PCF, ce numéro exceptionnel plonge au cœur de la visée communiste. Où puise-t-elle son origine ? Comment irrigue-t-elle nos sociétés ? Pourquoi est-elle une réponse aux défis à venir ? Exploration en trois actes, stimulante et indispensable.

JE SOUHAITE RECEVOIR LE HORS-SÉRIE BESOIN DE COMMUNISME À 8,90 EUROS + 2 EUROS DE FRAIS DE PORT*, SOIT : 10,90 € X EXEMPLAIRE(S) = EUROS

PRÉNOM _____ NOM _____
 ADRESSE _____
 VILLE _____ CODE POSTAL _____
 TÉLÉPHONE _____ E-MAIL _____

RENVOYEZ CE BULLETIN IMPÉRATIVEMENT ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT (CHÈQUE À L'ORDRE DE L'HUMANITÉ) À : L'HUMANITÉ/SERVICE DIFFUSION MILITANTE, 3, RUE DU PONT-DE-L'ARCHE, 37550 SAINT-AVERTIN. TÉLÉPHONE : 01 55 84 40 30.

ÉGALEMENT CHEZ VOS MARCHANDS DE JOURNAUX ET SUR HUMANITE.FR

La hotte bien garnie de Macron pour les flics

Le Président profite du Beauvau de la sécurité pour asseoir son autorité. Facture : 1,5 milliard.

DARMANIN a eu chaud : le Beauvau de la sécurité, annoncé pour janvier, a failli se tenir au Château et être baptisé « Elysée de la sécurité » ! Preuve, une fois de plus, que Macron veille sur la basse-cour... Le chef de l'Etat a d'ailleurs prévu d'intervenir personnellement lors de ce grand raout policier.

Ses services ont chiffré le prix du cadeau qui sera fait aux poulets : 1,5 milliard d'euros. S'y ajoutent les 2,1 milliards déposés au pied du sapin depuis 2017. De quoi financer de nouvelles bagnoles, des commissariats flamant neufs, des armes rutilantes, des distributions de galons, de primes, etc. « Il y aura des moyens sur l'encadrement, la formation et les équipements », confirme l'Elysée. L'avant-dernier sera « pluri-annuelle ». Au moins jusqu'en 2022 !

Depuis qu'ils ont repoussé les gilets jaunes qui menaçaient le Château et font face (plus ou moins) aux Black Blocs piétinant l'autorité du Président, les poulets sont gâtés. Le 12 décembre, ils ont maté les réfractaires



à la proposition de loi Sécurité globale, à la grande joie du ministre de l'Intérieur, qui avait expliqué par écrit aux préfets comment s'y prendre efficacement. A Paris, pour contenir 5 000 manifestants, pas moins de

4 000 policiers et gendarmes étaient mobilisés.

Ils méritent bien une nouvelle prime de Noël !

Didier Hassoux et Christophe Labbé

Des bosses et du beurre

LORSQU'IL est blessé ou attaqué – les dernières manifs en ont donné des exemples frappants –, un policier a droit à la « protection fonctionnelle ». Cette « PF » s'applique, dit la loi, à tout fonctionnaire atteint « dans le cadre de ses fonctions ou en raison de ses fonctions », lui permettant notamment de régler ses frais d'avocat et de réparer les préjudices subis. Sauf que cette aide sert désormais à tout et son contraire. Récemment, le préfet de police de Paris l'a accordée aux quatre poulets filmés en train de tabasser, dans la capitale, un producteur de musique...

Au fait, à combien s'élève cette enveloppe, devenue fourre-tout ? Motus absolu de la Direction générale de la police ! Les derniers chiffres disponibles remontent à... 2012. Cette année-là, la PF avait coûté 13,2 millions, relevait un rapport de l'Inspection générale de l'administration. Qui notait « un bond spectaculaire » depuis 2008, où elle ne pesait que 8,5 millions.

« La protection est accordée quel que soit le motif et l'ampleur du phénomène », notaient aussi les rapporteurs, citant des abus, tel celui de ce flic autodéclaré victime... à 28 reprises ! Le rapport recommandait, entre autres, « une enquête exhaustive et fiable permettant une évaluation précise du nombre d'habituels de la PF » (sic). Huit ans plus tard, cette « enquête » est introuvable. Le Beauvau de la sécurité va peut-être l'exhumer ?



Dupond-Moretti menacé par un conflit d'intérêts

JEAN CASTEX se prépare à tirer d'un mauvais pas son ministre de la Justice, en prenant à sa place une décision fort délicate. Avant le 31 décembre, Eric Dupond-Moretti (« EDM ») devait statuer sur le sort de deux prisonniers classés « détenus particulièrement signalés » (DPS) pour avoir participé à l'assassinat du préfet Claude Erignac. Mais Dupond-Moretti, qui, en tant qu'avocat, avait plaidé dans ce dossier, se voyait menacé par un conflit d'intérêts.

Depuis que leur peine de sûreté (18 ans) a été purgée, Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, condamnés à perpète, demandent à l'administration la levée de leur régime d'exception. Objectif ? Quitter la centrale de Poissy (Yvelines) pour rejoindre le centre de détention de Borgo, en Corse – un établissement dans lequel, selon la légende insulaire, gardiens et détenus ne sont pas ceux qu'on croit...

technique mais bien politique », précise-t-on au sommet de l'Etat. Il revenait donc au garde des Sceaux de trancher. Et sans coguler, SVP ! Or Dupond-Moretti ne le peut pas. Lors du procès des tueurs du préfet, en effet, EDM défendait un autre prévenu, acquitté en appel. Puis, lors du troisième procès d'Yvan Colonna, il est venu prêter main-forte à la défense du berger. « Arrive ce qu'on craignait : Dupond-Moretti se retrouve en plein mélange des genres », grince un responsable de la majorité. L'affaire est si sensible qu'elle est remontée jusqu'au cabinet d'Emmanuel Macron.

L'Elysée a, logiquement, demandé à Dupond-Moretti de se déporter. Ce dernier fait savoir au « Canard » qu'il avait « identifié le conflit d'intérêts » et demandé à son administration de « ne prendre aucune décision par délégation de signature de la garde des Sceaux ». Et de conclure : « C'est Matignon qui décidera, le moment venu. » Castex au front !

Maquis judiciaire

Le 2 mars, comme « Le Canard » l'a découvert en consultant les « synthèses de l'administration pénitentiaire », la commission locale chargée d'examiner leur sort « s'est prononcée majoritairement en faveur de la radiation du répertoire DPS ». D'ordinaire, il revient à la direction de l'administration pénitentiaire de valider ce choix. Ici, vu la personnalité des deux détenus et la revendication nationaliste permanente de « rapprochement des prisonniers politiques », « la décision n'est plus

Pourtant, c'est bien le garde des Sceaux qui, le 12 novembre, a reçu – à leur demande – Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni, avocats eux aussi impliqués dans le dossier Erignac, et actuels responsables de la collectivité territoriale corse. Au cours de l'entrevue, il a longuement été question des cas de Ferrandi, Alessandri et des autres prisonniers politiques corsés.

Et, cette fois, Castex n'avait pas été appelé en renfort. Il était au maquis ?

D. H.

Castex et ses talents de compteur

PRÉSENTANT le projet de loi « confortant les principes républicains » (antiséparatisme), le Premier ministre a balancé un chiffre impressionnant : sur les « 62 000 » enfants pratiquant l'école à la maison, « 5 000 » seraient soumis à un enseignement de type islamiste radical (« Le Monde », 9/12) !

Cependant, son ministre de l'Education a des doutes. L'estimation de Castex « est à prendre avec des pincettes », confie un proche de Blanquer. Ce chiffre de 5 000 comprend les dérivés religieuses mais aussi sectaires ». Il émane de « remontées de terrain venues des mairies, des préfectures, des écoles, des caisses d'allocations familiales et des services de renseignement » parfois sujettes à caution. Le chiffre global des enfants déscolarisés est lui-même fluctuant. Le 13 octobre sur RTL, Blanquer le situait à 50 000, soit 12 000 de moins... Même incrédulité Place Beauvau. Un proche de Dar-

manin assure que l'Intérieur « ne sait pas d'où vient le chiffre de 5 000. Nous l'avons découvert dans la bouche du Premier ministre ». Ni la Direction centrale du renseignement territorial ni celle de la sécurité intérieure ne disposent, jure-t-il, d'une telle donnée.

Le premier flic de France n'est guère plus rigoureux en matière de chiffres et de radicalisme. Le 2 décembre, sur Twitter, il annonçait une prochaine « action massive et inédite contre le séparatisme » visant « 76 mosquées ». Le lendemain, la liste de ces lieux de culte suspects fuitait dans « Le Figaro ». Les préfets, furieux, ont découvert cet inventaire, établi sur la foi des seules indications du Renseignement territorial. A la suite de leurs protestations, une nouvelle liste – non publique, elle – a été établie.

Avec consigne, cette fois, de ne pas lever le voile ?

J. C.

La police pas assez sur les dents

DANS SA GUERRE d'image contre les casseurs, le ministère de l'Intérieur en a fait le symbole de la violence anti-flics : la vidéo du tabassage d'un jeune gardien de la paix, lors de la manif du 28 novembre, à Paris, a beaucoup tourné sur les réseaux sociaux, tout comme la photo de son visage édenté.

Théo D. a même été encouragé par le préfet de police, dont dépend son unité, à donner une interview à la chaîne LCI. En soutien, Gerald Dar-

manin s'est même rendu au QG parisien de la 33^e compagnie d'intervention, où officie le flic passé à tabac. Un déplacement relayé sur le compte Twitter et la page Facebook du ministre de l'Intérieur.

Las ! Trois semaines plus tard, Théo D. (qui a perdu six dents et s'est vu promettre une médaille) s'aligne toujours avec une paille... faute d'avoir pu bénéficier d'un appareil dentaire provisoire. Deux jours après la visite du ministre, le poulet

adresse un rapport à sa hiérarchie. Le dentiste sollicité, raconte-t-il, s'est défilé en expliquant que le ministère de l'Intérieur (censé rembourser les soins) était mauvais payeur. « C'est un problème récurrent », souligne un vieux commandant de sécurité publique. Des que ça coûte un peu cher, le toubib refuse, parce qu'il sait que l'administration va traîner les pieds et qu'il ne touchera l'argent que dans un an, voire un an et demi. »

Kafkaïen ? Non, dentisque !

L'Elysée et Bercy ont des idées derrière la dette

Pour son remboursement, rien ne sera fait avant la présidentielle de 2022...

LE BUDGET n'a même pas été adopté qu'il est déjà dépassé ! Depuis que le Parlement a commencé à l'examiner, il y a deux mois, la dette prévue pour 2021 a augmenté en douce : de 130 milliards – une paille. Bruno Le Maire a donc dû annoncer en catastrophe, le 11 décembre, un budget rectificatif celui encore en discussion ! Ce fait, inédit de mémoire de parlementaire, permet de préciser le « quoi qu'il en coûte » macronien : 220 milliards (le chiffre n'est pas encore officiel) – soit le PIB du Portugal – pour lutter contre l'épidémie.

Et ce n'est pas fini : la facture finale pourrait avoisiner les 350 milliards ! Pour colmater les trous, l'Etat, qui a emprunté 260 milliards en 2020, est aujourd'hui davantage alimenté par les marchés internationaux que par les impôts des contribuables.

Qu'importe, l'argent est gratuit. Mieux, grâce aux taux négatifs (-0,14 %, en moyenne), l'Etat, cette année, a gagné plus de 3 milliards en faisant accepter l'argent de ses prêteurs !

Mais rien n'est éternel. Pour le ministre de l'Economie, « toute dette se rembourse ». Le 25 novembre sur France Inter, il affirmait : « Nous le ferons en vingt ans. » Quelle précision ! Et comment ? « Rien de précis n'a encore été décidé, admet l'un de ses proches, ce qui relativise l'échéance indiquée... Ce sera le rôle de la Commission sur l'avenir des finances publiques », mise en place le 4 décembre et présidée par l'ex-ministre des Finances

Jean Arthuis. Mais, déjà, plusieurs pistes explorées s'avèrent à haut risque...

Le coup de l'ardoise magique ?

Certains – le dernier en date étant Arnaud Montebourg – demandent que la Banque centrale européenne (BCE) annule purement et simplement les dettes contractées auprès d'elle par les pays de l'Union afin de lutter contre le Covid. Un jeu d'écriture qui « ne spolière personne », estime l'ex-ministre de l'Economie de François Hollande.

Sauf que ce coup de gomme implique une modification des traités européens à l'unanimité des gouvernements, qui devra ensuite être ratifiée par les Parlements des 27 pays membres de l'Union, à l'unanimité aussi. Or un bon tiers de ces derniers – les « frugaux », conduits par l'Allemagne – y ont déjà opposé un refus catégorique. La solution n'a d'ailleurs jamais été évoquée par Bercy.

Même en agitant l'ardoise autoeffaçante, on serait loin du compte. Fin novembre, notre dette Covid auprès de la BCE atteignait 150 milliards, soit environ 5 % de la dette nationale. Si, par miracle, la BCE passait l'éponge, la France resterait joliment plombée...

Cantonner pour mieux sauter

Puisqu'on ne peut pas compter sur la BCE, certains – notamment Jean Arthuis – envisagent de « sanctuariser le plus longtemps possible » cette facture géante. En clair, à l'échéance des dettes Covid (tous les

dix ans environ), la France emprunterait auprès de la BCE un montant équivalent à celui qu'elle viendrait de rembourser, et ainsi de suite jusqu'à la fin des temps. Seul problème : quand, à partir de 2029, le pays remboursera sa dette actuelle, les nouveaux prêts, de montants équivalents, qu'il obtiendra de la BCE pourraient se voir grever d'un taux d'intérêt bien supérieur. A chaque échéance, la charge de la dette s'alourdirait donc. Une joyeuse bombe à retardement.

Battre en retraite ?

Bruno Le Maire l'a proclamé le 25 novembre : la dette sera remboursée grâce à « des réformes de structures, notamment la réforme des retraites, prioritaire, qui nous permet-

tront de faire des économies ». Plus facile à dire qu'à faire. Les réformes de structures ont un coût social élevé et réclament beaucoup de volonté politique.

Une semaine après les déclarations du ministre, Macron faisait savoir à Gérard Larcher, le président du Sénat, que, contrairement à ce que prétendait Le Maire, la réforme des retraites n'était pas d'actualité et attendrait la « fin de la crise sanitaire », c'est-à-dire le prochain quinquennat.

Pas d'impôts... pour le moment

Pour Le Maire, en tout cas, la dette ne peut être remboursée par une augmentation des impôts. « Nous avons tiré les leçons de la crise de 2008 : la flambée de la fiscalité a considérablement ralenti la reprise

de l'économie, explique l'un de ses conseillers. Pas question de recommencer. » Et le ministre de jurer : « Il n'y aura pas d'impôts nouveaux tant que je serai ministre ! » Mais après ? « Nous ne nous engageons que pour la durée de notre mandat », précise ce conseiller. Autrement dit jusqu'à la présidentielle.

Arthuis renchérit : « L'Etat providence est à bout de souffle. Il faut cesser d'acheter la paix sociale en tirant des chèques », déclare-t-il au « Canard ». On n'y est pas encore. « Il faudra bien réduire la dette quand on sera sortis de la crise du Covid. Aujourd'hui, il s'agit de la stabiliser. » Traduction : les décisions de fond se prendront plus tard. A partir de 2022, par exemple ?

Hervé Martin



Les chefs militaires s'obstinent à prévoir le pire

DEVANT les députés et les sénateurs membres des commissions de la Défense, et dans les entretiens qu'ils accordent à la presse, deux généraux s'en donnent très sou-

vent à cœur joie. « Il faut se préparer à affronter un conflit majeur d'ici à 2030 », répète François Lecointre, chef d'état-major des armées. Sur le même ton, Thierry Burkhard,

patron de l'armée de terre, en rajoute : « Nous devons être prêts à faire face à des conflits de haute intensité. »

Tous deux pensent qu'il entre dans leurs fonctions de jouer les Cassandra, mais pourquoi annoncer sans cesse des lendemains tragiques ? A les entendre, les Français s'estiment un peu trop protégés par l'arme nucléaire et ne s'inquiètent même pas pour la guerre du Sahel, qui entrera bientôt dans sa neuvième année.

La plupart des chefs militaires jugent nécessaire cette sorte d'« action psychologique » que mènent Lecointre et Burkhard.

A savoir : évoquer régulièrement dans les médias l'éventualité de conflits majeurs, non nucléaires, dans lesquels la France pourrait être impliquée et en faire autant auprès des élus et des décideurs politiques, Emmanuel Macron en tête. L'objectif re-

cherché, expliquent en substance plusieurs officiers, est de convaincre les Français et le Président que le budget de la Défense est insuffisant et qu'il ne permet même pas de maintenir en bon état de fonctionnement les armements utilisés par les trois armées françaises (« Le Canard », 25/11).

Trompettes guerrières

Dans la perspective d'un conflit qui surviendrait d'ici à 2030, l'armée de terre française participera, en avril 2021, aux manœuvres dites « Warfighter », aux côtés des « terriens » américains et britanniques. Comme l'a souvent déclaré le général Burkhard devant les élus qui l'auditionnaient – à huis clos – au Sénat ou à l'Assemblée, ce sera, parmi d'autres moyens, l'une des occasions de mettre sur pied « une armée de terre durcie (...), prête à faire face

aux chocs les plus rudes, jusqu'à l'affrontement majeur, et apte à emporter la décision ». Donc à gagner la guerre.

Ce premier exercice « Warfighter », placé sous commandement US, sera en principe renouvelé en 2023, puis en 2025, sous la responsabilité, cette fois, de généraux et d'officiers français, qui feront ma-

nœuvrer leurs partenaires américains et britanniques.

Autre trompette guerrière : un général américain, Todd Wasmund, actuellement intégré au sein d'un état-major du Midi de la France, au titre de la coopération interarmées, explique ainsi les mutations nécessaires : « Nous sommes en train de basculer (sic) d'une

armée de terre concentrée sur des opérations de contre-insurrection (comme au Sahel) vers une autre armée préparée aux combats de haute intensité. » Les djihadistes peuvent continuer de rêver à un califat africain, les chefs militaires français ont beaucoup d'autres soucis en tête.

Claude Angeli

Le futur porte-avions à 10 milliards

POURQUOI Macron a-t-il tant tardé à annoncer le lancement d'un second porte-avions nucléaire ? A en croire les « éléments de langage » fournis à plusieurs médias par l'Elysée et par le ministère des Armées, cette déclaration présidentielle a été « plusieurs fois retardée pour des raisons liées à l'actualité et au Covid ». C'est faux : en réalité, le Président craignait, à juste titre d'ailleurs, que le coût de ce mastodonte ne fasse grincer les dents d'un trop grand nombre de Français.

Des chiffres ont circulé. Certains évaluaient l'investissement prévu à 5, voire à 6 milliards d'euros. Faux encore : la fabrication et les équipements nécessaires à bord de ce porte-avions

reviendront à environ 10 milliards d'euros ! Deux catapultes électromagnétiques (pour le lancement des Rafale et de leurs successeurs) et les « brins d'arrêt » (pour leur récupération à l'atterrissage) seront commandés au groupe américain General Atomics. Coût : 1 milliard d'euros. Enfin, trois nouveaux avions « de guet aérien » Hawkeye, deux étant à bord et un en réserve, plus performants que leurs petits frères basés aujourd'hui sur le « Charles-de-Gaulle », seront achetés au groupe Northrop-Grumman. Coût : 2 milliards.

Près d'un tiers, donc, des 10 milliards à investir sera destiné à ces entreprises américaines. C'est le « made (presque) in France »...





LE MONDE. *diplomatique*

LA TYRANNIE
DE LA
BIENVEILLANCE
PAR EVELYNE PIEILLER
Page 3.

5,40 € - Mensuel - 28 pages

N° 801 - 67^e année. Décembre 2020

DES FEMMES PLUS ÉGALES QUE D'AUTRES

Dans les réseaux « féministes » du CAC 40

Aussi discrète qu'efficace, l'action de réseaux de patronnes a permis l'adoption en 2011 d'une loi imposant la quasi-parité dans les conseils d'administration des grandes entreprises françaises. Mais l'influence des femmes d'affaires auprès du gouvernement évince les associations féministes, tandis que leur activisme permet à des multinationales peu soucieuses des droits des salariées de redorer leur image.

UNE ENQUÊTE
DE MAILYS KHIDER

ET TIMOTHÉE DE RAUGLAUDRE *

EN ce 2 décembre 2016, au Centre international de Deauville, M. Emmanuel Macron déroule en anglais son programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes. « Permettre aux femmes d'accéder aux responsabilités dans le domaine des affaires, dans le domaine politique, est absolument essentiel. » Dans la salle, une majorité de femmes d'affaires et de femmes politiques. En onze ans d'existence, c'est la première fois que le Women's Forum for the Economy and Society (WF) invite un prétendant à l'Élysée. Moins de trois semaines plus tard, deux de ses dirigeantes signeront l'appel « Elles marchent », en soutien à la candidature de l'ancien ministre de l'économie.

Surnommé par la presse le « Davos des femmes », le WF a acquis une influence considérable depuis sa

* Journalistes et auteur, pour le second, de *Premières de corvée*, LGM Éditions, Paris, 2019.

(Lire la suite pages 20 et 21.)



NIKI DE SAINT PHALLE. – Photogramme de « Daddy », film de Niki de Saint Phalle et Peter Whitehead, 1973

première édition, en 2005. Chaque année, l'événement constitue le point de ralliement d'une myriade d'organisations et de réseaux qui portent la question de l'accès des femmes aux postes de direction économique au sein du patronat et auprès des pouvoirs publics.

© ADAGP PARIS, 2020 - NIKI CHARITABLE ART FOUNDATION - PHOTO BPK, BERLIN - RMN-GRAND PALAIS

DOSSIER ÉTATS-UNIS

Amère victoire démocrate

Les premiers choix de M. Joseph Biden pour les postes-clés de son administration (politique étrangère, finance, environnement) risquent de décevoir ceux qui espèrent des changements profonds à Washington. Pourtant, même une politique peu ambitieuse se heurtera à un Parti républicain qui n'a pas subi la déroute attendue.

PAR SERGE HALIMI

LA plupart des militants démocrates ont été fort dépités, le 3 novembre dernier, au soir d'un scrutin présidentiel que leur candidat avait pourtant remporté. Pour eux, presque rien ne s'est passé comme prévu. Certes, M. Donald Trump a perdu, mais de justesse, puisque quelques dizaines de milliers de suffrages supplémentaires dans une poignée d'États (la Géorgie, le Wisconsin, l'Arizona, la Pennsylvanie) auraient suffi pour que l'actuel occupant de la Maison Blanche y reste quatre ans de plus. Ce résultat serré l'encourage à hurler à la fraude pendant que ses partisans les plus exaltés s'en prennent à des machines à voter dont le logiciel, conçu selon eux pour Hugo Chávez au Venezuela, permettrait de fausser à sa guise les résultats. Le spectacle de l'ancien maire de New York Rudolph Giuliani, avocat personnel du président des États-Unis, s'épongeant le front pendant que ces accusations farfelues sont énoncées avec son aval donne la mesure de ce qu'est devenue la politique américaine.

Plus inquiétant et plus sérieux pour M. Joseph Biden : 77 % des républicains jugent que son élection n'est pas légitime (1). Le 20 janvier prochain, le président élu devra affronter cette défiance alors que son parti ne sera pas majoritaire au Sénat, qu'il a perdu une dizaine de sièges à la Chambre des représentants et qu'il stagne dans les assemblées des États. Autant dire que ce mandat démocrate ne bénéficiera d'aucune lune de miel. Et qu'il commence bien plus mal que celui, il y a douze ans, de M. Barack Obama, dont il ne restera pas grand-chose, hormis des discours magnifiques et des Mémoires en deux volumes. L'élection de M. Obama n'était pourtant pas contestée, il faisait rêver le monde entier et il disposait d'une large majorité aux deux Chambres. Il affichait par ailleurs beaucoup plus de vigueur et trente ans de moins que « Joe l'endormi » aujourd'hui.

Paradoxalement, c'est donc dans le camp des perdants que l'avenir paraît le plus prometteur. Les adversaires de M. Trump ont imaginé que sa victoire il y a quatre ans était le résultat d'une incroyable martingale électorale, qu'elle exprimait le dernier rôle (ou le dernier sanglot) de l'homme blanc, et que sa coalition, où se juxtaposaient des segments déclinants de l'électorat – religieux, rural, âgé –, était condamnée.

(Lire la suite page 16
et notre dossier pages 13 à 16.)

(1) Sondage du Monmouth University Polling Institute, 18 novembre 2020.

DES MÉTROPOLIS PRIVÉES DE LEURS ATTRAITS PAR LE COVID-19

La revanche des campagnes

Une maison avec jardin, à l'abri du stress des grandes villes... L'idée séduit de nombreux citadins échaudés par la crise sanitaire. Mais à quelle « revanche des campagnes » assiste-t-on exactement ?

PAR
BENOÎT BRÉVILLE

IMPOSSIBLE de les manquer dans le métro parisien. « Alès, la capitale qui ne manque pas d'air », « Sologne, de l'air », « Seine-et-Marne, le vrai grand pari »... : depuis mai, ces publicités s'affichent dans les couloirs et sur les quais pour inciter les usagers à changer de vie, avec une insistance toute particulière sur la ligne 1, celle qui mène au quartier d'affaires de la Défense. Il y a encore un an, Paris affrontait Londres, New York ou Singapour dans la compétition mondiale pour attirer sièges sociaux, grands événements et « cols blancs » surdiplômés. Désormais, des petites villes braconnent ses cadres dans les souterrains du métro.

Le Covid-19 est passé par là. Les confinements et les « mesures barrières »

ont réduit à néant tout ce qui faisait l'attrait des métropoles. Les restaurants, les cafés, les concerts, les musées, les petits commerces, les grands festivals, l'intensité des rapports sociaux, la possibilité de voyager facilement en sautant d'un aéroport à une gare... Au lieu de cela, depuis la pandémie, la vie s'y résume de plus en plus au sempiternel métro (vélo)-boulot-dodo, et nul ne sait vraiment quand cela finira. Aussi certains s'interrogent-ils : pourquoi s'entasser dans des appartements exigus et hors de prix dès lors que les plaisirs de la vie urbaine sont prohibés ? Ne serait-

on pas mieux dans une petite ville, ou à la campagne, confortablement installé dans une vaste demeure avec jardin ? Le télétravail semble ouvrir cette possibilité à nombre de salariés ou d'indépendants qualifiés, tandis que le commerce en ligne, qui met tous les produits à portée de main, permet de vivre comme un citadin, mais à proximité de la nature.

De nombreux Français s'y sont essayés pendant le confinement du printemps. Sitôt la mesure annoncée, à Paris, Lyon ou Lille, les routes et les gares furent prises d'assaut par des habitants désireux de rejoindre leur résidence secondaire ou leur maison de famille.

(Lire la suite page 17.)



Bachelor en Relations Internationales (Bac+3)

Une formation pluridisciplinaire de haut niveau basée sur la géopolitique, les sciences politiques, le droit international, l'économie et les langues étrangères.

Diplôme Supérieur en Relations Internationales (Bac+5)

Six spécialisations pour donner aux futurs professionnels les compétences en adéquation avec le marché du travail : Sécurité internationale et défense, Intelligence stratégique internationale et affaires publiques, Relations internationales et cyberspace, Gestion de risques et sécurité internationale, Stratégies internationales et environnement des outre-mer, International Business and Marketing.

Rentrée décalée - janvier 2021

Déçulé(e) de votre orientation ? La rentrée décalée au sein de la 1^{ère} année de Bachelor vous permet de vous réorienter sans perdre une année d'étude.

Découvrez nos formations, cours du soir, conférences, dates de concours et portes ouvertes : www.ileri.fr

M 02136 - 801 - F : 5,40 € - RD

★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

Afrique CFA : 2 400 F CFA, Algérie : 290 DA, Allemagne : 6,00 €, Andorre : 6,00 €, Antilles-Guyane : 5,50 €, Autriche : 6,00 €, Belgique : 5,90 €, Canada : 8,00 \$, Espagne : 6,00 €, États-Unis : 8,95 \$, Grèce : 6,00 €, Hongrie : 2 130 HUF, Irlande : 6,00 €, Italie : 6,00 €, Luxembourg : 5,90 €, Maroc : 35 DH, Pays-Bas : 6,00 €, Portugal cont. : 6,00 €, Réunion : 5,50 €, Royaume-Uni : 5,50 £, Suisse : 8,80 CHF, TOM : 780 XPF, Tunisie : 5,90 DT.

DES MÉTROPOLIS PRIVÉES DE LEURS ATTRAITS PAR LE COVID-19

La revanche des campagnes

(Suite de la première page.)

Pas moins de 451 000 Parisiens auraient quitté la capitale en mars-avril, soit le quart de la population de la ville et quatre fois plus qu'en période normale (1). Le même phénomène a touché la plupart des métropoles mondiales. À New York, certains quartiers cossus de Manhattan ont perdu plus de 40 % de leur population (2). À Londres, le *Financial Times* évoquait une « ville désertée », où chaque jour ressemblait à un dimanche : « Les banquiers ont disparu, observait le quotidien de la City, et de nouvelles tribus, portant d'autres uniformes, sont apparues : des ouvriers du bâtiment avec leurs pantalons noirs renforcés aux genoux et leurs bottes poussiéreuses ; des agents de sécurité en gilets fluorescents

qui font les cent pas devant des halls d'entrée déserts ; des jeunes gens vêtus de Lycra qui courent ou font du vélo dans des rues désertes (3). »

« Fuis tôt, loin, et reviens tard. » Au V^e siècle avant notre ère, Hippocrate préconisait déjà ce remède contre les épidémies, et, par la suite, ceux qui le pouvaient se sont rarement fait prier. Quand Avignon fut frappée par la peste noire en 1348, la cour pontificale plia bagage pour fuir la maladie. On fit de même à Paris, au XIX^e siècle, pour échapper au choléra. Mais, avec le coronavirus, les citadins qui ont pris la clé des champs ne voulaient pas seulement se mettre à l'abri : ils recherchaient également un cadre de vie plus agréable pour passer le confinement.

gène, la « France périphérique » est traversée d'importantes fractures qu'un exode de citadins qualifiés ne ferait qu'accentuer. Car combien de Parisiens et de Lyonnais partiront s'installer dans l'arrière-pays de Belfort ou de Metz ?

En outre, l'arrivée de citadins fortunés à la campagne n'est pas toujours une bénédiction. Certes, cela fait plus d'habitants, et donc plus de clients pour les commerces et les artisans, plus d'impôts locaux, de potentielles créations d'emplois... Mais encore faut-il que les nouveaux arrivants

mois de mars – après avoir été multipliés par quatre en vingt-cinq ans (7) –, tandis qu'ils s'emballent dans la grande couronne, où le moindre pavillon s'arrache en quelques jours. Sur les sites de petites annonces, les recherches de maisons à proximité des grandes villes n'ont jamais été aussi nombreuses. Quant aux sondages, ils sont unanimes : les métropolitains rêvent de jardins et de petites villes. Mais, en matière d'habitation, il y a souvent loin de la coupe aux lèvres. Chacun doit conjuguer ses envies avec le marché du travail, la disponibilité des services,

çais sur dix. Contrairement aux pouvoirs publics américains, qui ont encouragé le développement de banlieues pavillonnaires tentaculaires, les décideurs hexagonaux ont longtemps résisté à cette tentation de la population. Au sortir de la seconde guerre mondiale, nonobstant les conclusions de l'INED, ils privilégient l'habitat collectif et les grands ensembles. Il faut construire vite et beaucoup pour rebâtir le pays et absorber la croissance démographique (8) ; le souci de se démarquer du régime de Vichy, fervent soutien de l'idéologie pavillonnaire, est vif, et chacun a en mémoire le fiasco des lotissements défectueux de l'entre-deux-guerres, ces bicoques érigées par des promoteurs véreux au milieu des champs et de la boue, sur des terrains vendus à la découpe et non viabilisés. Pour des centaines de milliers de « mal-lotés », le rêve de petite propriété s'était alors transformé en cauchemar, et il fallut près de vingt ans pour réparer les dégâts.

Les autorités ont donc longtemps misé sur l'habitat collectif. Elles n'ont rouvert les vannes du développement pavillonnaire qu'à partir des années 1970, engendrant un grignotage continu de l'espace rural. Voilà cinq décennies que les élèves français apprennent que l'équivalent d'un département est bétonné tous les sept à dix ans, les pavillons pesant pour moitié dans cette artificialisation des sols. Depuis vingt ans, les gouvernements affichent pourtant la lutte contre l'étalement urbain comme un objectif prioritaire – dans la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) de décembre 2000, dans la loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, de juillet 2010, dans celle pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de mars 2014... La nécessité de « densifier » le périurbain, et en particulier les deuxièmes couronnes des grandes villes, figure au menu de tout symposium d'urbanisme qui se respecte.

Il était dès lors étonnant d'entendre M. Julien Denormandie, alors ministre du logement, se réjouir en mai dernier du désir d'exode des citadins. « La période que l'on vient de vivre nous fait nous interroger sur l'aménagement du territoire, et ce que l'on constate depuis que les visites ont repris, c'est une très forte appétence pour des territoires qui, en termes d'immobilier, n'exerçaient pas autant d'attrait avant la crise, déclarait-il (9). Le télétravail y est pour beaucoup. Aujourd'hui, on se rend compte que de nouveaux modèles sociétaux sont possibles. » Le « modèle sociétal » qui verrait les « cols blancs » quitter massivement les métropoles pour télétravailler dans leur maison du Perche ou du Vexin produirait pourtant un étalement urbain considérable, avec, à la clé, une dépendance accrue à la voiture et aux géants d'Internet, de Zoom à Amazon. Un « retour à la nature », vraiment ?

BENOÎT BRÉVILLE.

Un « havre de paix blotti dans les bois »

LES médias se sont repus de ces exilés heureux, qui affichaient un goût retrouvé pour le calme, l'air pur, la nature, les petits déjeuners en famille, et pour lesquels la période avait un parfum de vacances. Il n'en a pas fallu davantage pour conclure à une « revanche des campagnes », sinon des « villes moyennes » et de la « France périphérique », après des années de domination écrasante des métropoles. Sur France Culture, le 1^{er} avril, Brice Couturier prophétisait « une espèce d'exode rural à l'envers » qui « contribuera au rééquilibrage géographique de nos pays, souffrant actuellement d'une désertification des campagnes ». Le *Figaro* (10 avril) assure pour sa part que « le désir provincial, très présent chez les citadins, va être renforcé et favoriser le télétravail ». Quant à l'économiste Olivier Babeau, il prévoit un « bouleversement des grands équilibres sur le marché du logement » au profit des territoires ruraux, qui profiteront de leurs « nombreux avantages exclusifs : le prix, l'air, le calme et surtout cet espace devenu si précieux » (4).

Depuis le déconfinement, on ne compte plus les reportages sur Alice et Ferdinand, tous deux comédiens, qui ont troqué leur appartement à Paris pour une maison en Normandie (France 3, 9 novembre) ; Céline, spécialiste de l'« animation à l'intelligence collective », qui a elle aussi abandonné la capitale et télétravaille désormais dans son « havre de paix blotti dans les bois » en Sologne ou dans un espace de « coworking » à Vierzon, gagnant ainsi du temps pour « pratiquer la céramique et la photographie » (Le Monde, 24 juillet) ; Claire, professeure de yoga, qui a trouvé le bonheur dans sa résidence secondaire charentaise pendant le confinement et ne veut plus en partir (Marie-Claire, 11 novembre) ; Charles et Magali, qui n'ont pas supporté le retour à la ville et se sont installés pour de bon dans le Loiret (Le Figaro Magazine, 23 octobre). Et il y a également ceux qui, comme Yann, optent pour la « corésidentialité » – une maison dans la Nièvre, pour la nature, et un pied-à-terre à Paris, pour les enfants étudiants et les rendez-vous professionnels (Le Parisien, 23 octobre). La presse américaine et britannique produit exactement les mêmes articles, à cela près que leurs protagonistes s'appellent Kathryn et Andrew et

qu'ils envisagent plutôt de migrer vers la vallée de l'Hudson ou le Kent.

En quelques mois, les représentations de la géographie sociale française se sont inversées. Quand, avant la pandémie, les journalistes s'intéressaient au sort des régions ou de la « campagne », c'était généralement en des termes misérabilistes, pour évoquer les « gilets jaunes », le vote Rassemblement national, la pénurie d'emplois, la fermeture des petits commerces, la disparition des gares, le prix du carburant, la monotonie des zones pavillonnaires, l'absence de services publics, la rareté des transports collectifs... Ces problèmes ont disparu des médias : tout ce qui sort des grandes villes paraît à présent se résumer à une maison bucolique avec jardin. À l'inverse, les métropoles, qui, il y a un an, n'étaient que créativité, innovation et intelligence, apparaissent essentiellement comme des repoussoirs.

Ce renversement témoigne d'une incapacité à voir le pays autrement que par le prisme des classes dominantes. Si Charles et Magali s'en trouvaient sans doute ravis, le confinement ne fut pas une partie de plaisir pour tout le monde dans les petites villes et les campagnes. Beaucoup d'habitants ont continué à se rendre au travail ; les agriculteurs ont manqué de bras pour récolter leurs produits ; les personnes âgées se sont retrouvées encore plus isolées ; nombre de petites boutiques déjà fragiles ont reçu le coup de grâce, sans compter l'encombrement d'hôpitaux peu équipés (à la différence de ceux de Paris) (5)... Dans de telles circonstances, posséder un jardin offre une maigre consolation.

Par ailleurs, les citadins en exil ne rejoignent pas « la campagne », ou « la France périphérique », mais une certaine campagne, prospère, attractive : celle des résidences secondaires et des vacances, dans le sud et l'ouest du pays, ou dans l'orbite des grandes villes. En effet, tous les territoires ruraux, toutes les petites communes n'avaient pas besoin de prendre une revanche sur les métropoles. Certains s'en sortaient déjà très bien avant le coronavirus, avec une démographie dynamique et un marché immobilier florissant : le Perche, la Bretagne, la Dordogne, les Landes, le Vaucluse, le Vexin, le Gâtinais... Souvent présentée comme homo-

consomment dans les magasins du coin (plutôt qu'en ligne), qu'ils travaillent sur place (et non pour une entreprise installée à Paris), bref, qu'ils se mêlent au tissu local et renoncent à importer leurs habitudes urbaines à la campagne, à concevoir le rural comme une extension, un décor de leur mode de vie citadin. Or, comme l'a montré la géographe Greta Tommasi à travers le cas de la Dordogne, ce n'est pas toujours le cas (6) : anciens et nouveaux habitants peinent souvent à se mélanger, ils ne fréquentent pas les mêmes lieux, n'ont pas les mêmes cercles de sociabilité. L'arrivée d'une population plus aisée génère également un phénomène de « gentrification rurale » qui indexe les prix de l'immobilier sur les salaires des grandes villes, empêchant certains autochtones, notamment les jeunes, de se loger.

L'exode tant annoncé n'est toutefois pas écrit. Certes, les prix de l'immobilier parisien ont cessé de flamber depuis le

la proximité de la famille et des amis, la réputation des écoles, les prix de l'immobilier, etc. Aussi les désirs ne deviennent-ils pas toujours réalité.

Les urbains n'ont d'ailleurs pas attendu le coronavirus pour rêver de verdure. En 1945 déjà, la première fois que l'Institut national d'études démographiques (INED) a interrogé la population sur ses envies en matière d'habitation, 56 % des Parisiens (et 72 % des Français) ont répondu qu'ils souhaiteraient vivre dans une maison avec jardin. « La majorité des Français aimeraient posséder un morceau de terre, cultiver leur jardin et voir se dresser au milieu des parterres de fleurs et de plants de légumes une maison, à l'écart de la ville, et qui ne soit qu'à eux », constataient les auteurs de l'étude.

Depuis, chaque enquête est venue le confirmer : la petite propriété individuelle représente un idéal pour sept à huit Fran-



HERMAN BRAUN-VEGA. – « Cita en el campo » (Rendez-vous à la campagne) (d'après Manet), 1985

Un facteur de progrès urbain

ARPRENTER les galeries presque désertes d'un musée, prendre le métro à l'heure de pointe sans devoir jouer des coudes, circuler à vélo dans des rues en partie vidées de leurs voitures : en désencombrant l'espace urbain, le Covid-19 offre aux habitants l'expérience rare d'une métropole non saturée. Et tout n'est pas déplaisant.

Les grandes villes, qu'on dit aujourd'hui menacées par un exode, ont en fait commencé leur déclin démographique avant la crise sanitaire. Depuis 2011, Paris perd environ dix mille habitants chaque année, soit près de 5 % de sa population en une décennie. New York a entamé le même processus en 2016. Quant à Londres, sa population ne stagne que du fait de l'immigration. Si une partie de cette déprise est imputable au développement de l'immobilier de bureau et à la prolifération des locations de courte durée, qui ont réduit le parc d'habitations disponibles, une autre résulte tout simplement du départ volontaire de résidents à la recherche d'un cadre de vie moins stressant, moins

bruyant et moins pollué, et de logements plus grands. Bien sûr, les métropoles continuent de capter l'essentiel des richesses et d'attirer de nombreux étudiants, jeunes actifs et travailleurs étrangers. Mais beaucoup ne viennent que par obligation, car c'est là que se trouvent les emplois et les universités.

Les villes ont souvent profité des épidémies pour procéder à des améliorations durables. En réponse à la peste, au XIII^e siècle, les hôpitaux quittèrent les monastères pour gagner le cœur des villes ; les autorités municipales organisèrent la traque des animaux errants et le nettoyage systématique des marchés, elles embauchèrent des médecins (1)... Au XIX^e siècle, en Europe et en Amérique, la tuberculose et les pandémies de choléra servirent de tremplin au mouvement hygiéniste et au désir d'en finir avec la ville ancienne, sombre, étroite, peuplée, humide, malodorante, insalubre (2). Les ingénieurs inventèrent le tout-à-l'égout pour freiner la propagation de maladies par les eaux usées. Les aménageurs tracèrent de vastes

boulevards pour laisser entrer l'air et la lumière ; ils créèrent des parcs et des jardins, introduisant ainsi la nature dans la ville. Les activités polluantes furent éloignées.

Et pour l'après-coronavirus ? La maire de Paris, M^{me} Anne Hidalgo, s'inscrit dans cette histoire de progrès, mais avec des ambitions légèrement revues à la baisse. Elle vient de lancer une « démarche participative sur le design urbain » qui doit aboutir à la publication d'un « manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne ». Une « boîte à idées numérique » sera ouverte en janvier et chacun pourra alors donner son avis sur les futurs kiosques et Abrisbus.

B. B.

(1) Cécile Peltier, « Peste, choléra, tuberculose... les épidémies ont modelé nos villes », *Le Monde*, 30 mars 2020.

(2) Maurice Agulhon (sous la dir. de), *Histoire de la France urbaine*, tome IV, *La Ville de l'âge industriel. Le cycle haussmannien*, Seuil, Paris, 1983.

(1) « Population présente sur le territoire avant et après le début du confinement : résultats consolidés », Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), 18 mai 2020, www.insee.fr

(2) Kevin Quealy, « The richest neighborhoods emptied out most as coronavirus hit New York City », *The New York Times*, 15 mai 2020.

(3) Ben Hall et Daniel Thomas, « Every day is like Sunday in a deserted City of London », *Financial Times*, Londres, 27 mars 2020.

(4) Olivier Babeau, « Le coronavirus prépare-t-il la revanche des campagnes ? », *FigaroVox*, 24 mars 2020, www.lefigaro.fr

(5) Cf. Salomé Berlioux, *Nos campagnes suspendues. La France périphérique face à la crise*, Éditions de l'Observatoire, Paris, 2020.

(6) Greta Tommasi, « La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises », *GéoConfluences*, 27 avril 2018, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>

(7) De 17 000 francs (environ 2 500 euros) à 10 500 euros par mètre carré entre 1995 et 2020.

(8) La population française croît deux fois plus vite entre 1946 et 1960 qu'entre 1860 et 1946.

(9) Julien Denormandie, « Je veux revitaliser les villes moyennes ! », « L'immo en clair », SeLoger - Radio Immo - *Le Parisien*, 14 mai 2020.

Covid, la vie sans Descartes

Pourquoi autoriser les enfants à ne pas aller en classe jeudi et vendredi si l'école n'est pas un lieu de contamination, comme le dit le ministre Jean-Michel Blanquer ? La logique n'est pas la boussole.

LE FAIT DU JOUR POLITIQUE
Cécile Cornudet



On peut aller dans un grand magasin mais pas dans un musée ? Pourquoi les lieux de culture qui ont mis en place des protocoles stricts restent-ils fermés quand on s'entasse dans le métro ? Pas la peine d'offrir à Noël des jeux de logique, la gestion du Covid a surentraîné les Français. L'annonce du jour ouvre d'ailleurs un nouveau chapitre. Les enfants pourront ne pas aller à l'école jeudi et vendredi, annonce Jean Castex sur Europe 1, afin de permettre aux familles de s'autoconfiner avant le réveillon de Noël. Quelle est la logique quand Jean-Michel Blanquer s'attache depuis des mois à montrer que l'école n'est pas un lieu de contamination ? Ne cherchez pas, elle n'est plus la boussole depuis des semaines. L'exécutif pilote la crise par signaux (« Il faut éviter les flux », a-t-il avancé pour justifier la non-réouverture de la culture), par pression économique parfois (impossible de tenir les petits commerces fermés à l'approche des fêtes) et, en l'occurrence, par imitation. Le pays qui s'est beaucoup appuyé sur les exemples étrangers pour justifier les dernières fermetures risquait soudain d'apparaître plus

lâche que nos voisins. Comment empêcher Noël de devenir une fête macabre ? En renforçant les sanctions, le mot d'ordre est passé. Le couvre-feu qui vient de commencer sert justement à cela : plus facile à contrôler qu'un régime à attestations multiples, pointe le gouvernement. Ce qui était perçu comme une mesure d'allègement du confinement risque d'être vécu comme une restriction, tel est le but recherché. En renforçant aussi la prévention sur le jour même de Noël. Mais que faire de plus que la « recommandation » à limiter le repas à six ? Se tester et s'autoconfiner, vient de préconiser le Conseil scientifique. Des deux solutions, l'exécutif préfère grandement la seconde. Les tests ne sont pas un « totem d'immunité », a prévenu Olivier Véran, ils n'empêchent pas les gestes barrière. D'autant qu'ils ne peuvent pas non plus être offerts à tous, glisse un ministre qui s'inquiète de files d'attente la semaine prochaine, pouvant rappeler de mauvais souvenirs. Reste l'autoconfinement et, puisqu'il faut être logique cette fois, l'autorisation donnée aux familles de ne pas mettre les enfants à l'école dans les huit jours précédant l'événement. Mais « puisque les enfants sont contaminants, il faut alors durcir le protocole pour la rentrée », s'est empressé de souligner un syndicaliste. Au pays de Descartes, le « jeu » de logique ne s'arrête jamais. ccornudet@lesechos.fr

Les départements, principales victimes de la crise

Forte baisse attendue cette année de l'épargne brute des collectivités



« LES ÉCHOS » / SOURCE : COUR DES COMPTES (ENQUÊTE DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES)

COLLECTIVITÉS LOCALES

Selon la Cour des comptes, la crise sanitaire devrait avoir un impact « d'une ampleur globale a priori modérée » sur les finances locales.

Laurent Thévenin
@laurentthevenin

L'heure est toujours à l'évaluation des dégâts de la crise sanitaire sur les finances des collectivités territoriales. Cet impact devrait être « d'une ampleur globale a priori modérée », estime la Cour des comptes, dans le deuxième volet de son rapport sur les finances publiques locales présenté mardi. Mais avec « une incidence très inégale entre collectivités ».

Les départements devraient être « fortement affectés » dès 2021. Ils sont pris en étau entre la baisse de leurs recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), les « frais de notaire » acquittés par les acquéreurs d'un bien immobilier et la hausse de leurs dépenses sociales, en particulier le revenu de solidarité active (RSA), dont le nombre de foyers allocataires dépasse

désormais les 2 millions. Selon les départements interrogés par les magistrats de la rue de Cambon, leur épargne brute devrait globalement baisser de 45 % en 2020. Un scénario toutefois jugé « pessimiste » par la Cour des comptes, ces hypothèses ayant été formulées cet été avant la considération des mesures de soutien prises par l'Etat. Quarante départements vont ainsi bénéficier cette année d'avances remboursables sur les DMTO – un dispositif mis en place par la troisième loi de finances rectificative – pour un montant total de 394 millions d'euros.

« Visibilité de moyen terme » Pierre Moscovici, le premier président de la Cour des comptes, évoque « une dégradation significative » de l'épargne brute des départements en 2020, qui « pourrait se poursuivre en 2021 et donc entraver leurs possibilités de contribution au plan de relance ». Mais, comme ils pouvaient compter sur des résultats excédentaires les années précédentes, la plupart d'entre eux « devraient absorber les effets de la crise sans dégradation majeure de leurs finances en 2020 ». Certaines de leurs recettes ne devraient se dégrader qu'en 2021, comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'aménagement, a souligné Pierre Mos-

covici, lors d'une conférence de presse. Sans compter l'incertitude sur le niveau des DMTO.

A l'opposé, les régions apparaissent en meilleure posture. Selon la Cour des comptes, « seules les régions [...] semblent pouvoir sortir de la crise sanitaire renforcées structurellement ». En juillet, elles avaient signé avec l'Etat un accord dans le cadre de la baisse des impôts de production, qui leur donnera une fraction de TVA à la place de leur part de CVAE. Résultat, « la perspective d'une forte chute de produits de CVAE a été neutralisée » et leurs recettes devraient être « affectées dans des proportions modérées » (inférieures à 5 %) en 2020.

Pour les collectivités du bloc communal, la situation est « contrastée », souligne Pierre Moscovici. Les communes et les intercommunalités interrogées tablent au global

« Seules les régions, [...] semblent pouvoir sortir de la crise sanitaire renforcées structurellement. »
LA COUR DES COMPTES

sur une chute de leur épargne brute de 30 % et une détérioration de leur capacité de désendettement de 40 %, souligne-t-il. « C'est une hypothèse qui nous paraît un peu pessimiste », juge-t-il.

Selon lui, l'impact devrait être au final « limité ou surmontable », alors que ces collectivités ont abordé la crise dans une situation financière « favorable ». Mais « la crise sanitaire va peser naturellement sur leur marge de manœuvre alors même qu'elles débutent un nouveau cycle d'investissement » depuis les dernières municipales. Les intercommunalités interrogées par la Cour des comptes « n'envisagent pas, à ce stade, d'augmentation de taxe pour compenser les pertes fiscales ».

Les collectivités locales du bloc communal devraient aussi pouvoir compter sur la reconduction en 2021 d'une clause de sauvegarde sur leurs recettes fiscales, après l'adoption par la commission des Finances de l'Assemblée nationale d'un amendement au projet de budget.

« Il nous paraît essentiel que soit donné aux collectivités locales un cap pour leurs trajectoires financières. Nous recommandons donc de leur assurer une visibilité de moyen terme sur leurs recettes afin de garantir la mise en place des plans de relance », réaffirme Pierre Moscovici. Ce qui, selon lui, doit passer par une nouvelle loi de programmation des finances publiques. ■

en bref



Les parlementaires PS proposent un RIP contre le « démantèlement » d'EDF

POLITIQUE Les députés socialistes et les sénateurs PS et écologistes vont déposer une proposition de référendum d'initiative partagée (RIP) contre le « démantèlement » d'EDF via le projet « Hercule » de réorganisation, malgré les assurances données par le gouvernement. « Nous vous empêcherons de démanteler EDF », a lancé la cheffe de file des députés socialistes Valérie Rabault (photo) à Jean Castex. Une proposition de RIP doit être déposée par 185 parlementaires puis recueillir la signature de 10 % du corps électoral, ce que la procédure contre la privatisation d'ADP engagée par la gauche en 2019 avait échoué à faire.

Le Haut Conseil pour le climat veut que le plan de relance soit plus vert

ENVIRONNEMENT Le gouvernement doit « renforcer la compatibilité du plan de relance avec l'objectif de neutralité carbone », recommande le Haut Conseil pour le climat (HCC) dans un rapport publié mardi. Il voit dans ce plan une occasion « de rattraper le retard pris par la France dans ses objectifs climatiques ». Le HCC a comptabilisé 28 milliards d'euros dans le plan « favorables à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre », un montant proche de celui du gouvernement.

Le gouvernement étend l'ouverture des relais routiers toute la journée

TRANSPORT Les relais routiers autorisés à servir des repas à table aux chauffeurs vont pouvoir ouvrir le midi et non plus seulement le soir, a indiqué mardi le ministère des Transports, en réponse aux demandes du secteur. La présentation de la carte professionnelle sera nécessaire. Les syndicats avaient obtenu une réouverture le 7 novembre : 400 relais ont repris une activité sur environ 1.200 en France. Mais ces établissements pouvaient ouvrir seulement entre 18 heures et 10 heures le lendemain.

L'Etat centralise la trésorerie d'organismes publics pour faciliter la gestion de sa dette

FINANCES

L'exécutif a demandé à une dizaine d'organismes publics ou privés de déposer leurs liquidités sur le compte de l'Etat.

Isabelle Couet
@icouet
avec Thibaut Madelin

Si le gouvernement a renoncé à stabiliser la dette l'an prochain, il s'efforce au moins de limiter les sommes à emprunter sur les marchés. C'est dans cette optique qu'une ordonnance a été présentée le 2 décembre dernier. Elle fait suite à un rapport du ministère de l'Economie et des Finances et vise à élargir la liste des organismes tenus de déposer leurs liquidités sur le compte centralisé de l'Etat.

Concrètement, Pôle emploi, le Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR), le Commissariat

à l'énergie atomique, l'Anru, France Compétences ou... l'Académie française vont donner à l'Etat l'accès à leur trésorerie à compter du 1^{er} octobre 2021. « Tous ces organismes ont été consultés au préalable », assure une source proche de Bercy. Selon cette source, cette extension du nombre de « correspondants au Trésor » (comme on appelle les entités tenues de rapatrier leurs liquidités) représente « moins de 10 milliards ».

200 milliards de dette en moins sur vingt ans

Pôle emploi bénéficie, certes, d'une trésorerie abondante mais les fluctuations sont importantes. Une porte-parole interrogée par l'agence Reuters a déclaré que l'organisme d'indemnisation chômage « bénéficierait d'une exemption de l'ordonnance, qui peut toutefois être annulée si l'Etat souhaite accéder à ses liquidités ». L'intégration du FGDR dans la liste du Trésor peut davantage surprendre : il s'agit en effet d'un organisme de droit privé destiné à protéger les déposants en cas de

défaillance d'un établissement financier. Le Fonds est financé par les contributions des banques et dispose de 5 milliards d'euros de réserves. « On ne sait pas encore si tout ou partie des réserves seront concernées. Il y a des discussions », indique un représentant du fonds.

Les réserves disponibles s'élèvent actuellement à plus de 150 milliards d'euros.

Le « contexte [de] forte hausse de l'endettement résultant de la sollicitation sans précédent de la puissance publique pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire » justifie cette décision, peut-on lire dans l'ordonnance du 2 décembre. Cet accès à un pool de liquidités est une politique menée depuis très longtemps par Bercy, et elle s'élargit à de nouveaux opérateurs au fur et à mesure des années. En se substituant à des emprunts sur les mar-

chés, cela a permis « d'éviter de (lever de) l'ordre de 200 milliards d'euros de dette publique dont 70 milliards de charge d'intérêts cumulée entre 2000 et 2020 ».

Les réserves disponibles s'élèvent ainsi actuellement à plus de 150 milliards d'euros, contre 128,4 milliards à la fin 2019. En décembre 2019, les dépôts des collectivités locales représentaient plus de 60 milliards de ce total, devant les établissements publics nationaux (28 milliards), les banques centrales africaines de la zone franc (15 milliards) et les hôpitaux (5,6 milliards).

C'est l'Agence France Trésor, une antenne de Bercy, qui a pour mission de gérer la trésorerie de l'Etat et doit donc s'assurer « qu'il dispose à tout moment et en toutes circonstances des moyens nécessaires pour honorer ses engagements financiers ». En vertu de l'article 123 du Traité européen, la Banque de France, qui, elle, tient le compte de l'Etat, a interdiction de lui accorder des avances. Le solde du compte unique du Trésor doit donc présenter un solde créateur chaque soir. ■



Tony (à gauche), 28 ans, se rend au Secours populaire du Mans, où de jeunes bénévoles (à droite) ont pris la relève des retraités, plus fragiles face au Covid-19.

PHOTOS: GUILLAUME HERBAUT POUR « LE MONDE »



A gauche, Laura, ancienne chef de rang à Paris, dans son nouvel appartement du Mans. A droite, Léna, 18 ans, et Anaïs, 21 ans, dans la file d'attente du Secours populaire du Mans.

PLEIN CADRE

Les nouveaux visages de la précarité

Ils sont intérimaires, intermittents du spectacle, jeunes diplômés... Privés de travail à cause de la crise, ils sont contraints de se tourner vers les banques alimentaires pour la première fois

CAEN, LE MANS, OIZÉ (SARTHE) -
envoyée spéciale

Aucun d'entre eux n'aurait imaginé devoir demander un jour de l'aide pour manger. La distribution du Secours populaire du Mans (Sarthe) ne commence que dans une heure, mais la cohorte de cabas à roulettes déborde déjà sur l'avenue Jean-Jaurès, dans le froid mordant de cette soirée de fin novembre. C'est la première fois que Laura, 26 ans, vient récupérer un colis alimentaire, accompagnée par sa mère, Patricia. «*Se retrouver en quelques mois dans la file du Secours populaire du Mans, ça donne envie de chialer*», lâche la jeune femme, chevelure bouclée qui s'échappe de son bonnet.

Le bel hôtel-restaurant parisien qui l'employait comme chef de rang a mis fin à sa période d'essai au premier confinement. Dans l'impossibilité d'assumer son loyer, Laura a dû quitter sa vie parisienne pour revenir au Mans, comme une partie de ses amis dans l'hôtellerie-restauration, secteur parmi les plus touchés par la crise.

Elle partage désormais un F2 avec sa mère, une chambre pour deux. «*Je venais de retrouver un poste de barmain, ça aura duré quinze jours avant le reconfinement*». Laura complète aujourd'hui ses 565 euros de RSA par quelques extras en maison de retraite, de quoi monter à 800 euros par mois. Les 900 euros d'aides annoncés par l'Etat pour les «*permittents*», ces

En récupérant le colis, Marie et Julie essuient des larmes. « Comment voulez-vous ne pas avoir honte ? », s'exclame Marie

salariés qui enchaînent contrats courts et périodes de chômage? «*A voir si j'y ai droit. Encore des démarches pour prouver qu'on travaille, alors qu'on voudrait juste travailler, s'agace-t-elle. Que les technocrates du gouvernement viennent juste ici, dans cette file.*»

«**DÉPANNAGE TEMPORAIRE**» Chanteuse de variété, sa mère tourne en temps normal à cinquante dates par an, «*de quoi bien vivre les bons mois*». «*Mais depuis mars, rien, et pas de perspectives pour 2021*». Patricia compose avec le chômage des intermittents, «*le système D*», et aide Laura comme elle peut. Sur les conseils du centre social, sa fille s'est décidée à demander une aide alimentaire, «*un dépannage temporaire*», souhaite-t-elle, alors qu'elle voudrait se reconverter. «*On avait toujours donné aux collectes dans les supermarchés, sans vraiment savoir à qui c'était distribué. On pouvait pas imaginer qu'un jour on passerait de l'autre côté*», dit Patricia, reconnaissante envers ces associations et les bénévoles de se mobiliser, même si l'image de «*ces gens qui ont faim*» lui fait «*mal*», convoquant des souvenirs racontés par sa grand-mère.

«*L'autre côté*»: Laura et Patricia font partie de ces nouveaux visages de la crise et de ces milliers d'emplois détruits que les associations d'aide alimentaire voient affluer, tandis qu'un million de Français supplémentaire ont basculé dans la pauvreté depuis le dé-

but de la pandémie. Huit millions de personnes auraient besoin de cette aide, contre 5,5 millions en 2019, selon les chiffres avancés par le ministère de la santé en septembre. Secours populaire, Restos du cœur, Fédération française des banques alimentaires... Partout, les centres voient les courbes de leurs nouvelles inscriptions grimper. Du «*jamais-vu*» aux yeux de certains bénévoles, qui tous redoublent d'efforts, rappelant par endroits le manque de bras et de stocks.

Dans les files du Mans, de Caen, de Paris ou du village d'Oizé (1 323 habitants, dans la Sarthe rurale), on rencontre Stephy, 22 ans, étudiante en droit qui a perdu son petit boulot chez McDo et ne pourra pas rentrer chez sa mère à Noël; Olivier, 45 ans, poseur en menuiserie que les agences d'intérim ne rappellent plus; Ouiza, 46 ans, femme de chambre au chômage partiel avec trois enfants; Michelle, 72 ans, qui ne s'en sort plus avec sa maigre retraite; Tony, 28 ans, privé d'extras dans la restauration, qui ne mange plus que le soir; Léna, 18 ans, apprentie qui elle aussi saute le déjeuner, dépose son CV partout et aimerait voir le RSA élargi aux moins de 25 ans... Les associations disent aussi voir arriver petits entrepreneurs, commerçants et artisans au bord de la faillite. Beaucoup racontent ces choix devenus impossibles: se nourrir ou s'habiller, payer le loyer ou se soigner?

En ce petit matin glacial, une autre mère et sa fille patientent elles aussi pour la première fois dans la longue file des Restos du cœur d'Argenteuil, le centre le plus important du Val-d'Oise. Doudoune rouge et enveloppe de justificatifs, Julie non plus n'aurait «*jamais pensé venir un jour ici*». Il a fallu arriver tôt pour s'inscrire et garder sa place. Des mères africaines et des migrants patientaient déjà avant le lever du jour. «*C'est rabaisant de devoir demander de l'aide quand normalement on y arrive*», dit cette mère célibataire de 30 ans qui a «*toujours travaillé*».

« PAS LE CHOIX »

Elle a perdu son emploi de vendeuse en boulangerie pendant le confinement, passant de 1500 euros par mois à 850 euros de RSA, auxquels s'ajoutent les aides de solidarité exceptionnelles pour les plus modestes. «*Mais avec ça, on ne s'en sort pas, je peux même pas acheter de vêtements à mon fils ni me soigner*». Sa mère, Marie, vendeuse en boulangerie elle aussi, l'aide quand elle peut. Julie a déposé son CV partout, scrute les applications d'emploi... En récupérant le colis, Marie et Julie essuient des larmes. «*Comment voulez-vous ne pas avoir honte?», s'exclame Marie, de colère. C'est bien beau les confinements, mais si de l'autre côté des jeunes perdent leur travail et ne peuvent pas mettre un paquet de pâtes sur la table...*»

« On donnait aux collectes dans les supermarchés. On ne pouvait pas imaginer qu'on passerait de l'autre côté »

PATRICIA
intermittente

Colosse de 46 ans, Frédéric a lui aussi «*mis sa fierté dans sa poche*» pour venir s'inscrire au Secours populaire de Caen. Il ira aussi aux Restos. «*Pas le choix*» face à «*l'écho du frigo vide*» et à son dossier de surendettement. Saisonnier dans la restauration, deux enfants à nourrir, ce père célibataire s'appête à passer «*le pire Noël de sa vie*»: aucune mission d'intérim, «*même au black, quasi rien*», lui qui n'avait jamais connu plus de six mois de chômage. «*Là, on essaie juste de survivre*», dit-il en attrapant conserves, mandarines et légumes tendus par la bénévole. En rentrant, il dira aux enfants qu'il est allé faire les courses. Et pour mettre quelque chose sous le sapin, il «*braquera une banque s'il le faut*».

Christiane aussi mentira aux siens. «*Devoir venir ici alors qu'on a trimé toute notre vie*» est «*humiliant*» pour cette femme de ménage de 47 ans que la crise a

privée de ses missions d'intérim. «*J'ai même mis des annonces dans les boîtes aux lettres*», soupire-t-elle. Ils sont cinq à la maison. Agent communal, le père touche 1400 euros, et les deux grands travaillent aussi. «*Soi-disant quand on travaille, on n'est pas en précarité. Mais on peut tout juste payer le loyer, les factures, le gazoil, nourrir les enfants, et après on est dans le rouge*», s'énerve la mère de famille, qui trouve «*injuste*» de ne pas avoir droit aux «*mêmes coups de pouce que ceux qui sont au RSA*», elle qui se prive de repas pour «*laisser ce qui tient au corps*» aux enfants.

« ON A PLEIN DE COMPÉTENCES »

En venant passer des diplômes en France, Mohamed et Sabrina (les prénoms ont été modifiés à leur demande) non plus n'avaient pas prévu de se retrouver un jour au libre-service alimentaire du Secours populaire de Paris (18^e). «*On a fait les meilleures écoles, on a plein de compétences*», regrette Mohamed, diplômé en architecture. En mars, il s'appête à signer son premier CDI, une promesse d'embauche assortie d'un beau salaire. La crise a balayé ses perspectives d'avenir et, avec elles, l'assurance de voir son titre de séjour prolongé. En école de commerce en parallèle d'un doctorat au Maroc, Sabrina s'est vue privée de son stage rémunéré.

Les deux amis bricolent avec 300 euros par mois envoyés du Maroc par leurs parents et l'aide au logement. Impossible de rembourser les impayés de loyer du 10 m² qu'ils partagent ni de se nourrir correctement. «*On peut même pas payer un ticket de métro, il faut tout compter*». Pas question pour autant de se plaindre, conscients que «*la situation est pire pour d'autres*». Tous deux postulent à des offres d'emploi sur LinkedIn et cherchent «*toutes les alternatives*». Avant de quitter le hangar, les bras chargés de ce qui devra leur tenir dix jours, ils font un selfie devant le Secours populaire. «*Pour plus tard, quand tout ça sera derrière nous*». ■

CAMILLE BORDENET

Plastique : les dangers d'une pollution incontrôlée

En France, 900 000 tonnes de déchets de ce type sont enfouies chaque année, note un rapport parlementaire

Un chiffre suffit à prendre la mesure du péril. Chaque minute, l'équivalent d'un camion-poubelle rempli de déchets plastiques se déverse dans les océans. Ce chiffre et bien d'autres, tout aussi impressionnants, sont compilés dans un volumineux rapport publié, lundi 14 décembre, par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst). « *Pollutions plastiques : une bombe à retardement ?* », s'interrogent les auteurs, la sénatrice (PS) du Lot Angèle Prévaille et le député (MoDem) du Maine-et-Loire Philippe Bolo.

L'Opecst avait été saisi, en avril 2019, par le Sénat, afin de « dresser un état des lieux des risques que cette pollution fait peser sur l'environnement et la santé humaine et animale », et des solutions pour la réduire. Près de 140 auditions (chercheurs, associations, agences sanitaires, industriels...) et dix-huit visites sur le terrain plus tard, l'Opecst pointe les résultats « médiocres » et les nombreuses « limites » d'un modèle en échec reposant essentiellement sur le recyclage.

En moins d'un siècle, le plastique est devenu le troisième matériau le plus fabriqué au monde, après le ciment et l'acier. Au total, 359 millions de tonnes ont été produites en 2018, chiffre qui grimpe à 438 millions de tonnes en tenant compte des plastiques présents dans les textiles et les caoutchoucs synthétiques. Et, au rythme actuel, cette production devrait doubler d'ici à 2050. Cette forte croissance est tirée par l'essor du secteur de l'emballage : avec une part de marché de 36 % au niveau mondial (soit une production de 158 millions de tonnes en 2018), il en constitue le premier débouché. Résultat : 81 % des plastiques mis en circulation deviennent des déchets au bout d'une année.

Taux de recyclage « médiocre »

Régulièrement, des images de plage paradisiaque engloutie sous les débris, ou de cachalot échoué l'estomac gorgé de déchets, refont surface : 1,4 million d'oiseaux et 14 000 mammifères marins sont retrouvés morts chaque année, en raison de l'ingestion de plastiques. Ces images ne reflètent que

Le taux de recyclage des plastiques s'élevait en France à 24,2 % en 2018. Très loin de l'objectif des 100 % d'ici à 2025

la partie émergée de l'iceberg : les macroplastiques, dont la taille est supérieure à 5 millimètres. Entre 1950 et 2015, la production cumulée de polymères, de fibres synthétiques et d'additifs a atteint 8,3 milliards de tonnes. Et 5,8 milliards de tonnes (soit 70 %) de ces matériaux sont devenus des déchets. En France, où 900 000 tonnes de déchets plastiques sont enfouies chaque année, le taux de mise en décharge est de 32,5 %, supérieur à la moyenne de l'Union européenne (24,9 %).

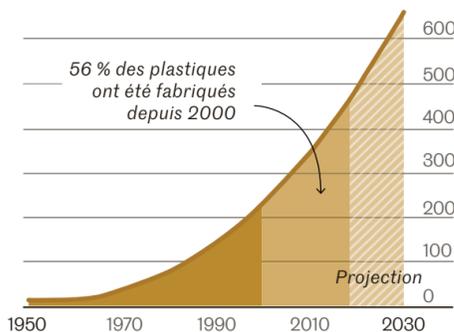
À côté de cette pollution visible prospère une pollution invisible, mais tout aussi dangereuse, liée aux microplastiques (inférieur à 5 millimètres). On estime ainsi que l'érosion des pneumatiques libère chaque année 5,86 millions de tonnes de particules à l'échelle de la planète, et on évalue entre 18 000 et 46 000 tonnes par an le relargage de fibres textiles dans l'environnement, au niveau européen. Une menace pour les écosystèmes et la biodiversité, mais aussi pour la santé. Par l'intermédiaire des substances chimiques qu'ils contiennent, les déchets plastiques peuvent être sources de perturbateurs endocriniens ou de polluants organiques persistants.

Face aux « dangers d'une pollution incontrôlée par les microplastiques », l'Opecst tire la sonnette d'alarme : « Il est urgent de faire jouer le principe de précaution » et de « prendre dès maintenant des mesures adaptées pour lutter contre les fuites de plastiques dans l'environnement ». Car, aujourd'hui, précise le rapport, la réduction de la pollution chimique par les microplastiques ne fait l'objet d'« aucune stratégie spécifique ».

L'Opecst est tout aussi sévère avec la pierre angulaire de la politique de réduction des déchets : le

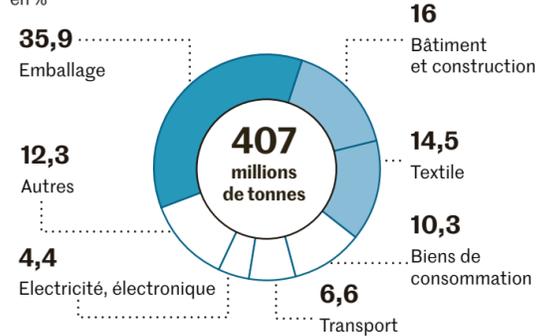
Le boom de la production mondiale de plastique...

Production mondiale de plastique, depuis 1950, en millions de tonnes



... lié aux plastiques à usage unique

Répartition de la production de plastique par secteur en 2015, en %



Sources : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; R. Geyer, J. R. Jambeck, « Production, use, and fate of all plastics ever made », *Science Advances*, 2017.

recyclage. Le rapport relève que les taux de recyclage des plastiques sont « particulièrement médiocres » en France : ils s'élevaient à 24,2 % en 2018. Très loin de l'objectif du gouvernement d'atteindre les 100 % à l'horizon 2025.

« Présenté comme le levier ultime de l'économie circulaire », notent les rapporteurs, le recyclage se heurte à de nombreux obstacles. Une limite économique, d'abord, liée à l'absence de rentabilité : le plastique recyclé n'est pas compétitif face aux résines vierges dont les prix se sont effondrés avec la chute du prix du pétrole. Des limites techniques, ensuite : nombre de plastiques ne sont toujours pas recyclables, les polymères se dégradent lors d'un tel processus... Des freins réglementaires, enfin,

qui empêchent ainsi le recyclage de produits mis sur le marché par le passé et fabriqués avec des substances désormais interdites.

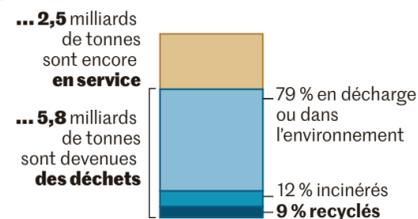
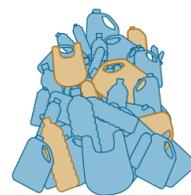
Politiques « trop timides »

Le rapport juge également « trop timides » les politiques de réduction des usages des plastiques. Amorcée en 2016, avec l'interdiction des sacs de caisse à usage unique, une nouvelle étape devrait être franchie en 2022, avec l'interdiction du conditionnement dans des emballages en plastique des fruits et légumes frais. Des mesures trop récentes (et pour la plupart non encore entrées en vigueur) pour produire des effets, juge le rapport. Un tour sur les marchés suffit pour constater que les sacs plastiques n'ont pas disparu.

Seuls 9 % des déchets sont recyclés

Destination finale de la production de plastique (polymères, fibres synthétiques et additifs) de 1950 à 2015

Sur 8,3 milliards de tonnes de plastique produites...



Tous les pays sont concernés



Chine, Indonésie, Thaïlande, Philippines, Vietnam sont responsables de plus de la moitié des déchets plastiques qui finissent par arriver dans les mers et les océans.



États-Unis 34,5 millions de tonnes de plastique ont été récoltées dans les ordures ménagères en 2015, dont 75,4 % ont été mis en décharge, 9,1 % seulement recyclés, 15,5 % brûlés avec valorisation énergétique.



France 900 000 tonnes de déchets sont enfouies chaque année. Le taux de mise en décharge est de 32,5 % contre 24,9 % pour l'Union européenne. Le taux de recyclage est de 24,2 % en 2018.

Pressions sur la directive contre les plastiques « à usage unique »

La Commission européenne, qui doit préciser prochainement les produits concernés, fait face aux demandes d'exemption des industriels

C'est une belle réussite européenne : en mai 2019 était adoptée, en un temps record, une directive ambitieuse visant à lutter contre les plastiques jetables. Le texte bannit une dizaine de produits « à usage unique » (couverts, assiettes, pailles, touillettes, Coton-Tige...), en réduit d'autres, et étend le principe de pollueur-payeur à certains producteurs (récipients de la restauration rapide, mégots de cigarette...). Il cible expressément le fléau de la pollution des océans, estimant que les produits concernés par la directive représentent un peu plus de la moitié des déchets retrouvés sur les plages européennes.

Mais la fin de l'histoire n'est pas encore tout à fait écrite. Car la Commission européenne doit adopter, avant la fin décembre, les « lignes directrices », qui précisent ce qui rentre, ou pas, dans le champ de cet acte législatif. Des discussions techniques, qui ont pourtant alerté des ONG et des eurodéputés, lesquels s'inquiètent d'éventuelles exemptions qui en réduiraient la portée.

Le cas du paquet de chips est, à cet égard, emblématique. Le projet

de lignes directrices précise ainsi que les gros paquets doivent être exclus de la directive, au motif qu'ils ne sont pas servis en portion individuelle, et ne sont donc pas considérés à usage unique. Tout comme les pots de yaourts vendus par quatre. « Ce critère a peu de sens pour ces emballages, qui peuvent très bien finir dans l'environnement », estime Justine Maillot, coordinatrice de Rethink Plastic. Et il y a le risque de glisser vers des portions plus importantes pour que l'emballage reste autorisé.

« Mal digérée »

Outre cette question de taille, les débats se focalisent surtout sur la définition même du plastique, telle qu'elle est précisée dans ces lignes directrices. La directive inclut dans son champ les bioplastiques – issus de matières végétales ou animales, et biodégradables –, à l'exception des polymères naturels non modifiés chimiquement. Or ce cadre rend possible l'exclusion de certains matériaux, comme la viscosité ou la Cellophane. C'est une option envisagée par la Commission, dans un document de travail que *Le Monde* a consulté. Non sans inconvénient :

comme le précise ce document, la viscosité pourrait servir de matériau de « substitution » pour fabriquer des lingettes, et la Cellophane, pour fabriquer des pailles et des couverts – des produits pourtant visés par la directive.

« Un mouvement du marché vers ces matériaux n'est pas exclu », pointe Justine Maillot. Or, l'objectif est avant tout d'abandonner l'usage unique, et non de substituer des produits en plastique par les mêmes produits dans des matériaux légèrement différents, qui auront eux aussi une incidence environnementale. Évoquant la fin de vie des bioplastiques, un rapport parlementaire sur les pollutions dues au plastique, publié lundi 14 décembre, note à ce propos qu'« aucun matériau plastique n'a été certifié biodégradable dans l'eau douce ou dans l'eau de mer ».

La filière des bioplastiques apparaît en tout cas mobilisée : la fédération European Bioplastics indique, sur son site, être « impliquée dans le processus d'élaboration des lignes directrices », militant pour une « interprétation plus large » des bioplastiques susceptibles de sortir du champ de la directive. En France, Christophe

Doukhi-de Boissoudy, président du Club Bioplastiques, dénonce une directive dont l'impact est « catastrophique » pour la jeune filière, qui s'affiche justement comme une alternative aux plastiques conventionnels pour les produits jetables. « Nos représentants au niveau européen essaient d'expliquer que toutes nos innovations se trouvent bloquées par cette directive, prise très rapidement, sans qu'on ait vraiment le temps d'avoir voix au chapitre », explique-t-il.

Les industriels auraient-ils été pris de court par cette directive, pour refaire surface bien après son

Le cas du paquet de chips est emblématique : les gros paquets pourraient être exclus au motif qu'ils ne sont pas servis en portion individuelle

adoption ? « La directive a été mal digérée par certains industriels, estime Patrice Audibert, assistant parlementaire de la députée Frédérique Riès, rapporteuse du texte (Renew Europe). Mais on est un peu tombés des nues car, habituellement, à ce stade, ce ne sont plus que des discussions techniques. Tout est déjà négocié et conclu. »

Les discussions en cours se déroulent au sein de la Commission, sans que les eurodéputés, les ONG et industriels soient formellement associés. Mais chacun a pu prendre connaissance du projet de ces lignes directrices, qui a fuité sur le site *Politico* en septembre. Le 14 octobre, Pascal Canfin, président (Renew Europe) de la commission de l'environnement, a réagi dans une lettre adressée à la Commission, pour lui faire part des préoccupations des députés quant à « l'interprétation proposée de la définition du plastique », qui risque de « réduire le champ de la directive » sans que cela ait été « prévu par les colégislateurs ».

Pour autant, « la marge de manœuvre des industriels est assez limitée », estime Patrice Audibert, qui reste confiant : « Politiquement, je vois mal un

retour en arrière de cette directive, qui a été portée par le commissaire Frans Timmermans [premier vice-président de la Commission européenne, chargé du Green Deal]. » La tentative de plusieurs lobbys d'exclure de la directive des produits en papier ou des cartons couverts d'une fine couche de plastique – pour imperméabiliser un gobelet par exemple – a d'ailleurs échoué. Et ce malgré les demandes d'au moins trois fédérations représentant les fast-foods (Serving Europe), les producteurs de carton (European Carton Makers Association) et des emballages papier (European Paper Packaging Alliance), au moment de l'élaboration de ces lignes directrices.

Dans une lettre du 7 juillet à la Commission, Serving Europe évoque, à ce propos, « l'hygiène » que ces emballages à usage unique sont censés garantir, « en cette période de crise sanitaire sans précédent » – rejoignant ainsi l'offensive des industriels, pendant la première vague de Covid-19, pour défendre les atouts du plastique jetable en matière de santé publique. ■

ANGELA BOLIS

SNCF : l'ouverture à la concurrence reste à quai

La crise liée au Covid-19 entrave le processus de libéralisation du marché ferroviaire français

C'était l'un des marqueurs de la réforme ferroviaire de 2018. Le monopole de la SNCF sur le transport intérieur de voyageurs a pris fin en 2020, et l'ouverture à la concurrence aurait dû se concrétiser dimanche 13 décembre, date à laquelle la SNCF a mis en place sa grille horaire 2021. Pourtant il n'y a toujours pas l'ombre d'un opérateur alternatif à la compagnie publique historique sur les rails français (si on met de côté le fret et les liaisons internationales). Et il n'est pas garanti que les usagers verront rouler des trains de voyageurs hexagonaux issus de compagnies privées d'ici à la fin du quinquennat. Deux ans et demi après la promulgation de la réforme, la concurrence ferroviaire est au point mort.

Comment expliquer cet apparent échec de l'ouverture du marché ferroviaire ? Première réponse : la crise pandémique. « Le modèle économique du train est en train d'exploser, alerte Michel Neugnot, vice-président de la région Bourgogne-Franche Comté, référent transports auprès de l'association Régions de France et expert du système ferroviaire français. L'épidémie bouleverse les habitudes, assèche les financements. Elle va laisser des traces durables. On ne peut pas raisonner sur l'ouverture à la concurrence sans avoir ce contexte en tête. »

Illustration avec la compagnie Thello (filiale de l'opérateur public italien Trenitalia), qui avait prévu de faire rouler le premier TGV non SNCF sur Paris-Lyon-Milan en juin 2020. Elle a reporté son projet face à l'ampleur de la crise sanitaire. De même, l'opérateur de car longue distance FlixBus, qui voulait lancer cinq lignes low cost fin 2021 a renoncé au mois de mai.

« Ticket d'entrée »

Autre exemple : la compagnie publique espagnole Renfe avait trompé son arrivée en France avec ses trains à grande vitesse AVE pour répliquer au débarquement des TGV Ouigo de la SNCF en Espagne. Elle sera finalement en 2021 aux abonnés absents. « Le ticket d'entrée pour un service TGV – en particulier le coût du matériel et de son homologation – s'élève à un minimum de 300 millions d'euros, relève un expert du secteur. Un investissement que l'on regarde à deux fois en temps de crise. »



Un train italien Thello à la gare de triage de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) en 2012. KENZO TRIBOUILLARD/AFP

« Parler de fiasco de l'ouverture à la concurrence est excessif, nuance toutefois un porte-parole de SNCF Réseau, la filiale du groupe ferroviaire qui gère les voies et les gares. Il y a un retard dû au contexte sanitaire et économique, mais nous faisons tout pour accompagner les acteurs qui veulent se lancer. Et ils sont plusieurs et motivés. » Ainsi, selon nos informations, Thello a l'intention de relancer des TGV sur Paris-Lyon à partir de juin 2021. Renfe a, par ailleurs, notifié en juillet, à l'Autorité de régulation des transports, sa volonté de démarrer le 13 décembre 2021 un service de TGV (cinq allers-retours) entre Lyon et Marseille. Et c'est sans compter le projet (embryonnaire) de la société coopérative Railcoop de faire rouler des trains sur des liaisons délaissées par la SNCF en juin 2022.

Mais ce qui complique un peu plus le bilan de l'ouverture à la concurrence, c'est qu'en réalité il y en a de deux sortes. D'une part existe, on vient de le voir, la compétition des trains commerciaux (les TGV en particulier), où, comme dans l'électricité et le gaz, sur un même réseau, plusieurs opérateurs se font concurrence en offrant différents services et tarifs. Et il y a, d'autre part, la concurrence dans les trains subventionnés. Là, comme pour un réseau de bus urbain, une autorité organisatrice (l'Etat, une région) choisit par appel d'offres un opérateur pour un service bien défini. Sur ce terrain, dit du ferroviaire conventionné, chaque région avance à son rythme et la concurrence ne sera effective qu'entre 2023 et 2039. Surtout les candidats alternatifs à la SNCF sont plus

nombreux que dans la sphère commerciale. Dans la région sud, la plus avancée (elle est la seule à avoir lancé formellement des appels d'offres sur quatre lignes, dont Marseille-Nice), les sociétés Thello, Transdev (filiale de la Caisse des dépôts), Arriva (filiale de la Deutsche Bahn) et un petit opérateur privé Regiorail sont prêts à remplacer la SNCF.

« Être sélectif »

RATP Dev, filiale de la RATP, a créé, avec Getlink, le gestionnaire du tunnel sous la Manche, une coentreprise baptisée « Regio-Neo » qui affiche ses ambitions dans deux autres régions à la pointe de l'ouverture à la concurrence : Grand-Est (deux lignes mises sur le marché) et les Hauts-de-France (trois lignes, dont Paris-Maubeuge).

« La nouvelle importante, c'est que l'on connaît depuis le 9 décembre le calendrier en Ile-de-France »

THIERRY MALLET
PDG de Transdev

« La nouvelle importante en matière de concurrence, c'est que l'on connaît depuis le 9 décembre le calendrier en Ile-de-France », note Thierry Mallet, le PDG de Transdev. Le plus gros marché ferroviaire de la SNCF (12 milliards d'euros) s'ouvrira à partir de 2023 en commençant par trois lignes. Et

il intéresse fortement l'opérateur français. « Nous avons choisi d'être sélectifs, précise toutefois M. Mallet. Crise sanitaire oblige. Les appels d'offres coûtent cher – 500 000 à 1 million d'euros – et nous nous décidons en fonction du cahier des charges de chaque marché. »

L'ouverture des lignes conventionnées peut avoir ses ratés, liés précisément à la qualité des appels d'offres. La mise en concurrence par l'Etat de deux lignes soutenues par la puissance publique (Bordeaux-Nantes et Nantes-Lyon) a fait pschitt fin novembre. Devant les conditions demandées (la reprise d'un atelier de maintenance SNCF, des surcoûts sociaux non compensés), les trois candidats à la reprise de la ligne – dont Transdev – ont jeté l'éponge. ■

ÉRIC BÉZIAT

Métro parisien : la ligne 14 en passe d'être la plus fréquentée

Le prolongement vers la Seine-Saint-Denis de cette liaison automatique doit participer au développement du département

Enfin une bonne nouvelle à annoncer pour le premier ministre ! Lundi 14 décembre, Jean Castex doit retrouver la présidente de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, la maire de Paris, Anne Hidalgo, et de nombreux autres officiels pour inaugurer le prolongement de la ligne 14 du métro parisien, appelée à devenir la plus longue et la plus fréquentée de toute la région. Un investissement lourd – 1,5 milliard d'euros – et extrêmement structurant.

Après des années d'attente et de multiples retards, la 14, une ligne entièrement automatique qui traverse Paris du sud-est au nord-ouest, comptera désormais quatre stations supplémentaires. Au lieu de s'arrêter au nord à la gare Saint-Lazare, elle desservira la station Pont-Cardinet, la porte de Clichy, traversera le périphérique et entrera en Seine-Saint-Denis,

jusqu'à son terminus provisoire à la mairie de Saint-Ouen. L'enjeu est majeur : il s'agit à la fois de désaturer l'épouvantable ligne 13 qui dessert également la Seine-Saint-Denis, d'accompagner le développement de ce département, l'un des plus pauvres de France, et de poser les bases du futur métro du Grand Paris.

« Cette nouvelle ligne, c'était l'Arlésienne. » Vingt ans que Sonia Gomar fulmine contre la ligne 13, ses passagers entassés comme dans une bétailière, ses retards à répétition. Vingt ans que la présidente du Comité des usagers de la ligne 13 bataille pour faire bouger la situation. Elle a offert du café dans les wagons pour susciter un peu de convivialité, distribué des tee-shirts « Comme des sardines », déclamé des slams. « Au début, la RATP nous traitait de menteurs, elle refusait de voir la réalité d'une ligne indigne, la plus saturée de toutes »,

raconte cette habitante de Saint-Denis. Assez vite, la colère des usagers est relayée par quelques élus, communistes essentiellement.

Ils demandent que la ligne 13 soit dédoublée. La RATP, elle, mise sur son nouveau système de régulation, Ouragan, pour réduire l'intervalle entre les rames, donc augmenter la capacité de la 13.

Demande croissante

« Pendant deux ans, on a multiplié les manifs, les pétitions, on a alerté la presse et harcelé Jean-Paul Huchon, qui présidait la région, se souvient Jacques Baudrier, alors collaborateur du groupe communiste au conseil régional. Mais les socialistes comme la droite s'en fichaient. On nous disait que c'était trop cher. Jusqu'à ce 6 juillet 2006 où notre amendement a fini par être adopté à l'issue d'une séance hémérique. La majorité avait enfin

compris qu'il fallait investir massivement dans les transports publics de la région. » Il faudra encore près de quinze ans pour que le projet voie le jour. Largement modifié par rapport aux premières idées. Le doublement de la ligne 13 est abandonné, au profit d'un prolongement de la ligne 14, jugé plus facile à réaliser.

Creuser 5,8 kilomètres de tunnel et installer quatre stations dans un environnement urbain hyperdense s'avère pourtant ardu. Certaines stations sont situées jusqu'à 26 mètres sous terre, contre 10 à 15 mètres dans le réseau historique. Avec l'inondation de la station Porte-de-Clichy en plein chantier, puis le confinement, l'inauguration espérée pour 2017 puis 2018 est repoussée à la fin 2020.

Et encore, la station Porte-de-Clichy n'ouvrira qu'en janvier. « Quant aux aménagements autour des nouvelles gares, ils sont

loin d'être finis, surtout à Saint-Ouen », relève Marc Pélissier, président de la Fédération des usagers des transports (FNAUT). « Victoire ! », crie néanmoins Valérie Pécresse, en évoquant « un moment de pur bonheur ». L'ouverture de ce tronçon devrait immédiatement soulager les « naufragés » de la ligne 13. Sa fréquentation pourrait baisser de 25 %, selon les projections officielles. « On va continuer à être serrés, mais un peu moins », résume Sonia Gomar.

La ligne 14 a été conçue pour accueillir beaucoup de monde. L'intervalle entre les trains peut être réduit à 85 secondes, « une performance unique au monde », selon la RATP. En outre, de nouvelles rames comprenant huit voitures au lieu de six ont été commandées à Alstom par Ile-de-France Mobilités. C'est que la demande est forte, et appelée à s'accroître. Les nouvelles stations sont situées dans

des zones de bureaux en développement, avec le nouveau quartier des Batignolles, le siège de la Région Ile-de-France et la zone d'activité des Docks de Saint-Ouen. Et, au plus tard pour les Jeux olympiques de 2024 – en principe –, la ligne 14 sera alors la nouvelle fois prolongée. Au nord, jusqu'à la future station Saint-Denis-Pleyel. Au sud, jusqu'à l'aéroport d'Orly. Les tunneliers sont en pleine action.

Connectée aux futures lignes 15, 16, 17 et 18 du métro du Grand Paris, la 14 sera alors la plus longue de l'agglomération, avec 27 km, et sans doute la plus utilisée. Sa fréquentation devrait passer à cet horizon de 550 000 à 1 million de voyages par jour. L'équivalent d'une ligne comme le RER B. « D'ici cinq à dix ans, la 13 pourrait se retrouver de nouveau saturée, et la 14, très chargée », redoute déjà Marc Pélissier, de la FNAUT. ■

DENIS COSNARD

STÉRÉOTYPES SEXISTES

Saint Laurent, ça l'affiche mal

La marque de luxe est de nouveau accusée de véhiculer une image dégradante et hypersexualisée des femmes après une plainte jugée «partiellement fondée». Une affaire qui pointe les limites du système d'autorégulation mis en place dans la publicité, contraint de jongler entre règles de déontologie et liberté créative.

Par
MARLÈNE THOMAS

Elle dit en être presque tombée. Le 4 octobre, Margaux (1), 39 ans, déambule boulevard Diderot à Paris quand elle se retrouve nez à nez avec une campagne publicitaire de la maison Saint Laurent. Destiné à promouvoir une collection en cuir et latex, le diptyque montre à gauche un sac à main suspendu sur un mur délabré, à droite une jeune femme allongée sur une moquette rouge abîmée, face contre terre, les jambes écartées. Endormie ou inconsciente. Le cliché, pris en surplomb, met en avant ses fesses moulées dans un pantalon en latex bleu. Deux jours plus tard, Margaux dépose plainte auprès de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP, un organisme privé d'autorégulation): «J'y dénonçais la représentation de la jeune femme comme un objet sexuel déshumanisé, la mise en scène de sa vulnérabilité et surtout la représentation d'une scène suggérant, sans la condamner, une violence sexuelle à son encounter.» Elle détaille: représentation

d'une aisance financière dans une «atmosphère de bas-fonds», inertie du corps, mais aussi angle de prise de vue suggérant, selon elle, une «position du spectateur-prédateur» à l'insu de la femme.

«UNE IDÉE DE SOUMISSION SEXUELLE»
Maîtresse de conférences en sciences environnementales à l'université de Paris, la plaignante n'a «à la base rien à faire avec tout ça, à part le fait d'y être exposée. J'ai le droit de ne pas être agressée par ce genre d'images en permanence». Derrière les visuels mis en cause, on retrouve notamment le photographe Juergen Teller et le directeur artistique Anthony Vaccarello. Ce dernier était aussi aux manettes d'une série d'affiches qui, en 2017, montraient des femmes faméliques en stiletos à roulettes dans des positions sexualisantes. Le «gendarme» de la publicité avait demandé le retrait de cette campagne, «dégradante» pour l'image de la femme.
«C'est la troisième fois que l'on porte plainte contre eux, après la campagne de 2017, et une pub affichée dans le métro la même année montrant

une fille nue avec un sac devant le pubis», se remémore Marie-Noëlle Bas, la présidente des Chiennes de garde, association qui lutte contre le sexisme dans l'espace public. Rodée au processus de ces plaintes qu'elle porte quatre à cinq fois par an, elle a accompagné Margaux dans sa démarche. Le sexisme est encore largement ancré dans la pub: cette année, Orpi, Toyota, Kap Carrelage ou encore Vulcanet ont tous été épinglés pour des réclames sexistes, dégradantes ou objectifiantes. Au total, l'ARPP a été saisie de dix plaintes de particuliers entre le 3 et le 6 octobre à l'encontre de la campagne Saint

«La publicité ne peut pas aller aussi loin qu'une œuvre d'art et doit s'imposer une responsabilité.»

Stéphane Martin directeur de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité



Début octobre, ces deux visuels de la campagne Saint Laurent ont fait

Laurent. Un autre visuel est mis en cause: on y voit le corps d'une femme, sans tête, penchée en avant, dans un décor délabré. L'image met aussi en exergue son fessier moulé par le latex rouge. Pour le conseil d'administration de l'ARPP, «ces images, du fait des postures des femmes, présentées comme offertes, véhiculent en effet une impression de femme réduite à un objet sexuel et suggèrent une idée de soumission sexuelle». En «banalis[ant] des stéréotypes sexistes», elles contreviennent à la recommandation «Image et respect de la personne» de leurs règles déontologiques. L'ARPP assure être intervenue auprès de Saint Laurent (groupe Kering) pour lui demander de ne plus diffuser ces visuels. La requête ne concernait que ces deux images, n'empêchant pas d'autres clichés de trouver leur place en presse magazine. Une procédure d'urgence a aussi été enclenchée le 8 octobre afin que le jury de déontologie publicitaire (JDP), l'une des instances indépendantes de l'autorité, les examine au regard des règles éthiques. L'ARPP lui avait demandé «de déclarer la présente plainte fondée», le

JDP a estimé le 6 novembre qu'elle ne l'était que «partiellement». Le jury a reconnu sans peine le caractère objectifiant de la pub avec la femme en pantalon bleu, «qui véhicule des stéréotypes sexistes». Mais la plainte qui concerne le cliché de la femme en robe rouge, dont Margaux n'avait pas connaissance, a été rejetée. Pointant un «cadrage tendancieux voire provocateur», le jury estime que l'absence de recours à la nudité et la «mise en scène peu érotique compte tenu notamment du décor» met surtout en «valeur la découpe et la souplesse de la robe en latex». Marie-Noëlle Bas s'indigne: «Sur notre grille d'analyse, cette pub coche plein de cases sexistes: attitude pas ordinaire, corps hypermoulé. Surtout, elle n'a pas de tête. Ce n'est donc pas une femme, c'est un objet.»

VULNÉRABILITÉ ET VICTIMISATION

L'argumentaire de la plaignante se base à la fois sur les règles déontologiques et sur de la littérature scientifique faisant foi au niveau mondial sur le sujet. En utilisant notamment une méthodologie largement reprise par d'autres experts



Objet de plaintes de particuliers. Le caractère objectifiant n'a été retenu que pour celui de droite. JDP

en psychologie sociale (2), Margaux a montré que la première pub est largement concernée par leurs critères d'objectification, de vulnérabilité et de victimisation, comme le fait de représenter «une femme comme observée d'une manière sexuellement agressive» mais aussi «sans vie ou inconsciente, à l'exclusion des situations de sommeil dans un endroit approprié». Insuffisant pour le jury, qui écrit : «Ni le cadrage de l'image, ni l'usure de la moquette, ni l'attitude de la femme, dont rien ne donne à penser qu'elle souffrirait ou serait inconsciente plutôt qu'endormie, ne permettent de conclure ni même de présumer que celle-ci aurait été victime d'un acte de vio-

lence voire d'un viol, ou qu'elle serait sur le point de l'être.» Si les jurés reconnaissent que cette photo peut «susciter un certain malaise», ils rejettent le fait qu'elle pourrait induire «que la femme serait soumise ou exploitée». «Sauf extrapolation excessive», ajoutent-ils. La scientifique a envoyé une demande d'appel, acceptée le 8 décembre. Une deuxième délibération est prévue début janvier. Pour Margaux, le premier jugement est «truffé de préjugés issus de la culture du viol». «Les vêtements ne sont pas déchirés ou abîmés. Le dos dénudé ne porte la trace d'aucune blessure ni d'aucun coup. Le visuel ne comporte ni arme ni sang. Aucun tiers

susceptible d'être impliqué dans un tel acte n'est représenté», est-il écrit dans l'avis. «En somme, la femme ne faisait pas une victime crédible», grince la plaignante. «Les jurés sont de bonne foi, intelligents. Ce que je leur reproche, c'est de ne pas avoir été sensibilisés. Ils ne savent pas ce qu'est le sexisme, la culture du viol et les dégâts que cela cause», regrette Marie-Noëlle Bas, qui a proposé une sensibilisation du jury par ses soins ou par une autre association féministe. Sans succès.

«LE LUXE VEUT SE DIFFÉRENCIER»

Un tournant a pourtant été opéré en 2012. «Il y a eu cette année-là

le rétablissement d'un ministère des Droits des femmes, signe que la société changeait, puis #MeToo en 2017. L'ARPP suit le mouvement. Avant ces dix dernières années, je n'avais jamais obtenu gain de cause», remarque Marie-Noëlle Bas. Margaux s'appuie également sur l'avis du Haut Conseil à l'égalité de 2014, qui avait notamment demandé à l'ARPP d'intégrer des membres d'associations féministes dans son conseil paritaire de la publicité, dont la principale mission consiste à «assurer l'expression de la société civile sur le contenu des règles déontologiques». Pour l'heure, une seule représentante, de l'ONU femmes France, y figure contre deux, par exemple, sur le volet environnement. Une audition «large» des associations a toutefois eu lieu en 2016 sur l'évolution de la règle «Image et respect de la personne», précise le directeur général de l'ARPP, Stéphane Martin. Doutant de la légitimité du jury à traiter ce type de cas, la plaignante demande au réviseur que des associations expertes soient consultées. «Ce n'est pas un sujet nouveau pour le JDP, la majorité des plaintes portent sur la recommandation "Image et respect de la personne". Mais ce sont des dossiers soumis à interprétation. Je ne sais pas comment s'est passé le délibéré, confidentiel, pour Saint Laurent. Notre opposition a toutefois été exprimée en tant qu'ARPP», note le directeur. L'autorité doit slalomer entre respect des règles déontologiques et liberté créative de ses adhérents (annonceurs, médias, régies, agences...).

«Dans les campagnes de luxe, il y a une vision artistique, portée ici par les équipes de Saint Laurent. Tout ça s'inscrit dans les racines de ce que disait Pierre Bergé : "Si Chanel a libéré la femme, Saint Laurent lui a donné le pouvoir"», analyse Stéphane Martin. Qui nuance néanmoins : «Le luxe veut se différencier, mais la pub ne peut pas aller aussi loin qu'une œuvre d'art et doit s'imposer une responsabilité, notamment sur les stéréotypes sexistes.» Si un visionnage avant diffusion donnant lieu à un avis de l'instance est systématique pour les spots audiovisuels, ce n'est pas le cas pour l'imprimé. Un bilan annuel permet cependant d'examiner la conformité des pubs sur tout support en analysant un échantillon statistique représentatif (sur les 11053 analysées en 2019 sur le volet «Image et respect de la personne», 19 manquements ont été relevés dont 14 pour des stéréotypes sexuels ou sexistes).

Par ailleurs, les annonceurs peuvent solliciter leur avis. Ce que Saint Lau-

rent n'a pas fait. Un membre de l'Union de la publicité extérieure (UPE, une organisation professionnelle du secteur) avait toutefois pris soin d'interroger l'ARPP sur les deux visuels incriminés lors de l'affichage. Selon l'autorité (dont elle est membre), l'UPE s'est engagée à un contrôle a priori plus assidu de ces affichages. Cette alerte, transmise aux afficheurs, n'a pas empêché la pose des pubs. Les avis de l'ARPP et ceux de son jury indépendant ne sont pas contraignants. Stéphane Martin : «Les conseils sont là pour rappeler la règle, c'est ensuite à chacun, la marque, l'agence, les médias, de prendre ses responsabilités».

UN «POUVOIR MENSONGER»

Ni Saint Laurent ni JCDecaux (sous contrat avec la mairie de Paris pour une partie du mobilier urbain) n'ont envoyé de contre-argumentaire lors de l'examen de la plainte. Margaux : «En matière d'affichage de rue, le pouvoir de régulation de l'ARPP est mensonger. Les annonceurs ont bien intégré cette impuissance.» Contacté par Libération, JCDecaux s'appuie sur l'avis du JDP et estime dans un mail avoir respecté son engagement avec la Ville de Paris de ne plus diffuser de publicité «sexiste et discriminatoire» : «L'objectification de la femme dans le visuel du pantalon bleu n'est pas à notre sens caractéristique : l'entière du corps du modèle (dont la tête) est bien apparente, et la posture, bien que provocante, n'est pas assortie de connotations directement sexuelles (comme des liens, des menottes, une position à quatre pattes...).» Une posture pas plus provocante que celle du visuel rouge, validé par le JDP, appuie l'afficheur. Saint Laurent n'a, pour sa part, pas donné suite à nos sollicitations. En 2017, la marque de luxe assurait au jury «qu'elle a à cœur de défendre et revendiquer le droit et la liberté des femmes à disposer de leur corps comme elles l'entendent». ▶

(1) Le prénom a été changé.
(2) Stankiewicz J.M. et Rosselli F., «Women as Sex Objects and Victims in Print Advertisements», *Sex Roles* 58 (7) : 579-589 (2008).

LIBÉ.FR

Interview. Maître de conférences sur la mode et le luxe, Serge Carreira décrypte le contexte dans lequel s'inscrit la campagne de Saint Laurent que le jury de déontologie publicitaire a jugée dégradante pour l'image de la femme.

Libération

ABONNEZ-VOUS



Offre intégrale 34,90€ par mois

Soit plus de 37% de réduction par rapport au prix de vente en kiosque. Offre à durée limitée sans engagement valable jusqu'au 31.12.2020.

S'ABONNER À LIBÉRATION EN CONTACTANT
LE 01 55 56 71 40

La justice de proximité s'exercera sur 350 types de délits

JUSTICE

Le garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti, détaille dans une circulaire transmise mercredi aux procureurs les modalités de fonctionnement de la justice de proximité.

Joël Cossardeaux
@JolCossardeaux

Ce n'est pas parce qu'il s'agit souvent de petites affaires que la justice doit continuer de prendre son temps. Pas moins de 350 types de délits de faible ou moyenne gravité vont sortir de la procédure judiciaire classique et intégrer celle de la justice de proximité. Une doctrine défendue par le Premier ministre, Jean Castex, cet été, dans son discours de politique générale, pour préserver la tranquillité publique et dont son garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti, détaille les modalités dans une circulaire transmise mercredi aux procureurs. Cette démarche s'ajoute à la proposition de loi que vient d'adopter l'Assemblée nationale en première lecture pour une justice plus proche des citoyens.

Tapage et nuisances sonores, réunions dans les halls d'immeuble, rodéos motorisés, injures, menaces ou encore violences figurent dans la liste des 350 infractions établie par le ministère de la Justice. Des « affaires » qui peuvent être traitées rapidement et soulager des tribunaux débordés si on leur évite de faire l'objet d'un procès. C'est la voie dans laquelle les procureurs sont priés de s'engager en privilégiant des mesures « alternatives aux poursuites », comme le sont l'accomplissement d'un travail non rémunéré et l'interdiction de paraître. Des sanctions rapidement exécuta-

bles, mais encore trop timidement mises en œuvre par les parquets. A l'exception de quelques-uns d'entre eux comme celui de Toulouse où l'auteur d'une infraction n'attend pas plus de 1 mois pour s'acquitter d'un travail non rémunéré. Pour généraliser ce type de pratique, 28 millions d'euros ont été inscrits au budget 2021. Ces crédits financeront l'embauche de délégués du procureur supplémentaires dont le nombre doit passer de 1.000 à 2.000 magistrats.

Des « audiences foraines »
Proximité avec le justiciable oblige, 2.000 lieux seront mis à la disposition de ces « bras droits » des procureurs. Les tribunaux judiciaires, mais aussi les maisons de justice ou encore les conseils départementaux d'accès au droit, y abriteront leur permanence. Un prochain décret va préciser les choses et les missions des procureurs délégués. Pour donner de la souplesse à la justice de proximité, le traitement de ces 350 délits ne relèvera plus que d'un seul juge et non plus de trois juges réunis en collège. L'écoulement des affaires pourra aussi être facilité en organisant des audiences spécialisées. Soucieux de coller au terrain, le ministère recommande enfin aux procureurs de favoriser la tenue d'« audiences foraines » dans les 125 anciens tribunaux d'instance.

Cette omniprésence de la justice s'appuiera sur de nouveaux moyens humains. Le plan de recrutement pour pourvoir aux 914 emplois supplémentaires annoncés pour 2020 par le garde des Sceaux est bouclé. « Il a permis une hausse des effectifs, hors magistrats, de 5 à plus de 10 % dans les juridictions », indique-t-on dans l'entourage du ministre. Des magistrats honoraires doivent apporter leur renfort pour la rémunération desquels 13 millions d'euros ont été prévus. ■

Transports, écologie, social : ce que l'Etat va transférer aux collectivités

- Les collectivités auront de nouveaux pouvoirs, assure Jacqueline Gourault.
- Des expérimentations sur la recentralisation du revenu de solidarité active et le logement sont au programme.

Propos recueillis par
Laurent Thévenin
@laurentthevenin

Onze mois après les premières consultations, l'avant-projet de loi dit « 4D » relatif à « la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » devrait être envoyé prochainement au Conseil d'Etat. Jacqueline Gourault, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en dévoile les grandes lignes aux « Echos ». Elle a commencé à présenter le texte aux associations d'élus et en fera de même ce jeudi devant la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Ce texte était attendu de longue date. Certains élus locaux redoutent une loi « technique », voire « cosmétique »...

Nous allons donner plus de pouvoir normatif aux collectivités locales, engager des expérimentations et, bien sûr, décentraliser des compétences. La décentralisation que nous allons faire adopter sera celle de la différenciation, c'est-à-dire la prise en compte, dans chaque politique publique, de la diversité et de la singularité des territoires. La moitié des propositions qu'avait formulées le Sénat dans son rapport en juillet figure dans le texte.

Quelles compétences nouvelles allez-vous confier aux collectivités ?

Nous souhaitons aller au bout de la décentralisation des routes nationales. La possibilité sera donnée – cela constituait une demande de certaines régions – d'avoir des routes d'intérêt régional. Cette décentralisation des routes nationales se fera à titre expérimental avec les régions intéressées, à partir de 2023 et pour cinq ans. Les départements qui le souhaitent pourront aussi récupérer des routes nationales pour compléter leur réseau dans une logique de cohérence des itinéraires. Il reste en effet des tronçons de routes qui sont nationales sur quelques dizaines de kilomètres alors qu'elles sont départementales de part et d'autre. Le texte donnera aussi la possibilité aux régions de récupérer la gestion et la propriété des petites lignes ferroviaires et de leurs gares.



« Nous souhaitons aller au bout de la décentralisation des routes nationales. »
Photo Sebaldella
Julie/Abaca

JACQUELINE GOURAULT
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Vous aviez évoqué de possibles transferts dans le champ de la transition écologique...

Nous allons transférer aux régions la gestion de la totalité du réseau Natura 2000 terrestre [des zones pour protéger la biodiversité, NDLR]. Nous décentraliserons aussi des moyens d'intervention en matière d'économie circulaire et de production de chaleur renouvelable, c'est-à-dire qu'une partie des fonds de l'Ademe [l'Agence de la transition écologique, NDLR] pourra être déléguée aux régions.

Les départements demandaient, eux, une pleine responsabilité sur le médico-social et la médecine scolaire...

Le texte prévoit de leur transférer les services de médecine scolaire pour constituer de véritables services de la santé de l'enfant, du premier âge jusqu'à la majorité. Cela s'inscrit dans une suite logique, car ils s'occupent déjà de la protection maternelle et infantile, de l'accompagnement des jeunes.

Auront-ils aussi la gestion complète des Ehpad ?

La question de la gestion des Ehpad sera traitée dans le cadre du chantier sur la prise en compte du vieillissement. Mais nous allons permettre aux départements et aux communes de recruter du personnel soignant pour les centres de santé qu'ils gèrent. Ce texte donnera une base légale claire au financement des établissements de santé par les collectivités.

Les régions se verront-elles confier la présidence des Agences régionales de santé ?

Non, nous sommes en période de crise et nous n'allons pas tout bouculer. Il y aura en revanche une réforme des conseils de surveillance des ARS pour les transformer en conseils d'administration afin d'y faire entrer plus d'élus, avec un tiers des places pour les collectivités territoriales. Et leur présidence sera assurée par le préfet de région, avec deux vice-présidents issus des collectivités territoriales, ce qui est déjà un signe.

Jean Castex a ouvert la porte à une expérimentation pour la recentralisation du RSA. Est-elle inscrite dans le texte ?

Oui, il y aura bien une expérimentation sur la recentralisation du financement et de l'attribution du RSA. Les politiques d'orientation et d'insertion des allocataires seront renforcées. Nous ferons

une autre expérimentation sur la délégation complète des compétences en matière de logement, aussi bien pour les aides à la pierre, l'aide à l'hébergement d'urgence, le droit au logement opposable (Dalo), etc. De grandes métropoles sont intéressées.

Qu'est-il prévu pour les communes et les intercommunalités ?

Elles auront des outils renforcés de maîtrise foncière, par exemple pour la récupération des biens abandonnés. Les communes vont aussi avoir de nouvelles marges de manœuvre réglementaire sur certaines dispositions qui sont aujourd'hui prises par décret au niveau national. Nous leur donnerons – ce n'est qu'un exemple – le droit de décider des pièces nécessaires pour inscrire un enfant à l'école.

Le calendrier législatif est très encombré. Le texte 4D ne risque-t-il pas de faire les frais de cet embouteillage ?

D'autres textes tout aussi essentiels sont effectivement sur l'établi en ce moment. Le projet de loi 4D doit être présenté en Conseil des ministres début février dans la perspective d'un examen au Sénat en première lecture au premier semestre.



Retrouvez l'intégralité sur
lesechos.fr/



LR campe sur son calendrier pour 2022

POLITIQUE

Les Républicains, qui ont refusé de céder à la pression de Bruno Retailleau, privilégient l'émergence d'un candidat naturel à une éventuelle primaire.

Pierre-Alain Furbury
@paFurbury

En septembre dernier, Les Républicains (LR) avaient décidé de repousser après les départementales et régionales la casse-tête du choix de leur candidat à la présidentielle. Ce mercredi, ils ont définitivement arrêté l'agenda. Le bureau politique de LR, son instance dirigeante, a approuvé à l'unanimité une résolution, présentée par Christian Jacob, qui confirme la priorité donnée à l'émergence d'un candidat naturel. La « solution idéale », selon le prési-

dent du parti. A défaut, un système de départage serait organisé. Gérard Larcher, le patron du Sénat, qui le faisait déjà de son côté, doit y travailler aux côtés de Christian Jacob.

Le choix sera soumis au vote des militants lors d'un congrès à l'automne. « Comme prévu », souligne le texte, alors que Bruno Retailleau voulait accélérer le calendrier. Le chef de file des sénateurs LR, qui réclame une primaire (prévue par les statuts du parti) et entend y participer, avait fait monter la pression. Il avait mis sur la table un projet de primaire ouverte à un tour et réclamait un congrès dès le printemps. Irrité et opposé à la primaire, Christian Jacob a souhaité arrêter un feuilleton qu'il jugeait en décalage avec les préoccupations des Français en pleine crise du Covid. Et gagner du temps.

Bruno Retailleau a accepté la résolution, en amont de la réunion. « Nous sortons d'une période de flou qui était préjudiciable à tous », a-t-il

salué. « C'est un désaveu. Il a vu que s'il allait trop loin, il ne serait pas soutenu », affirme une élue. « Le calendrier laisse peu de place au doute. Une primaire ouverte s'organise en réalité un an à l'avance », dit-on au parti. Mais le sénateur évite le pire. Si la primaire n'est pas gravée dans le marbre, elle n'est pas tout à fait enterrée. « C'est un bon compromis. La nécessité d'un système de départage si personne n'écrase le match est reconnue, et on prépare les règles dès maintenant », plaide un de ses proches. « Bruno Retailleau, qui était minoritaire à vouloir ouvrir les hostilités tout de suite, sauve l'essentiel », veut aussi croire un parlementaire qui n'est pas sur sa ligne politique.

Des paris opposés

Les uns et les autres font en réalité des paris diamétralement opposés. Faute d'une candidature de François Baroin, de nombreux responsables du parti misent désormais sur Xavier Bertrand, qui s'emploie à faire des appels du pied à ses « amis

Républicains ». Le président de la région Hauts-de-France, qui ne cache pas ses ambitions élyséennes, a pour atout d'incarner une ligne plus rassembleuse que celle de Bruno Retailleau. Mais il a l'inconvénient de ne plus être à LR, ce qui irrite – rapporte-t-on en son sein – la base militante du parti.

Bruno Retailleau, lui, est convaincu que personne ne s'imposera. « S'imposer, c'est être au-dessus des 20 % dans plusieurs sondages et être sûr d'être au second tour », prévient un de ses soutiens. Il entend donc profiter des prochains mois, dominés par une campagne des régionales qui ne le concerne pas, pour avancer ses pions, sur le terrain des idées. « Au fond, analyse un élu, on n'a pas réglé grand-chose. On a juste reporté les problèmes. ». Un autre s'inquiète pour 2022, au regard de l'affiche de la primaire de 2016 (rien de moins qu'un ex-chef de l'Etat et deux anciens Premiers ministres) : « Honnêtement, là, on n'a que des seconds couteaux... ■